

RAPPORT ESG-CLIMAT DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE (CAAR) 2023

Période allant
du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023





MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Pour la huitième année consécutive, Crédit Agricole Assurances conserve sa place de leader et se classe à la position de 1^{er} assureur français. Ce classement illustre la manière dont nous continuons de consolider la relation de confiance avec nos partenaires du groupe Crédit Agricole et à quel point nous renforçons depuis huit années, notre solidité et notre activité auprès de nos clients. Nous sommes soucieux des responsabilités qui nous incombent, vis-à-vis des secteurs, de nos clients et des émetteurs dans lesquels nous investissons.

Crédit Agricole Assurances a continué de se mobiliser en 2023, pour accompagner les transitions des enjeux sociétaux. L'année 2023 a été marquée par de nombreuses incertitudes, exacerbées par les tensions géopolitiques et l'accroissement des événements climatiques extrêmes. Si l'inflation semble en passe d'être maîtrisée, l'année 2024 s'ouvre sur ces mêmes incertitudes, induisant pour nos clients et la société, un besoin croissant de sécurisation et une exigence renouvelée quant à notre responsabilité sociétale. La posture de Crédit Agricole Assurances et de sa Direction est l'optimisme de conviction, qui est prouvé par les réalisations de Crédit Agricole Assurances en 2023.

A travers la force de notre modèle de banquier-assureur universel de proximité et l'engagement de nos équipiers, je suis confiant en notre capacité à nous mobiliser autour de ces défis. Un de nos principaux objectifs porte sur le renforcement de notre ambition sur le projet sociétal, pour accompagner au mieux l'inclusion sociale, ainsi que la transition énergétique et environnementale.

En tant qu'investisseur responsable, Crédit Agricole Assurances a lancé en 2023 et ce, en cohérence avec le Projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, un challenge innovation dédié aux risques liés à l'eau, intégrant le climat et la transition énergétique. Ce challenge, à destination des startups, est axé sur six problématiques sur lesquelles Crédit Agricole Assurances souhaite avoir un impact sociétal direct : les risques climatiques, les dégâts des eaux, la consommation d'eau, l'eau dans l'agriculture et les investissements et épargnes responsables. Que l'on pense aux sécheresses, aux inondations ou aux cas de pollution, l'eau est un enjeu majeur pour le monde d'aujourd'hui et de demain. Plus de 60 % de la population française est exposée de manière forte à très forte aux risques climatiques et l'eau représente une part significative de ces risques. En cohérence avec la raison d'être du groupe Crédit Agricole, d'Agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société, nous nous engageons pour accompagner nos clients dans la transition et faire face aux risques engendrés par ces évolutions.

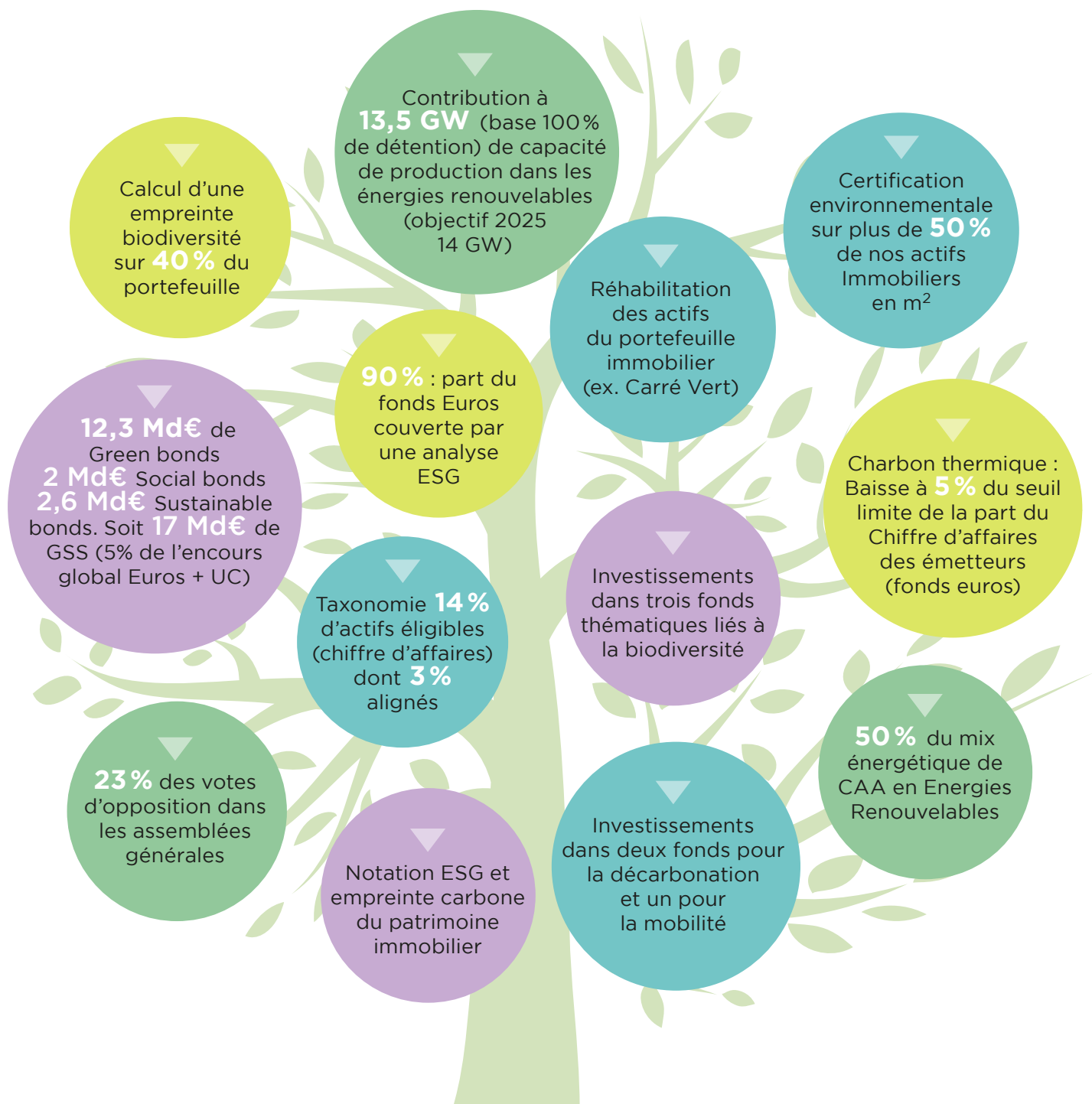
L'année 2023 a également été marquée par l'investissement au sein de la société canadienne Innergex. Cette transaction porte sur 17 parcs éoliens qu'elle exploite, pour une puissance installée totale de 324 MW. Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les engagements climatiques du groupe Crédit Agricole Assurances, en faveur d'une économie bas carbone. Cette opération contribue également à la réalisation de l'objectif de Crédit Agricole Assurances de contribuer à financer une capacité installée de 14 GW en énergies renouvelables d'ici 2025.

Sur le volet social, il nous faut continuer à anticiper les défis de demain. Alors que la loi « Bien Vieillir » se profile, nous souhaitons réaffirmer le rôle des assurances dans la réponse directe aux besoins liés au vieillissement de la population. D'ici à 2050, la France (hors Mayotte) pourrait voir le nombre de seniors en perte d'autonomie atteindre 4 millions, représentant ainsi 4,3 % de la population totale. Nous devons donc anticiper pour ajuster au mieux notre approche face aux défis à venir. En tant qu'investisseur institutionnel de premier plan, Crédit Agricole Assurances souhaite être parmi les premiers acteurs qui agissent en faveur de l'accès à la santé et au bien vieillir. Nous restons engagés à anticiper les défis sociaux et à contribuer positivement au bien-être de nos assurés.

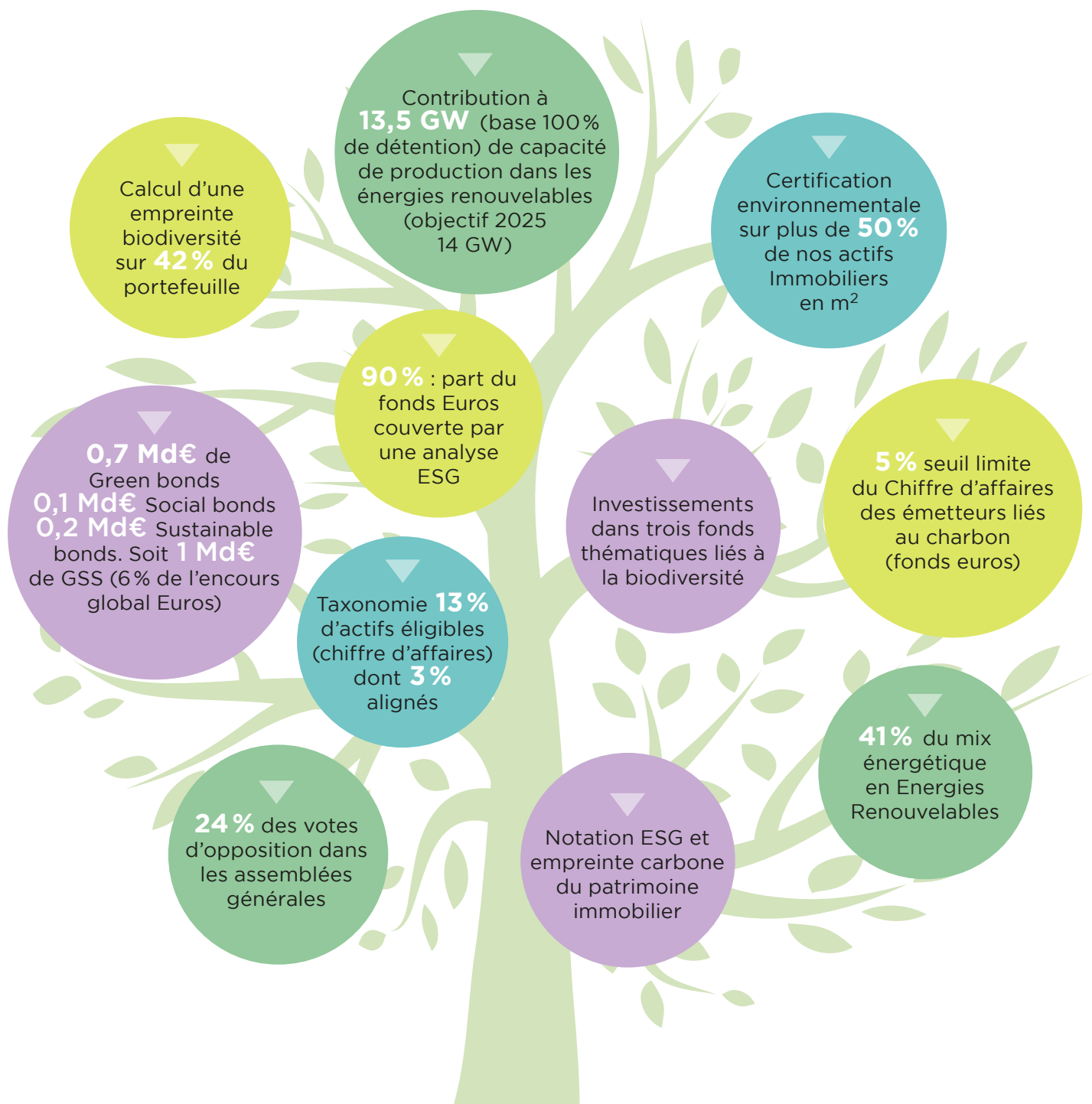
Nous sommes donc certes une entreprise, mais une entreprise qui souhaite agir, chaque jour, dans l'intérêt des clients et celui de la société.

 **Nicolas Denis**
Directeur Général de
Crédit Agricole Assurances

▶▶ FAITS MARQUANTS CAA 2023



▶▶ FAITS MARQUANTS CAAR 2023



SOMMAIRE

1.	DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE	8
1.1.	GOUVERNANCE	8
	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	8
	CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	8
1.2.	ADHÉSION À DES CHARTES/INITIATIVES PAR CAA	10
1.3.	UNE STRATÉGIE ESG-CLIMAT BIEN ANCRÉE DANS LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	11
	PÉRIMÈTRE	12
1.3.1.	LES EXCLUSIONS NORMATIVES ET SECTORIELLES	13
1.3.1.1.	Rôles et responsabilités	13
1.3.1.2.	Périmètre d'application des exclusions	13
1.3.1.3.	Les exclusions normatives	13
1.3.1.4.	Les exclusions sectorielles	15
1.3.2.	LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS NOTRE GESTION DES FONDS EUROS ET FONDS PROPRES (ACTIF GÉNÉRAL)	16
1.3.2.1.	Intégration ESG sur les titres cotés (223 Md€ dont 14,5 Md€ pour CAAR)	23
1.3.2.2.	Intégration ESG sur les titres non cotés (28 Md€ dont 1,9 Md€ pour CAAR)	25
1.3.3.	PRIVILÉGIER LES INVESTISSEMENTS, GÉNÉRATEURS DE VALEURS, QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) ET QUI IMPACTENT L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES	28
1.3.4.	LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS NOTRE GESTION DES FONDS UNITÉS DE COMPTE (UC)	34
1.3.5.	PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE	36
2.	MOYENS INTERNES DEPLOYÉS PAR L'ENTITÉ	37
2.1.	MOYENS INTERNES DU GROUPE	37
	MOYENS ORGANISATIONNELS	37
	MOYENS PÉRENNES (CRÉATION DE POSTE, RENFORCEMENT DES ÉQUIPES)	37
	MOYENS TECHNIQUES PONCTUELS	37
2.2.	INFORMATION DES ASSURÉS	38
2.3.	PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE	38
3.	DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ	39
3.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	39
3.2.	DIRECTEUR GÉNÉRAL	40
3.3.	DIRECTION DES INVESTISSEMENTS	40
3.4.	UNE GOUVERNANCE SOCIÉTALE OPÉRATIONNELLE	40
3.5.	PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE	42
4.	STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE	43
4.1.	POLITIQUE D'ENGAGEMENT DU GROUPE CAA	43
4.2.	POLITIQUE DE VOTE 2023 : INFLUENCER LES PRATIQUES ESG DANS LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS ET ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES	44
4.2.1.	POLITIQUE DE VOTE SOUS MANDAT DE GESTION DÉLÉGUÉE	44
4.2.2.	POLITIQUE DE VOTE DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	48
4.3.	PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE	51
5.	TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES	52
5.1.	INVESTISSEMENTS DU PORTEFEUILLE ÉLIGIBLES ET ALIGNÉS À LA TAXONOMIE VERTE	52
5.2.	PART DES ENCOURS EXPOSÉS DANS LE SECTEUR DES FOSSILES, AU SENS DE L'ACTE DÉLÉGUÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)	55
5.3.	PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE	55

6.	STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET, LE CAS ÉCHÉANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIÈREMENT RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, SA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE MENTIONNÉE À L'ARTICLE L.222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.	56
6.1.	ÉVALUATION DU MIX ÉNERGÉTIQUE DU PORTEFEUILLE INVESTI PAR CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	56
6.2.	ANTICIPATION DE LA SORTIE TOTALE DU CHARBON À HORIZON 2030	58
6.3.	ADHÉSION À LA NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE	58
6.4.	INDICATEUR DE TEMPERATURE - ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS	60
6.5.	MESURER ET MAÎTRISER LES EMPREINTES CARBONE DES PORTEFEUILLES DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES.	60
6.5.1.	L'APPROCHE BOTTOM-UP D'AMUNDI	60
	Calculs en empreinte	61
	Corriger les effets d'allocations sectorielles	61
	Classes d'actifs prises en compte dans le calcul par entité	62
	Estimation de l'empreinte carbone des entreprises en portefeuille (scopes 1, 2 et 3 (amont))	62
	Estimation de l'empreinte carbone des Souverains et Assimilés (Fonds euros)	63
6.6.	PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE	63
7.	STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS A LA BIODIVERSITÉ	64
7.1.	IDENTIFICATION DES RISQUES PHYSIQUES	64
7.2.	IDENTIFICATION DES RISQUES DE TRANSITION	65
7.3.	STRATÉGIE GROUPE LIÉE AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ	66
7.4.	ANALYSE DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DU PORTEFEUILLE	67
7.4.1.	ANALYSE MACRO SECTORIELLE ENCORE	67
7.4.2.	EMPREINTE BIODIVERSITÉ (MÉTHODOLOGIE GLOBAL BIODIVERSITY SCORE)	70
7.4.3.	CORPORATE BIODIVERSITY FOOTPRINT (ICEBERG DATA LAB)	71
7.4.4.	PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE	73
8.	DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA BIODIVERSITÉ	75
8.1.	PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION, DE PRIORISATION ET DE GESTION DES RISQUES LIÉS À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE	75
8.2.	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE	76
8.2.1.	CARTOGRAPHIE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	76
8.2.2.	PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS ET PRIORISÉS	78
8.3.	INDICATION DE LA FRÉQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES	78
8.4.	ANALYSES, SUIVIS ET PLANS D' ACTIONS VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION DE L'ENTITÉ AUX PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE	78
8.4.1.	ANALYSE ET SUIVI DES RISQUES DITS « PHYSIQUES » ASSUREUR	78
8.4.2.	ANALYSE ET SUIVI DES RISQUES DE TRANSITION	80
	ANALYSE ESG SUR LES INVESTISSEMENTS	80
	CALCUL ET SUIVI DES INDICATEURS LIÉS AU CLIMAT	81
8.4.3.	IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS	82
	IMMOBILIER	82
	INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (EN CAPITAL ET EN DETTES)	82

8.5.	ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT FINANCIER DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE IDENTIFIÉS	82
8.5.1.	SCÉNARIOS COURT TERME	83
	EXERCICES DE STRESS TESTS	83
	SCÉNARIOS INTERNES	83
	ÉVALUATIONS SPÉCIFIQUES RISQUES PHYSIQUES	83
8.5.2.	SCÉNARIOS DE LONG TERME	83
8.6.	INDICATION DE L'ÉVOLUTION DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET DES RÉSULTATS	84
8.7.	PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE	84

	CONCLUSION	85
---	-------------------	-----------

	INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019	86
---	--	-----------

A-	INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS	86
B-	INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX	92
C-	AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ	93
D-	DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ	94
E-	MÉTHODOLOGIES ET SOURCE DES DONNÉES	94

	ANNEXE 1 : DÉFINITIONS ET APPROCHES ESG	96
---	--	-----------

	DÉFINITIONS	96
	LES DIFFÉRENTES APPROCHES ESG	99

	ANNEXE 2 : PRODUITS ARTICLES 8 ET 9	100
---	--	------------

1.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Depuis la mise en application de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures⁽¹⁾ (TCFD) de 2017 et de l'actuel article 29 de la Loi Énergie-Climat, Crédit Agricole Assurances présente sa politique ESG-Climat et donc la prise en compte des facteurs Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement. En effet, ces facteurs peuvent sensiblement affecter la société et son environnement et par conséquent la rentabilité des entreprises et des projets dans lesquels Crédit Agricole Assurances investit. Il s'agit fondamentalement d'une approche sélective des émetteurs selon leurs pratiques afin de soutenir une transition ordonnée vers une économie plus durable, et ce afin de limiter les risques pour l'entreprise et ses investissements (en grande partie effectués pour le compte de clients) mais aussi pour limiter les impacts négatifs sur l'environnement et la société.

En cohérence avec la feuille de route du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole Assurances entend maîtriser pleinement les risques et opportunités liés au changement climatique **et renforcer son engagement en faveur du financement de la transition énergétique. En alignant sa politique ESG-Climat avec les Accords de Paris (sortie programmée du charbon thermique à 2030, réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles) et sur la neutralité carbone en 2050**, Crédit Agricole Assurances contribuera aux objectifs internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre en privilégiant une réduction équilibrée au sein de chaque secteur et chaque zone géographique dans lesquels il est actif.

1.1. GOUVERNANCE

Les entités suivantes contribuent au cadrage et à la mise en œuvre de la politique ESG-Climat du groupe Crédit Agricole Assurances :

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. définit la politique d'investissement responsable pour l'ensemble de ses filiales, dont Crédit Agricole Assurances.

Crédit Agricole S.A. détient 100% de la holding du groupe Crédit Agricole Assurances.

La stratégie ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances s'intègre dans celle du Groupe Crédit Agricole. La politique de Crédit Agricole SA est disponible sur leur site : <https://www.credit-agricole.com/notre-groupe/le-projet-societal-du-groupe-credit-agricole>. Face aux grands défis environnementaux, sociétaux et agricoles, le Crédit Agricole s'engage à accompagner dans les transitions tous ses clients, au cœur de la vie quotidienne, au cœur de l'économie réelle des territoires :

- ▶ Agir pour le climat et la transition vers une économie bas-carbone
- ▶ Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale
- ▶ Réussir les transitions agricole et agro-alimentaire.

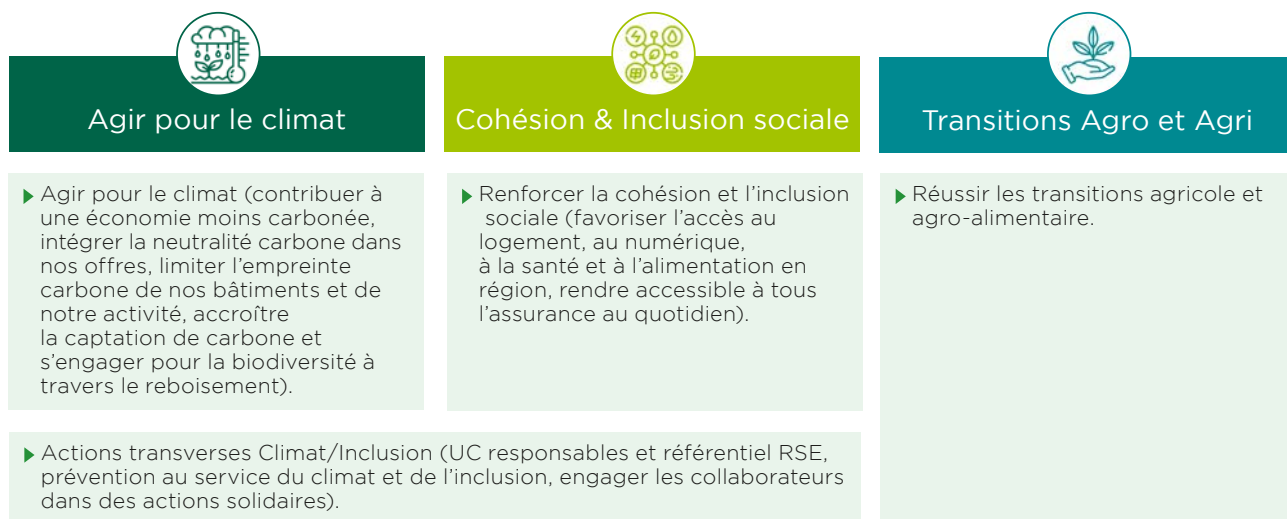
Le Crédit Agricole va amplifier son action en faveur de la transition énergétique en accélérant les investissements dans les énergies vertes en lieu et place des énergies fossiles.

CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

L'assurance étant confrontée à de nombreux de sujets sociétaux (vieillesse de la population, dépendance, nouveaux usages comme la mobilité, augmentation des événements climatiques), Crédit Agricole Assurances a la capacité d'impacter positivement et durablement la société et ses clients à travers ses offres et ses investissements.

Dans le cadre du projet sociétal du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole Assurances décline sa politique RSE sur trois axes correspondant aux trois principales activités : **assureur, investisseur et entreprise**. Les principales ambitions de Crédit Agricole Assurances sur le plan sociétal sont décrites ci-après :

(1) La TCFD a été créée lors de la COP21 pour définir des recommandations concernant la transparence financière des entreprises en matière de climat. Présidée par Michael Bloomberg, son rapport final publié en juin 2017 précise les 4 piliers attendus dans les reporting climat des entreprises : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs et métriques utilisés.



En tant qu'**assureur**, la première des responsabilités de Crédit Agricole Assurances est de protéger ses clients par des offres, un conseil et une qualité de service adaptés à leurs attentes et besoins. Une démarche de prévention est intégrée à la construction de ses produits. Crédit Agricole Assurances se doit également d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

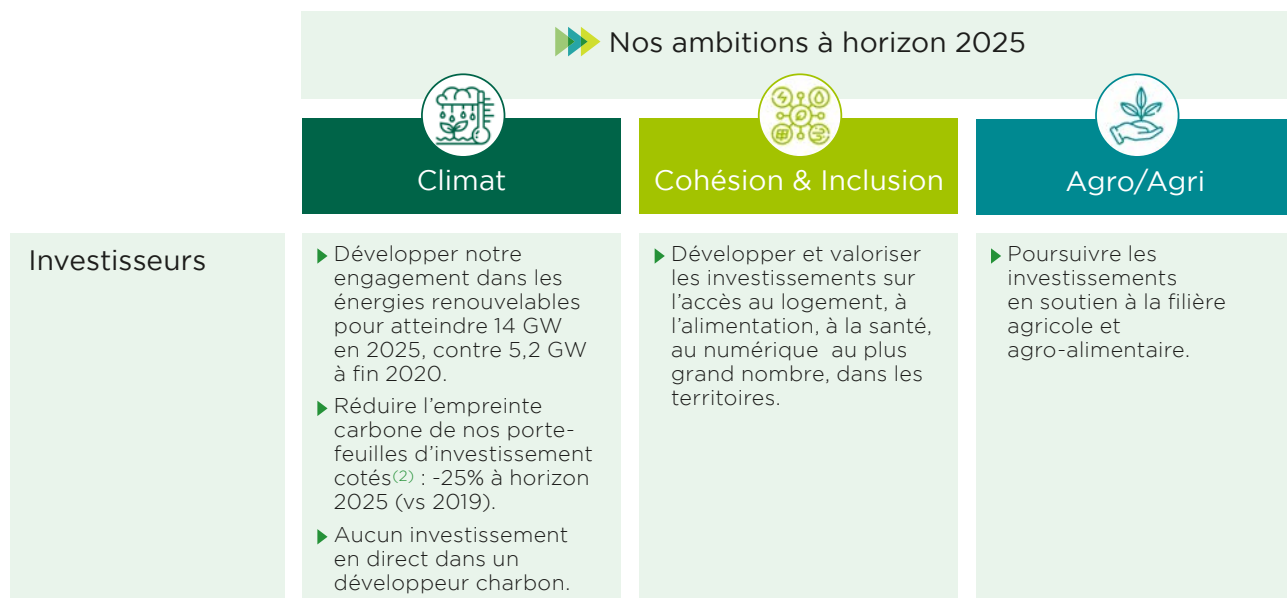
En tant qu'**entreprise responsable**, dans le cadre de son fonctionnement, Crédit Agricole Assurances s'efforce de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de toutes ses activités aussi bien dans ses processus achats que dans la gestion des ressources ou de ses déchets par exemple. Crédit Agricole Assurances attache également une importance toute particulière au développement de ses salariés qui passe notamment par la qualité de vie au travail, l'équité de traitement et la promotion de la diversité.

En tant qu'**investisseur responsable**, Crédit Agricole Assurances porte une responsabilité importante quant au choix des entreprises dans lesquelles il investit (via le mandat confié aux sociétés de gestion ou via ses investissements en direct). Conscient de cette responsabilité, Crédit Agricole Assurances applique une approche sélective des émetteurs sur des critères extra-financiers. La nature des activités d'investisseur du groupe Crédit Agricole Assurances le conduit à être particulièrement actif dans des secteurs répondant à des besoins essentiels des populations tels que l'immobilier, la santé et le bien vieillir et les énergies renouvelables.

Ses ambitions climat en tant qu'investisseur sont :

- ▶ La réduction de l'exposition aux énergies fossiles et l'alignement les portefeuilles d'investissement avec l'Accord de Paris,
- ▶ La transition vers une économie bas-carbone et la contribution à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en poursuivant notamment les investissements dans les énergies renouvelables et la baisse de l'empreinte carbone,
- ▶ Le soutien au tissu économique local des territoires tout en répondant aux besoins fondamentaux de la population.

A ce titre, un horizon temporel a été défini pour matérialiser nos ambitions.



(2) Portefeuille coté : actions et obligations corporate

1.2. ADHÉSION À DES CHARTES/INITIATIVES PAR CAA

Charte/Initiative/ Groupe de travail	Année engagement	Objectif poursuivi par l'initiative
PRI (Principle for Responsible Investment) 	2010	Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects ESG par l'ensemble des acteurs financiers.
Tobacco-Free Finance Pledge	2020	Traité international visant à réduire l'impact du tabac sur l'économie mondiale, en réduisant les liens entre le secteur financier et le secteur du tabac. (Cf. section exclusion sectorielle tabac) CAA s'est engagé à ne plus investir dans le secteur du tabac.
PSI (Principle for Sustainable Insurance)	2021	Mise en place d'un cadre incitant le secteur de l'assurance à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses prises de décisions.
NZAOA	2021	Limiter la hausse de la température moyenne globale à 1,5°C. Les assureurs et investisseurs qui s'engagent sur la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements d'ici 2050. (Cf. Section 6 Stratégie d'alignement aux Accords de Paris). CAA s'est engagé sur des objectifs quantitatifs 2025 avec le protocole.
Forum for Insurance Transition to Net Zero (anciennement NZIA)	2022	Le Forum pour la transition de l'assurance vers la neutralité carbone (FIT), dirigé et organisé par les Nations Unies, est un nouveau dialogue structuré et un forum multipartite visant à soutenir l'accélération et l'intensification nécessaires de l'action climatique volontaire du secteur de l'assurance et des principales parties prenantes. Présidée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la FIT travaillera avec les acteurs du marché de l'assurance (assureurs, réassureurs, courtiers, etc.) et collaborera avec les organismes de réglementation et de surveillance de l'assurance, les organismes de normalisation et les initiatives de carboneutralité, la communauté scientifique et universitaire, la société civile et d'autres parties prenantes clés (par exemple, les initiatives de divulgation en matière de durabilité, les acteurs de l'économie réelle).
TNFD (Groupe Crédit Agricole)	2022	La Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) est une initiative mondiale qui a pour mission d'élaborer et de fournir un cadre de gestion et de divulgation des risques permettant de déclarer les risques liés à la nature et d'agir en fonction de leur évolution. En étant membre du forum de la TNFD depuis 2022, le Groupe Crédit Agricole a participé à plusieurs pilotes TNFD pour tester le processus LEAP-FI et fournir des commentaires sur le cadre bêta pour les institutions financières. Les recommandations de la TNFD nous aideront à identifier et à évaluer nos dépendances, impacts, risques et opportunités matériels liés à la nature.

L'adhésion à ces différentes initiatives a permis au Groupe Crédit Agricole Assurances de renforcer sa RSE et de l'accompagner à formaliser et fixer ses objectifs sur chacun de ses trois piliers : Assureur, Investisseur, Entreprise. Cela a aussi permis de mobiliser davantage de métiers opérationnels.

1.3. UNE STRATÉGIE ESG-CLIMAT BIEN ANCRÉE DANS LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Crédit Agricole Assurances, engagé depuis de nombreuses années en tant qu'assureur, investisseur et entreprise responsable, renforce sa mobilisation pour protéger ses clients avec des offres engagées et responsables, pour intégrer des critères ESG dans ses décisions d'investissement tout en prenant en compte les impacts sociaux et environnementaux de son activité.

La stratégie d'investissement responsable de Crédit Agricole Assurances consiste à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. L'objectif est de concilier les objectifs financiers avec les considérations environnementales, sociales et de gouvernance, en cherchant à générer un impact positif à long terme tout en préservant la valeur financière des investissements.

La prise en compte des critères ESG sert des objectifs distincts :

- ▶ Ne pas être associé à des pratiques socialement inacceptables.
- ▶ Contribuer à la transition de nos économies vers des modèles durables.
- ▶ Contribuer à divers autres objectifs sociaux (inclusion et bien vieillir).
- ▶ Améliorer la gestion des risques liés aux enjeux de durabilité.

La prise en compte des enjeux ESG permet une meilleure compréhension des sociétés et de leurs activités, diminue la volatilité, a un impact sur la valorisation de sortie de l'actif et constitue ainsi un bon moyen d'identifier des facteurs de risques qui ne sont pas pris en compte dans une analyse financière classique. Une transaction peut être interrompue pour des raisons liées aux critères ESG.

Cette stratégie d'investissement responsable prend différentes formes :

▶ Exclusion/désinvestissements	Exclusion ou désinvestissement : cette approche consiste à exclure certaines industries ou entreprises de son portefeuille d'investissement en raison de leur impact négatif sur l'environnement ou la société. Par exemple, CAA peut exclure les entreprises actives dans les énergies fossiles ou les armes controversées.
▶ Intégration ESG	Intégration des critères ESG : il s'agit d'intégrer les critères ESG dans l'analyse financière traditionnelle pour évaluer les risques et les opportunités liés à un investissement. Cela peut inclure des facteurs tels que les pratiques de gouvernance d'une entreprise, son impact environnemental et sa gestion des risques sociaux.
▶ Investissement thématique	Investissement thématique : cette stratégie consiste à investir dans des secteurs ou des thèmes spécifiques qui ont un impact positif sur l'environnement ou la société. Par exemple, l'investissement dans les énergies renouvelables, les technologies propres ou l'éducation.
▶ Engagement actionnarial	Engagement actionnarial : il s'agit d'utiliser le pouvoir d'influence en tant qu'actionnaire pour encourager les entreprises à adopter des pratiques durables. Cela peut inclure des dialogues avec la direction de l'entreprise, le vote lors des assemblées générales et la proposition de résolutions.

S'inscrivant pleinement dans les engagements du groupe Crédit Agricole en faveur du climat, Crédit Agricole Assurances poursuit son action **pour une économie bas-carbone au travers de ses investissements en faveur de la transition énergétique**. Pour ses investissements, Crédit Agricole Assurances privilégie les secteurs répondant aux besoins fondamentaux de la population : **l'immobilier, l'énergie, la santé et l'agro-alimentaire**, ce qui lui permet également de contribuer aux Objectifs de Développement Durable⁽³⁾ (ODD).

(3) Détail sur le site : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>.

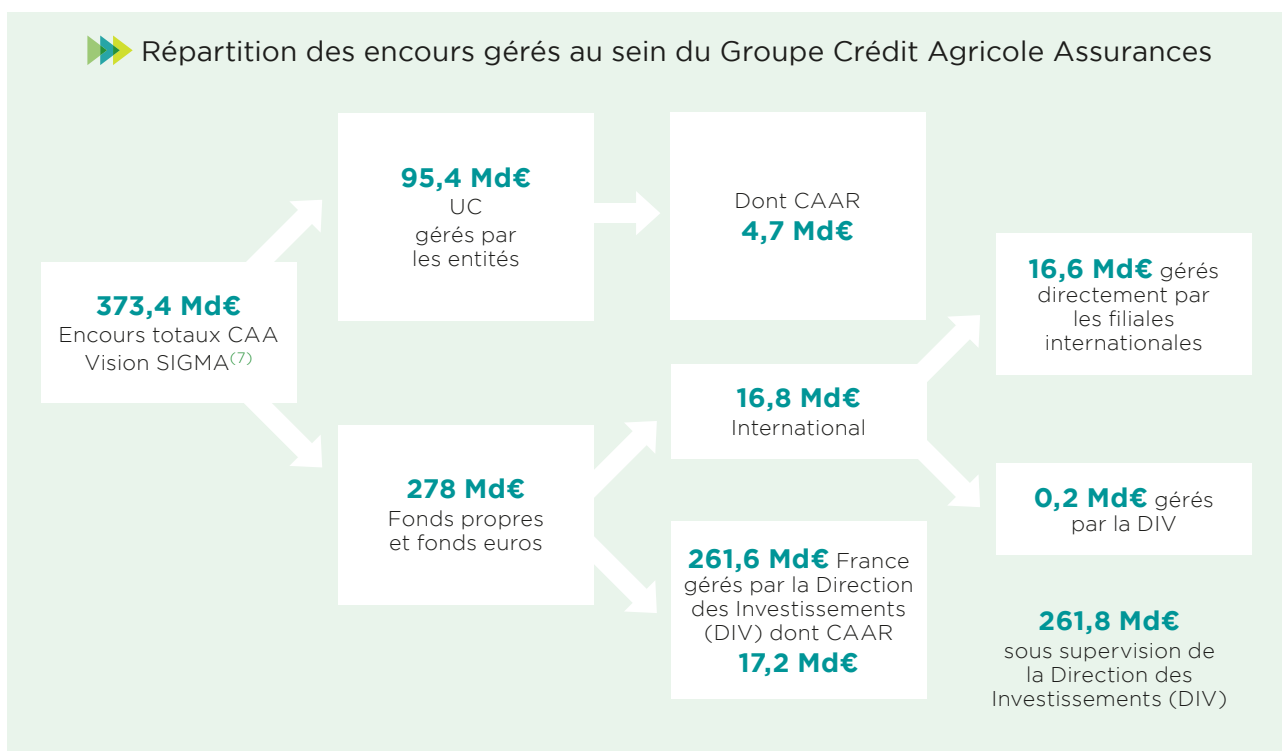
PÉRIMÈTRE

La politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances s'applique à toutes les entités du groupe Crédit Agricole Assurances. Les encours du Groupe Crédit Agricole Assurances représentent ainsi 373,4 Md€ d'encours global à fin décembre 2023 en valeur de marché (VM), avec 278 milliards d'euros d'actifs dans les fonds euros⁽⁴⁾ et dans les fonds propres⁽⁵⁾ (dont 17 Md€ pour CAAR) et plus de 95 Milliards d'unités de compte⁽⁶⁾ en valeur de marché (dont 4,7 Md€ pour CAAR).

Quel que soit le mode de détention des actifs en portefeuille, la démarche ESG-Climat couvre l'ensemble des classes d'actifs en appliquant des méthodologies adaptées aux particularités de chacune (mandat de gestion taux ou actions, fonds dédiés, fonds ouverts, gestion directe par la Direction des Investissements et administrée par les sociétés de gestion).

Les activités de gestion d'actifs du Groupe Crédit Agricole Assurances sont menées pour une grande partie des encours des entités du Groupe par le gestionnaire d'actifs Amundi.

Afin de garantir une attribution transparente des nouveaux mandats de gestion et de favoriser une gestion responsable des actifs, Crédit Agricole Assurances sollicite Amundi sur le process de due diligence de sélection des fonds sur la partie euros et fonds propres.



Quel que soit le type de support (fonds euros, fonds propres, UC), des exclusions normatives (Cf. les sections normatives et sectorielles) venant du Groupe Crédit Agricole sont appliquées sur toutes les activités de financement des entités du Groupe Crédit Agricole notamment sur tous les investissements de Crédit Agricole assurances.

En complément des politiques normatives, Crédit Agricole Assurances applique les Politiques sectorielles gérées et centralisées par le Groupe Crédit Agricole (Cf. politiques sectorielles du Groupe Crédit Agricole : <https://www.creditagricole.com/responsable-et-engage/notre-strategie-rse-etre-acteur-d-une-societe-durable/nos-politiques-sectorielles>).

Des politiques sectorielles notamment sur le charbon (seuils plus ambitieux) et le tabac appliquées par Crédit Agricole Assurances.

(4) Par fonds euros nous entendons les supports d'investissement en représentation des contrats à capital garanti faisant porter un risque de performance financière des supports d'investissement à l'assureur. Il s'agit en France des fonds euros (fonds euros « standards » et fonds euro-croissance) et à l'étranger, des fonds garantis.

(5) Par fonds propres, nous entendons les actifs qui ne sont pas en représentation de contrats d'assurance mais correspondent à l'activité propre de l'assureur et permettent de couvrir les besoins réglementaires en capital. Les rendements de ces actifs reviennent intégralement à l'assureur.

(6) Par contrat en unités de compte nous entendons les supports d'investissement où le client supporte le risque de performance financière.

(7) SIGMA : base d'actifs financiers du groupe CAA.

L'application aux portefeuilles des fonds propres et euros de ces exclusions et le processus d'intégration ESG sont illustrés dans le schéma suivant :

	Gestion en direct	Gestion déléguée Groupe Amundi	Gestion déléguée hors Groupe	Exclusions normatives	Exclusions sectorielles Groupe Crédit Agricole	Exclusions sectorielles CAA	Analyse ESG
Actions	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Obligations	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Souverains & assimilés		✓		✓	✓	✓	✓
Supranationales et agences		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Immobilier	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Infrastructures	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Private Equity	✓	✓		✓	✓	✓	✓
OPC : fonds dédiés		✓	✓	✓	✓	✓	✓
OPC : fonds ouverts		✓	✓	✓	✓		✓

A noter que ces exclusions sont également valables pour les unités de compte, où elles sont appliquées par les sociétés de gestion (Cf. 1.3.4.)

1.3.1. LES EXCLUSIONS NORMATIVES ET SECTORIELLES

▶ Exclusion/désinvestissements	<p>Crédit Agricole Assurances souhaite ne pas être complice de pratiques jugées inacceptables. Par sa politique d'engagement, Crédit Agricole Assurances peut faire évoluer les pratiques de l'émetteur. Malgré diverses interrogations, relances et avertissements de désengagement de différents investisseurs, l'émetteur peut continuer d'exercer des activités jugées répréhensibles qui nous conduisent à l'inclure dans notre liste d'émetteurs exclus de nos investissements. Cette liste est mise à jour régulièrement en coordination avec le Groupe Crédit Agricole et notre mandataire Amundi.</p> <p>Nous appliquons cette liste d'exclusions pour pratiques inacceptables à tous nos actifs.</p>
▶ Intégration ESG	
▶ Investissement thématique	
▶ Engagement actionnarial	

1.3.1.1. Rôles et responsabilités

Crédit Agricole Assurances définit, dans le cadre des Politiques du groupe Crédit Agricole et avec le soutien de l'expertise d'Amundi, la stratégie et les thèmes d'exclusions qui s'appliquent à ses portefeuilles. Une fois les thèmes d'exclusions définis, Amundi a la responsabilité d'appliquer la liste des émetteurs ou groupes d'émetteurs interdits selon un cadre de risques. En pratique, Amundi attribue à ces émetteurs la note de G, soit la plus mauvaise dans son échelle de notation interne. Pour les fonds collectifs gérés par d'autres sociétés de gestion (c'est à dire hors Amundi) celles-ci sont responsables du respect des règles communiquées par Crédit Agricole Assurances lors du processus d'investissement. Ces sociétés de gestions'étant au préalable engagées, lors de la contractualisation des mandats de gestion, au respect des règles du client.

1.3.1.2. Périmètre d'application des exclusions

La politique d'exclusion pour pratiques inacceptables (émetteurs notés G Cf. section notation Amundi) a vocation à s'appliquer à l'intégralité des actifs financiers des compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances. En pratique, elle s'applique intégralement aux mandats et aux fonds dédiés, quelle que soit la société de gestion.

1.3.1.3. Les exclusions normatives

La politique d'exclusion s'applique aussi bien aux émetteurs privés qu'aux émetteurs publics et assimilés. Par émetteurs assimilés aux émetteurs souverains, nous entendons toutes les collectivités locales (ex : les régions), subdivisions des Etats, les entités supranationales (ex : la banque européenne d'investissement) et les entités publiques n'ayant pas une activité opérationnelle impliquant des risques ESG forts. Ainsi, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale est un émetteur assimilé à un Etat alors qu'EDF est assimilée à une entreprise en terme d'analyse du risque ESG-Climat.

Cette politique repose sur les 3 piliers suivants :

Exclusions pour violations répétées et avérées de tout ou partie des 10 principes du pacte mondial (UN Global Compact).

Certaines entreprises par leurs agissements, violent de manière avérée et répétée tout ou partie des 10 principes du pacte mondial relatifs aux droits de l'Homme, aux Normes de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption

Le Pacte Global s'appuie sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Une collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies a permis de développer des outils aidant les entreprises à la mettre en œuvre, ainsi que les Principes directeurs sur les droits de l'Homme et les entreprises adoptés par le Conseil des droits de l'Homme en 2011.

Le Pacte se réfère à la Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail (1998) de l'Organisation internationale du Travail (OIT), avec laquelle une collaboration étroite s'est instaurée. La Déclaration proclame huit conventions fondamentales dans les quatre domaines déclinés dans les principes ci-dessus.

Le Pacte s'appuie sur certains principes de La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, tel le principe de précaution, et sur le chapitre 30 de l'Agenda 21 du Sommet de Rio qui précise le rôle des entreprises dans le développement durable.

Le principe contre la corruption renvoie à La Convention des Nations Unies. Une collaboration avec Transparency International s'est nouée à ce sujet.

Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme.

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.

P4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants.

P6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

P7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

P8 : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

P9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

P10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Exclusion des États mis au ban de la communauté internationale et ayant des pratiques fiscales agressives.

Les émetteurs privés ne sont pas les seuls à avoir des pratiques inacceptables. C'est également le cas de certains États et des émetteurs assimilés (ou organismes publics). Les titres de dettes émis par ces États sont donc exclus des investissements. Sauf cas argumenté, les émetteurs privés ayant élu domicile dans ces États sont également exclus. Deux critères fondent ces exclusions :

► **Politiques d'embargos** : les États mis sous procédure d'embargo par la commission des sanctions du conseil de sécurité de l'ONU, l'OFAC américain (Office of Foreign Asset Control), l'Union Européenne ; les restrictions émises par l'État français fondent la liste des États exclus de nos portefeuilles. Il s'agit en général d'États perpétrant des crimes ou des exactions collectives ou participant de manière avérée au financement du terrorisme.

► **Pays fiscalement sensibles** : nous n'investissons pas dans des États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code Général des Impôts, ni dans les pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales qui apparaissent sur la liste de l'Union européenne.

Exclusions relatives aux armements controversés.

Le groupe Crédit Agricole Assurances reconnaît le droit aux Etats de se défendre lors de conflits symétriques (conventionnels) ou asymétriques (ex : attaques terroristes) et donc de soutenir et de financer une industrie de la défense ainsi que la recherche et le développement d'armements nouveaux. Ne sont visés dans cette politique d'exclusion que les armements dits « controversés ». Deux propriétés sont nécessaires pour qualifier un armement de non controversé :

- **Discrimination** : ne doivent pas indistinctement viser les objectifs militaires et les populations civiles lors de conflits ou après les conflits (ex : mines encore actives).
 - **Proportionnalité** : les dégâts humains ne doivent pas être démesurés par rapport à l'atteinte de l'objectif militaire.
- Toute la chaîne conduisant au développement des armements controversés est visée : conception, production, financement, transport, distribution, stockage...

1.3.1.4. Les exclusions sectorielles

Hormis les exclusions normatives citées précédemment, des règles strictes sont appliquées notamment sur le tabac et le charbon. Ces exclusions sont intégrées dans les outils de gestion des gestionnaires de fonds afin de les empêcher d'investir dans ces émetteurs. La ligne métier risques d'Amundi et de CAA sont en charge de la réalisation des contrôles de second niveau.

Le respect des politiques sectorielles du Groupe Crédit Agricole sur le charbon et le tabac est encadré par la liste des pays/ Emetteurs Sous Restriction (ESR) transmises aux sociétés de gestion et compagnies internationales.

Exclusion de l'industrie du tabac

Le 31 mai 2020 avait lieu la Journée Mondiale Sans Tabac. En amont de cet événement, l'organisation australienne Tobacco Free Portfolio (TFP) engagée dans la réduction du nombre de morts liés aux maladies dues au tabac, a annoncé lors du Tobacco-Free Finance Pledge (TFFP), avoir recueilli la signature de Crédit Agricole Assurances. Cette signature l'engageait à sortir complètement des secteurs du tabac dans les trois ans à venir. Les portefeuilles de Crédit Agricole Assurances ne détiennent plus de titres du secteur du tabac depuis le troisième trimestre 2020.



**TOBACCO FREE
PORTFOLIOS**

Cette politique d'exclusion est applicable au secteur du tabac dans son ensemble, incluant les fournisseurs (seuil d'application pour les entreprises fabriquant des produits complets du tabac : revenus supérieurs à 5%), les fabricants de cigarettes et les détaillants (seuil d'application : revenus supérieurs à 10%).

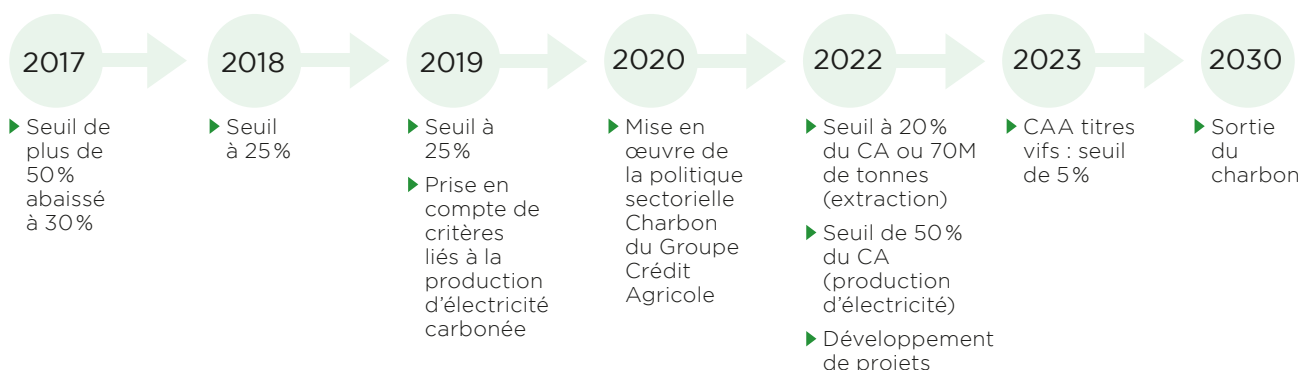
Renforcement de la politique d'exclusion des entreprises du secteur du charbon

Crédit Agricole Assurances procède de deux manières :

- Exclusions progressives sous critères de seuils du Groupe.
- Critères de sortie du charbon propres à Crédit Agricole Assurances.

Le Groupe Crédit Agricole a mis à jour ses nouvelles politiques sectorielles traitant du charbon qui intègrent désormais des engagements liés à l'exclusion progressive du charbon thermique de ses portefeuilles. Ces politiques tiennent compte de la part des revenus des entreprises générés dans l'industrie du charbon thermique et de leur trajectoire de transition. **Le Crédit Agricole s'est engagé à exclure le charbon thermique de ses portefeuilles d'ici 2030.** La politique charbon adoptée dans la stratégie climat se décline à travers trois politiques sectorielles : centrales thermiques à charbon, mines et métaux et infrastructures de transport.

Politique charbon



En 2016, Crédit Agricole Assurances s'est désengagé des émetteurs tirant des revenus de l'extraction de charbon avec des conditions de seuils de plus en plus restrictifs (plus de 50% de leur chiffre d'affaires en 2016 ; en 2017, plus de 30% de leur chiffre d'affaires ou produisant 100 millions de tonnes et plus de charbon par an ; en 2018, le seuil a été à nouveau abaissé à 25%). En 2019, la politique charbon est étendue aux sociétés actives dans la production d'électricité et les seuils ont été abaissés régulièrement.

Depuis 2022, Crédit Agricole Assurances se désengage des émetteurs :

- ▶ Réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon ou produisant 70 millions de tonnes et plus de charbon par an (extraction minière) ;
- ▶ Produisant de l'électricité dès lors que les revenus provenant d'électricité produite à partir de charbon représentent plus de 50% des revenus issus de cette activité ;
- ▶ Dont le chiffre d'affaire provenant directement (extraction) ou indirectement (production d'électricité) du charbon représente entre 20% et 50% du chiffre d'affaires total de l'émetteur;
- ▶ Développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

En 2023, ces critères s'appliquent **toujours sur les titres détenus via des fonds et les critères ont été revus sur les titres détenus en direct.**

Afin d'atteindre son ambition de sortie du charbon thermique en 2030, Crédit Agricole Assurances poursuit une politique sectorielle spécifique au charbon. Crédit Agricole Assurances a validé la stratégie d'une sortie anticipée des **émetteurs dont le chiffre d'affaire issu du charbon est supérieur à 5% pour l'ensemble des investissements détenus en direct** (hors obligations vertes), effectués au titre des fonds euros et des fonds propres. 350 Millions ont été cédés en 2023 dont 75 M€ pour CAAR.

Les exclusions normatives et sectorielles sont complétées par la prise en compte des performances extra-financières des émetteurs.

Charbon thermique :
baisse à **5%** du
seuil limite de la part
du Chiffre d'affaires
des émetteurs
(fonds euros)

Politique sur les hydrocarbures non conventionnels

Crédit Agricole assurances, dans le cadre de sa gestion déléguée à Amundi, exclut les entreprises dont l'activité (exploration et production) est exposée à plus de 30 % du chiffre d'affaires aux hydrocarbures non conventionnels (pétrole de schiste, gaz de schiste et sables bitumineux).

Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire. Pour évaluer l'exposition des entreprises aux combustibles fossiles non conventionnels, Amundi utilise des métriques provenant de fournisseurs de données lui permettant de disposer d'une large couverture de données. Cela lui permet également d'avoir une meilleure compréhension de l'exposition des entreprises aux hydrocarbures non conventionnels. Des due diligences peuvent également être réalisées pour enrichir ou contester les informations reçues de ses fournisseurs.

1.3.2. LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS NOTRE GESTION DES FONDS EUROS ET FONDS PROPRES (ACTIF GÉNÉRAL)

▶ Exclusion/désinvestissements	La mise en oeuvre opérationnelle des investissements des entités du Groupe Crédit Agricole Assurances, notamment sur les fonds euros et les fonds propres, repose d'une part sur des mandats de gestion confiés principalement à des sociétés de gestion (principalement la société de gestion Amundi, filiale du Groupe Crédit Agricole) pour les titres cotés, et d'autre part sur une gestion en direct par la Direction des Investissements (DIV) pour des titres non notés portant essentiellement sur l'immobilier et certaines catégories d'actions. Dans tous les cas, la gestion est réalisée dans un cadre de risque défini.
▶ Intégration ESG	
▶ Investissement thématique	
▶ Engagement actionnarial	

Dans la stratégie d'investissement responsable de Crédit Agricole Assurances, plusieurs critères sont pris en compte pour évaluer les entreprises ou les projets d'investissement. Les principaux critères incluent :

▶▶ Critères environnementaux (E)

- ▶ Ils évaluent l'impact d'une entreprise sur l'environnement. Cela comprend la gestion des ressources naturelles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, la gestion des déchets, la préservation de la biodiversité, etc.
- ▶ Crédit Agricole Assurances cherche à soutenir les entreprises qui prennent des mesures pour minimiser leur empreinte environnementale et qui contribuent à la transition vers une économie plus durable.

▶▶ Critères sociaux (S)

- ▶ Ils évaluent l'impact d'une entreprise sur la société. Cela comprend les pratiques de gestion des ressources humaines, les conditions de travail, la diversité et l'inclusion, les relations avec les parties prenantes, la protection des droits de l'homme, la santé et la sécurité des employés, etc.
- ▶ Crédit Agricole Assurances cherche à investir dans des entreprises qui respectent les normes sociales, favorisent l'égalité des chances et ont un impact positif sur les communautés dans lesquelles elles opèrent.

▶▶ Critères de gouvernance (G)

- ▶ Ils évaluent la structure et les pratiques de gouvernance d'une entreprise. Cela comprend la transparence des informations financières, l'indépendance du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, la gestion des risques, la lutte contre la corruption, etc.
- ▶ Crédit Agricole Assurances cherche à investir dans des entreprises qui adoptent des pratiques de gouvernance solides et transparentes, favorisant ainsi la confiance des actionnaires et des parties prenantes.

Ces critères ESG sont utilisés pour évaluer la performance d'une entreprise en termes de durabilité et de responsabilité et ont un impact sur la gestion. Crédit Agricole Assurances cherche à sélectionner des entreprises qui se conforment aux meilleures pratiques en matière de durabilité et qui ont un impact positif sur l'environnement et la société.

Notre stratégie d'investissement (fonds euros et fonds propres) repose donc sur un processus de sélection détaillé et une note minimale exigée à plusieurs niveaux (note individuelle de l'émetteur, note du portefeuille, comparaison à un univers de référence). En effet, la note ESG moyenne du portefeuille doit être égale ou supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence.

Aujourd'hui, avec l'implémentation progressive des notes ESG sur nos actifs, l'analyse extra-financière couvre plus de 90% vs 75% en 2022 des actifs (94% vs 70% pour CAAR) en représentation des fonds propres et des fonds euros en 2023, en s'appuyant principalement sur les méthodes de notation extra-financière développées au sein du Groupe.

Sur les 278 Md€ d'encours gérés (fonds propres et fonds euros) au niveau Groupe (17,3 Md€ pour CAAR), 251 Md€ (223+28), (16,4 Md€ pour CAAR (14,5+1,9)) intègrent les critères ESG sous plusieurs dimensions :



Montants en Md EUR	► Actifs de l'entité Gestionnaires			
	Pilotage CAA	Gest. d'actif déléguée au Groupe Amundi	Gest. d'actif déléguée Hors Groupe (yc. entités internationales)	Total
Classes d'actifs (non transparisés)				
Actions hors foncières	0	9		9
Obligations corporate	0	96	0	96
Souverains & assimilés		58	0	58
Supranationales et agences		35	0	36
Immobilier coté (actions foncières)		4		4
Immobilier non coté	20		0	20
Infrastructures	11	3		14
Private Equity	1	6	0	7
OPC dédiés		18	0	18
OPC ouverts Autres (à préciser)		15	1	16
Options		0		0
Total Fonds EUROS	32	245	1	278



DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Montants en Md EUR	► Volume d'actifs couverts par les analyses et indicateurs, les politiques d'exclusions, les calculs de trajectoire Politiques et indicateurs ESG				
Classes d'actifs (non transparisés)	Exclusions normatives	Exclusions sectorielles	Analyse interne ESG CAA (participations stratégiques + immobilier)	Analyse/Notation ESG Amundi « best in class »	Filtre ESG CAA Amundi
Actions hors foncières	9	9	na	8	8
Obligations corporate	96	96	na	94	91
Souverains & assimilés	58	58	na	58	58
Supranationales et agences	36	36	na	35	35
Immobilier coté (actions foncières)	4	4	na	4	4
Immobilier non coté	20	20	18	2	
Infrastructures	14	14	9	3	
Private Equity	7	7	1	6	
OPC dédiés	18	18	na	7	4
OPC ouverts Autres (à préciser)	16	16	na	5	
Options	0	0	na	0	0
Total Fonds EUROS	278	278	28	223	201
			10,0% intégration ESG	80,4%	72%



DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Montants en Md EUR	► Taxonomie, trajectoires accord de Paris et biodiversité				
	Politique de vote & engagement	Taxonomie 5.a D533	Strat. align. accord de Paris (température, empreinte carbone)	Strat. align. Biodiversité (7. D533)	Périmètre NZAOA
Classes d'actifs (non transparisés)					
Actions hors foncières	8	9	9		9
Obligations corporate	94	96	96	85	96
Souverains & assimilés	Hors scope	58	58	52	na
Supranationales et agences	Hors scope	36	36		36
Immobilier coté (actions foncières)	4	4	4		4
Immobilier non coté	20	20	20		11
Infrastructures	13	14	Hors scope		9
Private Equity	7	7	Hors scope		na
OPC dédiés	7	18	Hors scope		na
OPC ouverts Autres (à préciser)	5	16	Hors scope		na
Options	0	0	0		na
Total Fonds EUROS	158	278	223	137	165
	57%	100%	80%	49%	59%



CAAR

Montants en Md EUR	▶ Actifs de l'entité Gestionnaires			Total
	Pilotage CAA	Gest. d'actif déléguée au Groupe Amundi	Gest. d'actif déléguée Hors Groupe (yc. entités internationales)	
Classes d'actifs (non transparisés)				
Actions hors foncières	0,0	0,6		0,6
Obligations corporate	0,0	6,1	0,1	6,2
Souverains & assimilés		2,7	0,1	2,8
Supranationales et agences		2,2	0,0	2,3
Immobilier coté (actions foncières)		0,1		0,1
Immobilier non coté	1,6	0,0	0,0	1,6
Infrastructures	0,3	0,8		1,1
Private Equity	0,0	0,5	0,0	0,5
OPC dédiés		1,1	0,0	1,1
OPC ouverts Autres (à préciser)		1,0	0,0	1,1
Options		0,0		0,0
Total Fonds EUROS	2,0	15,2	0,2	17,3

La colonne **Pilotage CAA** couvre les actifs sur lesquels la Direction des Investissements gère et assure le suivi de ses Investissements.

La colonne **Gestion d'actifs déléguée Groupe Amundi** fait référence aux actifs dont le suivi est assuré par la société de gestion Amundi (filiale du Groupe Crédit Agricole) et ses filiales (CPR AM, BFT) en intégrant certaines sociétés de gestion hors groupe (process de due diligence Amundi) notamment pour les OPC ouverts.

La colonne **Gestion d'actifs déléguée hors Groupe** correspond au suivi réalisé par des sociétés de gestion hors Groupe Amundi avec lesquelles la Direction des Investissements est en relation. Cela intègre également les encours des entités internationales qui ne sont pas suivis par la Direction des Investissements.

Montants en Md EUR	► Volume d'actifs couverts par les analyses et indicateurs, les politiques d'exclusions, les calculs de trajectoire Politiques et indicateurs ESG				
	Exclusions normatives	Exclusions sectorielles	Analyse interne ESG CAA (participations stratégiques + immobilier)	Analyse/Notation ESG Amundi « best in class »	Filtre ESG CAA Amundi
Actions hors foncières	0,6	0,6	na	0,6	0,2
Obligations corporate	6,2	6,2	na	6,1	2,8
Souverains & assimilés	2,8	2,8	na	2,7	2,3
Supranationales et agences	2,3	2,3	na	2,2	2,2
Immobilier coté (actions foncières)	0,1	0,1	na	0,1	0,1
Immobilier non coté	1,6	1,6	1,6	0,0	
Infrastructures	1,1	1,1	0,2	0,8	
Private Equity	0,5	0,5	0,0	0,5	
OPC dédiés	1,1	1,1	na	0,6	0,2
OPC ouverts Autres (à préciser)	1,1	1,1	na	0,8	
Options	0	0	na	0,0	0,0
Total Fonds EUROS	17,3	17,3	1,9	14,5	7,9
			10,8%	83,7%	46%
			intégration ESG	94,5%	

Les colonnes « Exclusions normatives », « Exclusions : tabac », « Sortie charbon 2030 » et « Exclusions hydrocarbures » font référence aux critères cités plus haut dans les exclusions normatives et sectorielles.

La colonne **Analyse interne ESG CAA** fait référence au périmètre des actifs dont l'analyse extra-financière est couverte par l'équipe ESG de la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances.

La colonne **Analyse/Notation ESG Amundi best in class** fait référence aux actifs où une analyse extra-financière réalisée par Amundi est matérialisée par une note.

La colonne **Filtre ESG CAA-Amundi** fait référence aux seuils de détention des titres en portefeuille.



DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Montants en Md EUR	► Taxonomie, trajectoires accord de Paris et biodiversité				
	Politique de vote & engagement	Taxonomie 5.a D533	Strat. align. accord de Paris (température, empreinte carbone)	Strat. align. Biodiversité (7. D533)	Périmètre NZAOA
Classes d'actifs (non transparisés)					
Actions hors foncières	1	1	1	1	1
Obligations corporate	6	6	6	6	6
Souverains & assimilés	Hors scope	3	3	3	na
Supranationales et agences	Hors scope	2	2	2	2
Immobilier coté (actions foncières)	0	0	0		0
Immobilier non coté	2	2	2		1
Infrastructures	1	1	Hors scope		0
Private Equity	1	1	Hors scope		na
OPC dédiés	1	1	Hors scope		na
OPC ouverts Autres (à préciser)	1	1	Hors scope		na
Options	0	0	0		na
Total Fonds EUROS	11	17	13	12	10
	66%	100%	78%	68%	60%

1.3.2.1. Intégration ESG sur les titres cotés (223 Md€ dont 14,5 Md€ pour CAAR)

Comme mentionné précédemment, la gestion des titres cotés est principalement déléguée à la société de gestion, Amundi. Amundi utilise une méthode de notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pour évaluer les entreprises dans lesquelles elle investit. Cette méthode de notation est basée sur plusieurs sources de données et est conçue pour mesurer la performance ESG des entreprises de manière systématique et objective.

Notation ESG d'Amundi (Cf. le site d'Amundi Notre approche ESG | Le Groupe Amundi⁽⁸⁾ qui explique sa méthodologie de notation pour plus d'information).

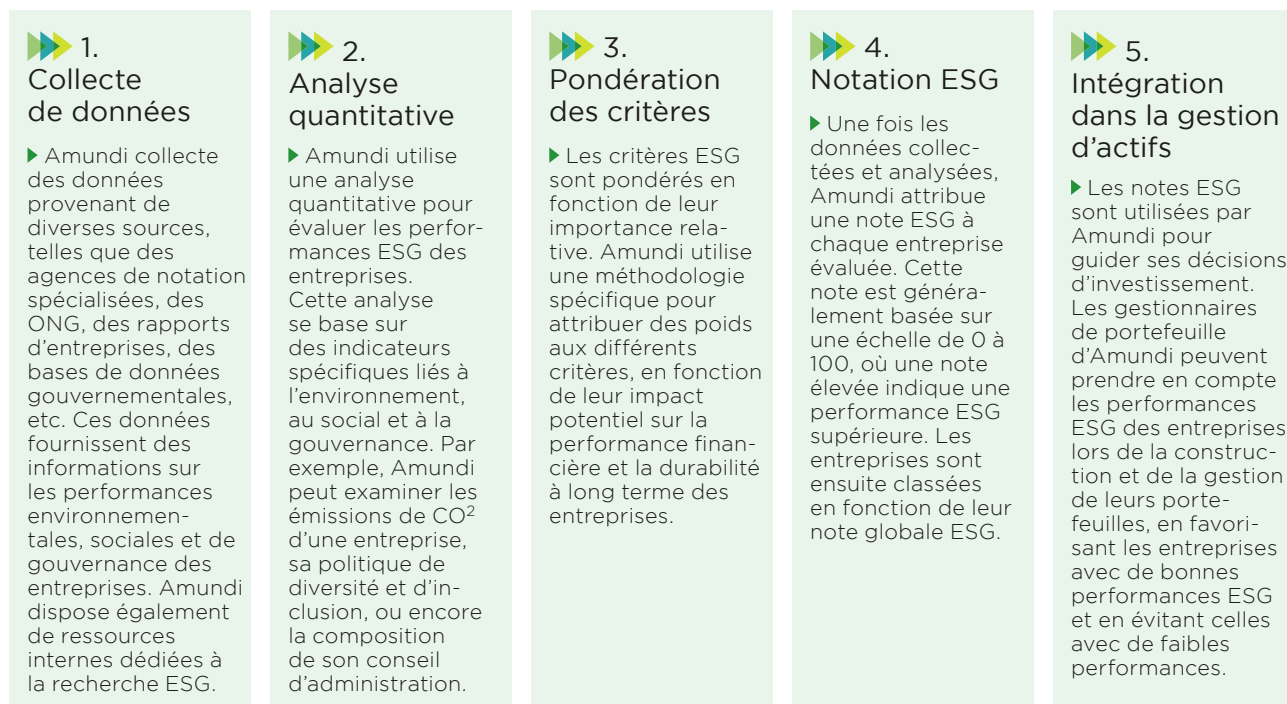
Il convient de noter que la liste des sources de données utilisées par Amundi n'est pas exhaustive et peut varier en fonction des besoins spécifiques de l'entreprise et des évolutions dans le domaine de l'investissement responsable. Amundi s'efforce de collecter des données provenant de sources fiables et diversifiées pour obtenir une vision globale et objective des performances ESG des entreprises. L'équipe de recherche d'Amundi effectue des analyses approfondies et utilise des modèles quantitatifs pour évaluer les performances ESG des entreprises.

Les notes ESG permettent à Amundi d'identifier les entreprises qui ont des opportunités d'amélioration en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Amundi peut alors engager un dialogue avec ces entreprises pour les encourager à adopter des pratiques plus durables et responsables.

Amundi peut également utiliser les notes ESG pour exclure certaines entreprises de ses investissements. Les entreprises impliquées dans des activités controversées ou ayant de mauvaises performances ESG peuvent être exclues des portefeuilles d'investissement délégués à Amundi.

Les notes ESG permettent à Amundi de fournir des informations claires et transparentes à ses investisseurs concernant les performances ESG des entreprises dans lesquelles elle investit. Cela permet aux investisseurs de prendre des décisions éclairées et de comprendre l'impact de leurs investissements sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Voici quelques éléments clés de la méthode de notation ESG d'Amundi :



Il est important de noter que l'utilisation des notes ESG peut varier en fonction des stratégies d'investissement spécifiques.

Crédit Agricole Assurances s'appuie principalement sur Amundi pour gérer sa politique de vote et d'engagement pour les actifs gérés sous mandat tout en ayant un regard avec un suivi fréquent (mensuel, trimestriel en fonction du sujet) des indicateurs. Ainsi, Crédit Agricole Assurances choisit d'exclure les émetteurs présentant la moins bonne performance ESG sur leur secteur ou présentant un fort risque de réputation voire de controverses.

Pour les Etats, les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur leur capacité à rembourser leur dette à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'emparent des problématiques ESG qui peuvent nuire à la stabilité mondiale. La méthodologie Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques et les facteurs de durabilité.

A l'issue du processus de notation propre à notre société de gestion, la note se situe sur une échelle de notation allant d'A pour les meilleures pratiques à G, pour les moins bonnes que ce soit pour la notation des entreprises ou pour la notation des souverains. A noter que les titres notés G (dont les émetteurs exclus pour pratiques inacceptables) sont exclus de l'ensemble des gestions actives de notre société de gestion.

Chaque portefeuille d'actifs est considéré ESG si des conditions de gestion sont respectées (Cf. points suivants pour les entreprises et pour les souverains).

(8) <https://legroupe.amundi.com/notre-approche-esg>



1.3.2.1.1. Les titres émis par des entreprises (139 Md€ ESG dont 5,5 Md€ pour CAAR)

Les titres émis par des entreprises des secteurs financiers et non financiers comptent pour plus de 1/3 du portefeuille global et sont investies principalement en France et en Europe. Le portefeuille est relativement peu exposé aux risques ESG. En effet, Crédit Agricole Assurances adopte pour ses différents mandats (univers noté par les agences financières) la méthode best-in-class « Filtre ESG CAA » (règles de gestion circonscrites) déployée principalement par Amundi (dont une partie inclut des obligations vertes). Le suivi des contraintes de seuils est mensuel.

€ Filtre ESG CAA-Amundi

Portefeuille Taux (127 Md€ dont 5,1 Md€ pour CAAR)

- ▶ L'encours des actifs notés E, F et G (en cas de dégradation de la note) doit rester inférieur à un certain seuil du portefeuille en valeur de marché.
- ▶ L'encours des actifs non notés et non notables en ESG doit être détenu sous conditions de seuils du portefeuille en valeur de marché.
- ▶ La note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à C (i.e. 0.5).
- ▶ La note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à celle de son « univers de référence ».

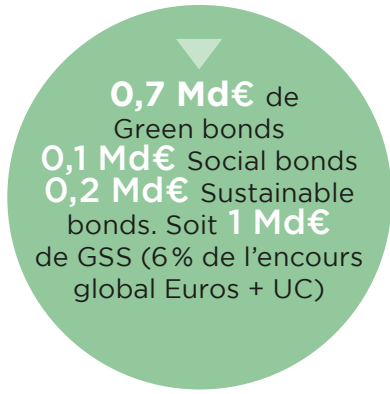
Portefeuille Actions + foncières (12 Md€ dont 0,4 Md€ pour CAAR)

- ▶ L'encours des actifs notés E, F ou G (en cas de dégradation de la note) ou non notés doit respecter les conditions de seuils de détention dans le portefeuille en valeur de marché.
- ▶ La note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à C (i.e. 0.5).

1.3.2.1.2. Focus Green, Social et Sustainable bonds (GSS) (15 Md€ dont 1 Md€ pour CAAR)

Le Groupe Crédit Agricole détient plus de 11,1 Md€ (vs 8,4 Md€ en 2022) d'obligations vertes (standard Green Bonds Principals) dont 3 Md€ émises par des Souverains & Assimilés. Par ailleurs le groupe détient aussi 1,5 Md€ (vs 1,1 Md€ en 2022) d'obligations sociales (social bonds) et 2,6 Md€ (vs 1,9 Md€ en 2022) d'obligation durables (Sustainable bonds).

Credit Agricole Assurances Retraite détient 0,7 Md€ vs 0,3 Md€ en 2022 d'obligations vertes (standard Green Bonds Principals), 0,1 Md€ (vs 0,1 Md€ en 2022) de social bonds et 0,2 Md€ (vs 0,1 Md€ en 2022) de Sustainable bonds.



Entité	Green bonds (Md€)	Social bonds (Md€)	Sustainable bonds (Md€)	Total GSS (Md€)	% / encours entité	Encours Entité (Md€)
CAAR	0,67	0,12	0,22	1,02	6%	17,16
Total Groupe CAA	11,15	1,56	2,58	15,29	6%	278

1.3.2.1.3. Souverains et Assimilés (58 Md€ ESG dont 2,8 Md€ pour CAAR)

Nos obligations publiques (catégories « sovereign » et « treasuries » au sens de la nomenclature Barclays) représentent plus de 58 Md€ soit près de 21% du portefeuille global (fonds euros et fonds propres). Les notations extra-financières de ces émetteurs sont généralisées sur ces actifs et suivis.

Appellation « ESG » pour les Souverains

L'encours des actifs notés E, F et G (en cas de dégradation de la note) doit rester inférieur à un certain seuil du portefeuille en valeur de marché. La note moyenne de chaque portefeuille doit être au moins égale à C (i.e. 0.5)

1.3.2.1.4. OPCVM : intégration des critères ESG (34 Md€ dont 2,2 Md€ pour CAAR)

Notre portefeuille d'OPCVM (taux et actions), pour une large part, dédié au Groupe Crédit Agricole Assurances, représente à fin décembre 2023 près de 34 Md€ en valeur de marché.

De très nombreux fonds gérés par Amundi dans lesquels Crédit Agricole Assurances est investi disposent d'une démarche ESG par le biais de l'intégration d'approche « beat the benchmark » et même dans certains cas font l'objet de labélisation (label ISR et Finansol). Les actifs illiquides (ex. type immobilier) gérés par Amundi intègrent également une charte ESG et pour certaines expertises déléguées à des gérants externes un volet ESG dans les due-diligence réalisées.

1.3.2.2. Intégration ESG sur les titres non cotés (28 Md€ dont 1,9 Md€ pour CAAR)

1.3.2.2.1. Analyse ESG des investissements réalisés en direct (10 Md€ de couverture sur le Private Equity + Infrastructures détenus en direct)

La Direction des Investissements réalise des investissements à travers différents supports de diversification (immobilier, infrastructures, des fonds de dettes, Capital investissement...), non cotés, qui ne rentrent pas dans le champ de délégation d'Amundi et nécessitent de développer un modèle de notation ESG spécifique.

En fonction des thématiques et des actifs, les objectifs peuvent être multiples.

Pour illustrer, sur la partie environnementale, Crédit Agricole Assurances investit dans les infrastructures d'énergies renouvelables pour soutenir la transition énergétique (éolien, solaire, hydroélectrique) principalement avec des partenariats tels qu'Engie en France et en Europe, Eolia Renovables et Orsted. D'autres vecteurs d'énergies renouvelables sont en cours de réflexion tels que l'hydrogène pour le stockage (HY24).

De plus, Crédit Agricole Assurances investit sur des biens immobiliers avec un niveau de certification environnementale élevé. La qualité des certifications environnementales permet de contribuer à la politique climat et à une diminution de l'empreinte carbone. Par ailleurs, certains programmes d'investissements immobiliers permettent de répondre à des projets sociétaux tels que l'accès à des loyers abordables ou des rénovations de quartiers, tout en misant sur des biens de qualité en terme de normes environnementales.

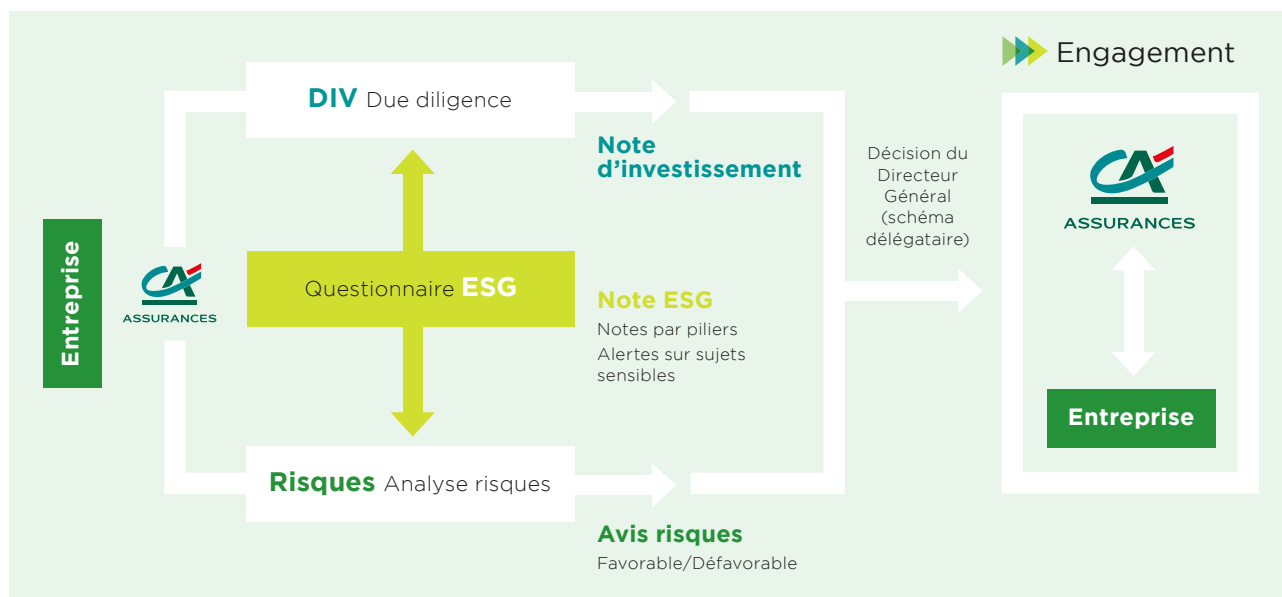
Le dispositif d'évaluation et d'intégration des critères ESG dans nos investissements en direct couvrira à terme tous les encours en portefeuille (actifs de diversification). Il s'agit principalement de titres de participation dans des sociétés non cotées, considérés comme stratégiques, où nous siégeons en tant qu'administrateur au Conseil d'Administration. Cette présence au Conseil d'Administration nous permet d'avoir des leviers notamment sur les politique de vote et d'engagement. Il s'agit pour l'essentiel d'entreprises qui ne sont donc pas couvertes par les agences de notation ni par les sociétés de gestion.

Notre méthodologie a été revue par un cabinet indépendant extérieur et validée par la comitologie mise en place par notre gouvernance sociétale (Cf. ; Section 3). Cette revue nous a permis de vérifier la cohérence des pondérations avec les enjeux de la directive européenne Corporate European Sustainable Reporting Disclosure (CSRD).

Ce groupe de notation ESG est composé de l'équipe ESG, des gestionnaires d'actifs directs et de plusieurs responsables de département (RSE, Risques et Conformité). Il se réunit au cas par cas et est responsable de la prise en compte des critères de durabilité dans les investissements.

La première phase d'implémentation de la notation interne concerne nos investissements déjà en portefeuille. Aujourd'hui, nous intégrons progressivement l'analyse interne ESG afin d'intégrer un avis extra-financier dans les dossiers relatifs aux nouveaux investissements, qui sont ensuite analysés par la Direction des Risques.

Les considérations ESG sont désormais initiées avant même le début du cycle d'investissement, dès la recherche d'opportunités.



Il faut souligner que la philosophie de la notation interne est différente de celle de notre principale société de gestion (qui gère la partie cotée), basée sur le best in class (classement des émetteurs par secteur). S'agissant d'investissements considérés comme stratégiques, nous sommes plus dans une logique **d'amélioration continue de l'Entreprise**. Crédit Agricole Assurances ambitionne de faire progresser les sociétés sur les questions ESG et de les accompagner dans la déclinaison de leurs ambitions sur les sujets ESG.

Dans le cadre de cet outil de notation interne, le département d'analyse extra-financière de la Direction des Investissements a élaboré un questionnaire qui est transmis à l'ensemble des partenaires.

Ce questionnaire comprend près de 80 questions réparties sur 4 piliers (Pilotage, Environnemental, Social/Sociétal, Gouvernance) en incluant des questions sectorielles spécifiques. Sous chacun des piliers, se déclinent différents enjeux.

Ce questionnaire porte sur des thématiques liées, en l'occurrence, à la transition énergétique, la stratégie de décarbonation, la gouvernance, les questions d'équité, la biodiversité.

►► Analyse interne extra-financière

Pilotage ESG

- Matérialité
- Gouvernance ESG
- Stratégie RSE

Gouvernance

- Gouvernance, gestion des risques, contrôle interne
- Conduite des affaires

Environnemental

- Pollution
- Biodiversité et écosystèmes
- Utilisation des ressources et économie circulaire
- Changement climatique

Social

- Structure - Effectifs propres
- Clients
- Communautés affectées Travailleurs dans la chaîne de valeur Equité et égalité
- Santé & Sécurité Effectifs propres
- Bien être et avantages sociaux

Par exemple, sur le pilier du pilotage ESG, est analysé le niveau de maturité de la gouvernance ESG de l'entreprise sur sa prise en compte des enjeux extra financiers (par qui ?, comment ? ...). Sur le pilier du social, les conditions de travail sont importantes notamment dans la chaîne de valeur (taux d'accidents du Travail...).

Le questionnaire, réparti en questions standards et en questions spécifiques selon les secteurs, repose principalement sur des réponses qualitatives et les données quantitatives nous permettent d'apprécier l'évolution par rapport à l'analyse précédente.

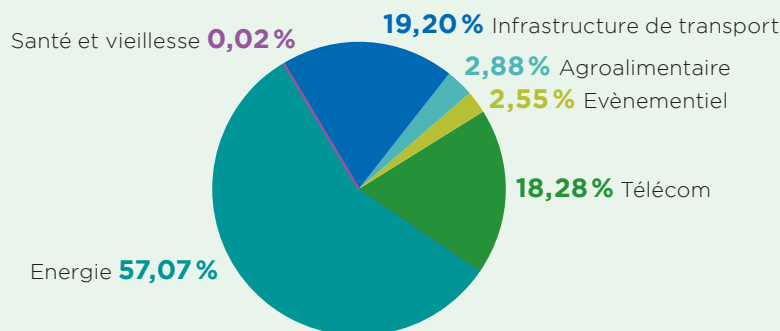
Un travail d'identification des enjeux prioritaires et secondaires par secteur a été réalisé avec l'attribution d'une pondération en fonction du classement.

La note ESG est construite sur les 80 questions regroupées par enjeu (citée précédemment). La note attribuée à l'enjeu dépend de sa matérialité (qui fait baisser la note) et des plans d'actions mises en oeuvre (qui rehausse la note).

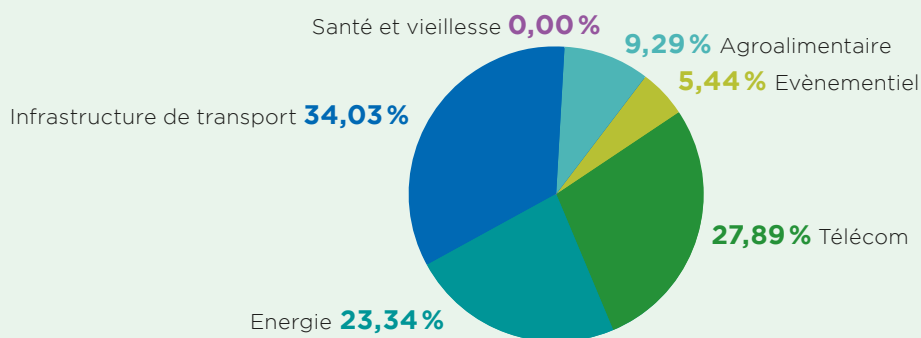
Le score ESG (la note interne est harmonisée avec le format alphanumérique d'Amundi mais a une approche différente) est basé sur 100 et est calculé en retranchant des points quand la gestion d'un enjeu matériel par l'entreprise est insuffisante ou en cas d'absence de réponse.

Le tableau de bord est utilisé comme **outil d'interaction avec la Gouvernance qui met en exergue les axes d'amélioration utiles à l'engagement des entreprises partenaires.**

►► Répartition par secteur d'activité, des investissements en direct, couverts par la notation ESG - 10 Md€



►► Répartition par secteur d'activité, des investissements en direct, couverts par la notation ESG - CAAR 0,3 Md€



Pour certains fonds de Private Equity et de fonds d'infrastructures, le pilotage est assuré par la Direction des Investissements et le suivi est délégué au principal gestionnaire d'actifs, Amundi.

La sélection des fonds de cette classe d'actifs est réalisée par Amundi PEF dans le cadre d'un process de diligence requise « due diligence ».

Entité	Couverture ESG Immobilier non noté (Md€)	% couverture sur immobilier non noté	% couverture ESG/encours global de l'entité
CAA Retraite	1,6	100%	9%
Total général	18,1	90% (20,1 Md€)	7%

Il faut rappeler que les pratiques ESG sur les marchés privés restent peu transparentes malgré l'importance des enjeux et du rôle à jouer de cette classe d'actif.

En l'occurrence dans les diligences d'investissement des fonds, l'approche se fait sur trois piliers : le pilier investissement, le pilier de diligence opérationnel, le pilier de diligence ESG.

Cette première phase permet d'apprécier qualitativement les partenaires et de se comparer avec d'autres acteurs comparables. Ensuite, il y a une possibilité de signer « un side letter » au gérant du fond reprenant les engagements (exclusions sectorielles, conformité, règles spécifiques dictées par l'UNPRI...). Un suivi annuel permet d'entretenir ce dialogue avec les sociétés de gestion avec un questionnaire ciblant la société de gestion elle-même (stratégie globale, processus d'investissement, engagement, transparence) et un questionnaire sur le fond et de voir les progrès réalisés..

Il faut souligner qu'il est beaucoup plus facile d'obtenir des informations de qualité sur les fonds récents que sur les fonds anciens qui étaient en portefeuille. 2/3 des souscriptions depuis la mise en oeuvre de la réglementation sont article 8 et 9. Les principaux aspects ESG contrôlés par l'équipe d'investissement des fonds concernent :

►► Sur le pilier Environnemental

- Alignement sur l'Accord de Paris, empreinte carbone, prise en compte de la biodiversité, gestion de l'exposition aux risques climatiques et de transition, politique d'exclusion.

►► Sur le pilier Social

- Partage de la création de valeur, actionariat salarié, formation, politique sur la diversité et l'inclusion, égalité des chances et du traitement, mixité hommes-femmes, santé et sécurité des employés, diversité au niveau des instances dirigeantes.

►► Sur le pilier Gouvernance

- Constitution et indépendance du Conseil, bonne gouvernance (politique de gestion des risques financiers et extra-financiers), présence et exigence d'une politique d'investissement responsable.


1.3.2.2.2. Notation extra-financière sur nos actifs immobiliers non notés (18 Md€ dont 1,6 Md€ pour CAAR)

Les travaux de mise en oeuvre de la notation ESG sur le patrimoine immobilier se sont déroulés sur plus d'un an. Le portefeuille immobilier est composé d'actifs mono sous-jacents (un seul immeuble) ou multi sous-jacents (plusieurs immeubles), identifiés par un code ISIN unique.

Pour un actif donné, chacun des immeubles détenus est noté selon deux méthodes, l'une basée sur la certification de l'immeuble et l'autre basée sur les caractéristiques propres de l'immeuble.

Les immeubles sont notés de 100 à 0, puis la note est retranscrite sur une échelle d'A à G, comme l'ensemble des autres actifs notés. Dans le cas d'une double notation (immeuble certifié), la meilleure des deux notes est retenue. Les immeubles sans certification et sans information sur leurs caractéristiques propres sont par défaut et de manière conservatrice classés en G/NR. La notation basée sur la certification dépend du certificateur et du type et du niveau de la certification. Par exemple :

Certificat	Axe	Niveau
HQE	Construction	Exceptionnel
		Excellent
		Très bon
		Bon
		Sans niveau global



Notation ESG du patrimoine immobilier

1.3.3. PRIVILÉGIER LES INVESTISSEMENTS, GÉNÉRATEURS DE VALEURS, QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) ET QUI IMPACTENT L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES

▶ Exclusion/désinvestissements	Crédit Agricole Assurances souhaite être parmi les premiers acteurs qui agissent en faveur de l'accès au logement, au numérique, à la santé et à l'alimentation en région :
▶ Intégration ESG	▶ Accès au logement au plus grand nombre, amélioration de la qualité de vie en ville et de la mixité sociale : rénovation de quartiers « coeurs de ville » (Massy, Bobigny, Issy).
▶ Investissement thématique	▶ Accès à la santé et au Bien Vieillir Demain (Icade Santé, Ages&Vie).
▶ Engagement actionnarial	▶ Accès à l'alimentation (Semmaris).
	▶ Accès au numérique (TDF, Vauban Infrastructure Fibre).

1.3.3.1. Un Investisseur, engagé dans l'immobilier, qui contribue aux évolutions sociétales en favorisant une approche durable et vivable de la ville

L'immobilier (y compris via des sociétés foncières) représente une part importante des investissements de Crédit Agricole Assurances (24 Md€ soit 8,7% du portefeuille global des fonds euros et des fonds propres représentant 278 Md€ pour le groupe CAA dont 0,5 Md€ pour CAAR soit 4% de son portefeuille), qui veille à ce que cette classe d'actifs respecte les meilleurs standards du marché en terme de performance énergétique.

Les critères ESG de l'immobilier se matérialisent notamment par l'attribution d'une certification HQE, BREEAM ou LEED qui engage le respect d'un cahier des charges prenant en compte notamment l'utilisation des matériaux ou technologies ayant un impact limité sur l'environnement, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la limitation des nuisances, les performances énergétiques et thermiques.

Le parc immobilier de Crédit Agricole Assurances, principalement situé en France, couvre plus de 2,3 millions de m² de surface certifiée (immobilier non coté) sur un total de plus de 4,6 millions de m². Cela représente près de 51% de surface certifiée en portefeuille (application d'une politique de certification des bâtiments (HQE, BREEAM ou LEED)).

Pour évaluer les performances des bâtiments (en terme d'énergie, l'environnement, la santé et le confort), il existe plusieurs niveaux de certification (ex : PASS, BON, TRES BON, EXCELLENT, EXCEPTIONNEL) où plus le niveau à atteindre est important, plus les exigences sont élevées.

Une certification environnementale de type HQE, BREEAM ou LEED peut couvrir différentes étapes d'une opération immobilière : la reconstruction, la construction ou l'exploitation. Un immeuble peut donc avoir différents types de certification pour une même opération.

Avec plus de 9,3 Md€ en valeur de marché (soit 12,3 Md€ en valeur d'expertise correspondant à la valeur foncière de l'immeuble) **d'actifs immobiliers certifiés** dans son portefeuille à fin 2023 (3,3% du portefeuille global sur 278 Md€), Crédit Agricole Assurances poursuivra ses investissements en prenant en compte les critères environnementaux et sociaux tels que les performances énergétiques, l'utilité sociale des actifs et la contribution à l'amélioration des métropoles régionales.

Crédit Agricole Assurances continue de renforcer la proportion d'actifs immobiliers bénéficiant d'une certification environnementale sur son parc d'immobilier de bureaux non cotés (les foncières ont leur propre politique de certification).

En pratique il est plus aisé de mettre aux normes un bâtiment dans les phases de vacances (changement de locataire) et dans les cas où il y a peu de locataires. **Désormais, tout nouveau programme de construction ou de réhabilitation d'un immeuble vise une certification environnementale.** Nous poursuivons un effort de « restructuration verte », effort qui est rendu possible en reconstruction par le départ des locataires dans un actif commercial.



La répartition par type et niveau de certification de notre patrimoine immobilier au niveau Groupe est détaillée ci-dessous :

Niveau de certification	Construction		
	2021	2022	2023
Sans niveau*	102 221 (12%)	102 221 (10%)	75 007 (7%)
Bon / good / pass**	140 619 (16%)	164 224 (15%)	173 294 (16%)
Très bon / very good / silver***	373 118 (43%)	399 726 (37%)	426 087 (38%)
Excellent / exceptionnel / platinum core****	244 646 (29%)	402 383 (38%)	441 275 (40%)
Total m²	860 604	1 068 553	1 115 664

Niveau de certification	Exploitation		
	2021	2022	2023
Sans niveau*	356 026 (30%)	356 026 (29%)	358 234 (28%)
Bon / good / pass**	150 120 (13%)	161 320 (13%)	160 687 (13%)
Très bon / very good / silver***	130 410 (11%)	186 534 (15%)	193 420 (15%)
Excellent / exceptionnel / platinum core****	535 063 (46%)	537 945 (43%)	551 923 (44%)
Total m²	1 171 619	1 241 824	1 264 264

Niveau de certification	Reconstruction		
	2021	2022	2023
Sans niveau*			
Bon / good / pass**	25 013 (34%)	18 607 (15%)	18 670 (15%)
Très bon / very good / silver***	40 861 (55%)	83 479 (67%)	83 328 (68%)
Excellent / exceptionnel / platinum core****	8 268 (11%)	21 749 (18%)	21 162 (17%)
Total m²	74 142	123 835	123 160

Exemple : réhabilitation Carré Vert 2023 (Levallois-Perret)



► En choisissant la réhabilitation, nous avons pu économiser pour la planète l'équivalent de :
12 aller-retours en avion Paris/New York
ou encore 168 000 Km de Twingo en ville,
ou encore 12 ans de chauffage d'un 3 pièces à Paris

► Contexte

- Restructuration de 5 bâtiments pour une surface d'environ 20 000 m² en priorisant l'économie circulaire
- Limiter l'impact carbone de la construction et réduire la quantité de déchets

► Démarche

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Réemploi des matériaux en place sur le site

► Bilan environnemental

- Adhésion à une charte chantier propre par les entreprises adjudicataires des marchés
- Certification HQE Excellent
- Masse totale de déchets issus de notre réhabilitation : 6 560 tonnes (vs 26 000 tonnes si démolition)
- Quantité de carbone émis dans l'atmosphère pour le projet Carré Vert : 20 672 tCO₂eq (vs 33 653 tCO₂eq avec matériaux neufs)

Sur le patrimoine existant, le décret tertiaire du 23 juillet 2019, relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, **fixe un objectif ambitieux de réduction des consommations énergétiques à horizons 2030, 2040 et 2050. Ces objectifs sont pris en compte lors des restructurations d'actifs.**

Des réalisations d'audit (DPE) sont en cours sur l'ensemble des immeubles de logement détenus à 100% pour déterminer les impacts des nouvelles réglementations (appartements notés F et G notamment) et pour mettre en place un programme d'amélioration des performances (changement d'huisseries, systèmes de chauffage, isolation, etc).

De plus, avec le recensement des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) sur le résidentiel et à partir de la consommation pour le tertiaire, des émissions de CO² ont été collectées directement et/ou estimées. Les demandes ont été adressées aux différents gérants en priorisant la détention et le secteur.

Au 31/12/2023, l'encours sur lequel les émissions peuvent être calculées représente 86% des m² du portefeuille de l'immobilier direct, 50% du portefeuille indirect, soit 58% du portefeuille global. Cela représente 22 kg de CO²/m² par an (CAAR 14 kg).

Dans sa stratégie d'investissement immobilier, CAAR s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la qualité environnementale du groupe Crédit Agricole Assurances. La part d'immobilier certifié de CAAR est de 1,1 Md€ en valeur d'expertise (soit environ 7% du portefeuille euro de CAAR)

Portefeuille global			
Entité	Emissions CO ²	M ²	Emission de GES en KG de CO ² / m ² / an
CAAR	3 709 130	274 539	14
Total général	60 241 918	2 727 462	22,09

1.3.3.2. Répondre à une forte demande démographique et sociétale

Hormis le facteur environnemental, Crédit Agricole Assurances accorde une importance particulière à la dimension sociétale de ses actifs immobiliers. En effet, l'objectif est de favoriser l'accès aux logements, et donc de les rendre accessibles financièrement aux classes moyennes, dans des zones tendues. Crédit Agricole Assurances investit dans des programmes de logements à loyers libres ou intermédiaires (LLI) en accord avec les enjeux environnementaux et sociaux dans la mesure où ils répondent à une forte demande démographique et sociétale en favorisant la mixité et en proposant des produits aux standards élevés en terme de prestations et performance énergétique. Il s'agit de relever de nombreux défis au niveau structurel : création et maintien de l'emploi dans des zones éloignées des centres financiers traditionnels, redynamisation des zones urbaines défavorisées, inclusion des groupes à risque d'exclusion sociale, réduction des inégalités.

Crédit Agricole Assurances investit aussi bien en Ile-de-France que dans les principales métropoles françaises (Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice, Toulouse) en privilégiant les opérations neuves qui contribuent à répondre à la demande croissante de logements. Crédit Agricole Assurances investit dans l'économie de façon soutenue et durable dans des zones à fort potentiel.

Dans le cadre de sa politique de placements immobiliers, Crédit Agricole Assurances investit également dans le cadre de restructuration de quartiers de ville et s'inscrit dans la politique globale du Grand Paris. Ces projets de restructuration visent à créer des éco-quartiers piétons en plein coeur de ville, axés sur la restauration, les commerces de bouche et les services. Ils illustrent notre stratégie unique d'investisseur long terme sur des projets mixtes urbains de qualité, alliant logements, commerces et bureaux, situés dans des zones à fort potentiel.

Par ailleurs, en étant administrateur d'une de nos foncières, nous l'accompagnons dans des opérations de transformation des entrées de ville commerciales en nouveaux quartiers mixtes notamment pour faire face à la pénurie de logements dans les zones denses et pour s'adapter aux nouvelles tendances de consommation. Il s'agit, en outre, de traiter les dysfonctionnements urbains en intégrant les enjeux environnementaux par la prise en compte du développement de la nature en ville, le développement des mobilités douces, la production de bâtiments à forte qualité environnementale.

Afin de renforcer la diversification de son portefeuille d'actifs commerciaux, Crédit Agricole Assurances a finalisé un partenariat spécialisé dans le commerce dans les gares européennes. Cela concerne l'exploitation des concessions de commerces portant notamment sur la Gare Montparnasse (Paris) et 5 gares en Italie (Milan, Turin, Rome, Padoue et Naples). Ces actifs représentent une surface cumulée de 42 000 m². Le portefeuille de gares accueille plus de 130 millions de visiteurs par an. Notre partenaire Altarea continuera à assurer la gestion de ces actifs.

A l'instar de l'ensemble des filiales du groupe, CAAR co-investit dans la plupart des projets immobiliers du groupe Crédit Agricole Assurances.

Financer des entreprises actives dans la prise en charge des personnes fragilisées		
Bien vieillir à domicile	Personnes en perte d'autonomie	Ecosystème de proximité : santé (pharmacie, médecins...), services (épicerie...)

Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances à travers son entité Crédit Agricole Assurances Retraite a renforcé son implication dans les domaines de la santé et du bien vieillir. Un partenariat immobilier a été établi avec Clariane et la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) dans le développement des résidences Senior « Ages & Vie » sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit d'un programme de construction innovant d'habitats collectifs pour les seniors.

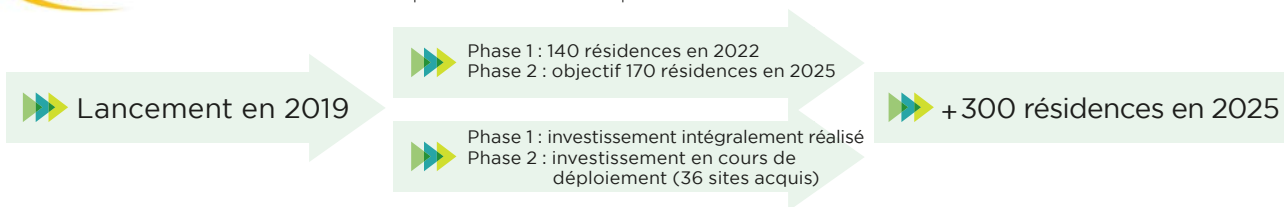
C'est un domicile partagé, solution nouvelle qui s'adresse aux personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans leur quartier ou leur village.

Chaque résidence propose 16 places et permet la création de six emplois pérennes d'auxiliaire de vie (dont deux logés sur place pour une présence 24h/24).

Avec le lancement du programme en 2019 et un développement initial de 150 résidences à horizon 2023, il est prévu plus de 300 résidences, soit plus de 4800 chambres et création de 2 000 emplois directs pour 2025 dans toute la France.



Il s'agit d'un modèle original et inclusif au coeur des territoires qui offre un cadre de vie sécurisant à taille humaine. Une cinquantaine de résidences (1 résidence = en moyenne 2 maisons) a été mise en service en 2022 portant le réseau à plus d'une centaine de résidences.




Le vieillissement de la population entraîne des bouleversements démographiques qui doivent s'anticiper dans toutes les dimensions des territoires : logements, espaces publics, services, équipements, commerces, transports.

1.3.3.3. Un investisseur engagé dans les services : l'accès à l'alimentation et aux soins liés à la santé, les organisations d'évènements

Crédit Agricole Assurances est également investisseur dans d'autres classes d'actifs alternatifs tels que le **Private Equity**. Le montant des expositions s'élève à près de 7 Md€ à fin 2023 (2,5% du ptf global des fonds euros et des fonds propres dont 0,5 Md€ pour CAAR soit 3% de son portefeuille). Ces investissements réalisés en direct en Private Equity consistent en des prises de participations au capital des sociétés ou via des fonds de Private Equity (délégation à deux sociétés de gestion), dédiés aux compagnies d'assurance du groupe sur les thématiques de la Santé/ Vieillesse, de l'Agroalimentaire (Semmaris avec Rungis) et des services BtoB.

ZOOM sur Comexposium, un des leaders mondiaux de l'organisation d'évènements et de l'animation de communautés autour de leur business et de leurs passions. Comexposium organise plus de 150 évènements professionnels et grand public, couvrant plus de 10 secteurs d'activité (mise en relation de 48 000 exposants et 3,5 millions de visiteurs, 365 jours par an). Leur stratégie RSE est présentée au Conseil d'Administration au moins une fois par an. De plus, ce critère a été intégré dans les objectifs d'obtention de la rémunération variable du Directeur Général.

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réduire l'impact environnemental des salons et évènements en limitant les déchets, optimisant la consommation d'énergie, favorisant les mobilités douces pour les visiteurs et exposants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir une politique d'achats responsables auprès des fournisseurs en intégrant des critères RSE. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibiliser les collaborateurs et parties prenantes aux enjeux du développement durable à travers leur programme « All Involved ». 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser l'économie circulaire en proposant la récupération des déchets, le reconditionnement du matériel et en limitant les consommables. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mesurer et compenser l'empreinte carbone des évènements grâce à un bilan carbone certifié qui couvre les scopes 1, 2, 3 des émissions.
---	---	---	---	--



Prix du LP le plus engagé - Lauréate 2024

Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances a reçu le prix du Limited Partner (investisseur institutionnel en capital d'un fonds) le plus engagé décerné par l'Agefi Private Equity.

Ce prix récompense l'investisseur institutionnel dont la stratégie d'investissements contribue significativement au dynamisme des entreprises françaises et des territoires.

En 2023, conformément au Projet Sociétal, les investissements ont cherché à privilégier les énergies renouvelables, la transition vers une économie bas carbone et le bien vieillir. La contribution au fonds Clean H2 Infra Fund, investissant exclusivement dans le développement de l'hydrogène décarboné, la levée de fonds de Verkor, producteur français de batteries pour véhicules électriques, ou encore le partenariat avec Innergex énergie renouvelable témoignent de cette volonté.

1.3.3.4. Contribution à l'initiative de place « Ambition Climat »

La stratégie de Crédit Agricole Assurances répond à une demande sociétale forte. En effet, Crédit Agricole Assurances a contribué à l'initiative de place « Ambition Climat » permettant d'investir globalement 600 M€ (dont 60 M€ apportés par Crédit Agricole Assurances) dans le financement d'entreprises intégrant des objectifs de réduction des impacts climatiques de leurs activités.

Cela a pris la forme de trois véhicules alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris.

- ▶ Deux fonds investissant dans les actions de sociétés cotées (230 M€ pour chacun des deux fonds gérés par Amundi et Sycomore AM),
- ▶ Un fonds investissant dans des obligations européennes « investment grade » (125 millions gérés par HSBC GAM).

1.3.3.5. Un investisseur qui soutient l'accès au numérique dans les territoires

Crédit Agricole Assurances a en outre diversifié son portefeuille en investissant dans le secteur des télécommunications et des infrastructures digitales. En effet, Crédit Agricole Assurances a fait l'acquisition de 45% du capital de Bluevia, la plateforme de fibre optique FTTH (Fiber To The Home) de Telefonica en zone rurale, en consortium avec Vauban Infrastructures Partners. Le portefeuille d'actifs de Bluevia comporte 3,9 millions de foyers déjà reliés et un pipeline de 1,1 million de foyers qui sera entièrement déployé à horizon 2025. Poursuivant sa politique d'investissement dans ce secteur, Crédit Agricole Assurances a renforcé son exposition à Inwit. Inwit est le leader italien des tours télécoms avec, à son actif, 22800 tours déployées sur tout le territoire national, ce qui lui confère une part de marché de 45%.

1.3.3.6. CAA : un acteur engagé dans la transition énergétique

Pour répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques, les investissements de Crédit Agricole Assurances notamment en faveur de la transition énergétique (technologies « propres », c'est-à-dire très peu émissives en gaz à effet de serre) se réalisent principalement au sein de la poche Infrastructures. Nos investissements en infrastructures, principalement en France et en Europe se font majoritairement à travers des prises de participations (en direct et à travers des fonds).

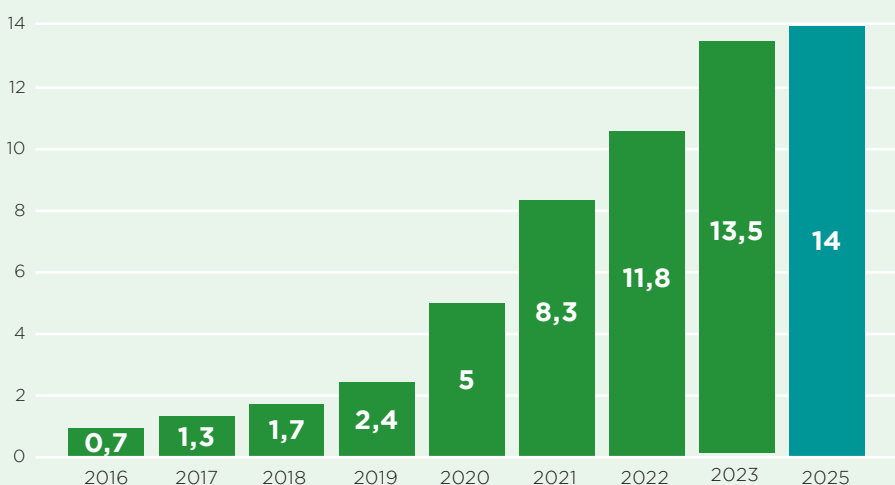
Les technologies et types d'actifs comptabilisés par Crédit Agricole Assurances sont les suivants (financements en capital et en dettes) :

- ▶ Hydro-électricité.
- ▶ Production d'électricité par éoliennes. Production d'électricité par panneaux solaires.
- ▶ Production d'électricité par la force marémotrice. Production d'électricité par géothermie.
- ▶ Production d'énergie par biomasse, bioénergie.
- ▶ Technologies ayant une efficacité énergétique élevée (ex : cogénération) et/ou par destruction de déchets (ex : réseaux de chaleur).
- ▶ Immeubles ayant une consommation d'énergie particulièrement basse (ex : bâtiments à énergie positive, BEPOS).
- ▶ Moyens de transport offrant une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux technologies efficaces en place.
- ▶ Hors bâtiments et transport, tout nouveau processus industriel apportant une réduction très sensible des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux meilleures technologies existantes.
- ▶ Investissement en recherche et développement dans de tels processus même s'ils ne sont pas encore en phase d'exploitation industrielle.
- ▶ Technologies de séquestration du CO².
- ▶ Encours en green bonds (finançant tout ou partie des technologies et/ou actifs ci-dessus).

Les investissements dans les EnR (Energies Renouvelables) sont au coeur de la stratégie de Crédit Agricole Assurances, qui souhaite renforcer son engagement dans la transition énergétique, conformément à son objectif 2025.

Crédit Agricole Assurances a ainsi pour ambition de contribuer à financer une capacité installée de 14 GW à horizon 2025 (base détention 100%).

Stratégie de CAA dans le développement des ENR (en GW)



Contribution à **13,5 GW** (base 100% de détention) de capacité de production dans les énergies renouvelables (objectif 2025 14 GW)

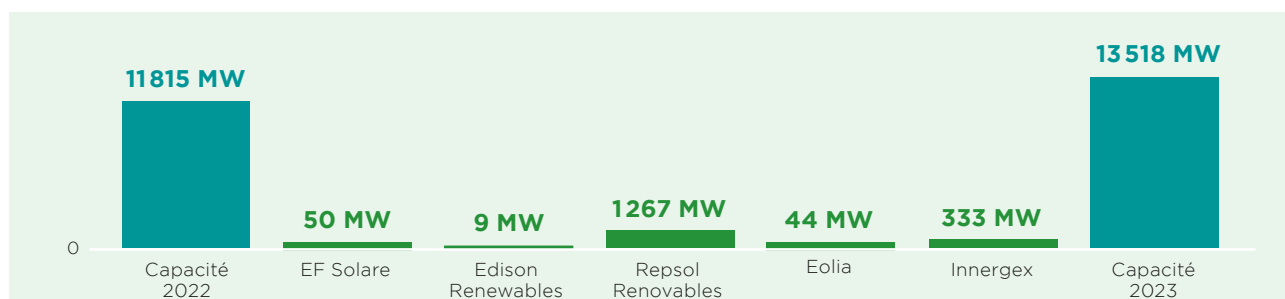
Pour atteindre cet objectif, Crédit Agricole Assurances investit dans des partenariats de type « brownfield » (actifs déjà opérationnels uniquement), mais également dans des plateformes de développement (incluant des projets renouvelables à développer, dits « greenfield »).

L'année 2023 a été marquée par trois opérations majeures d'investissements axés sur la décarbonation et la mobilité :

<p>VERKOR Gigafactory de batteries 16 GWh de production Équipement de 300 000 véhicules électriques / an Réindustrialisation / emploi Transition / Electrification</p>	<p>INNERGEX Énergies renouvelables Première plateforme française d'EnR pour CAA 333 MW de capacité installée en France Indépendance énergétique Transition écologique</p>	<p>INDIGO Transports / mobilité 2^e opérateur de stationnement en Espagne 70+ concessions (47 villes) 14,5 M de véhicules / an Mobilité urbaine / douce et transition énergétique</p>
---	--	--

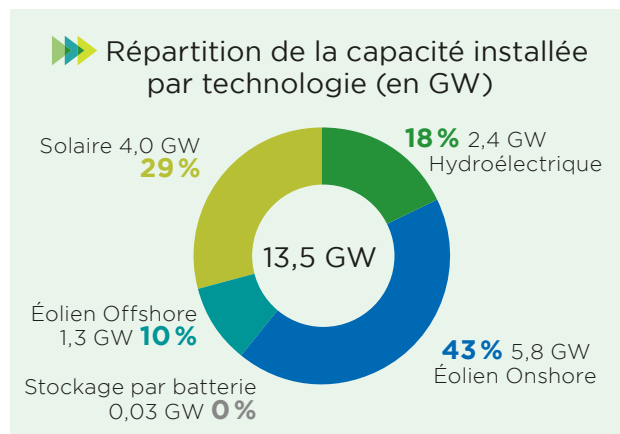
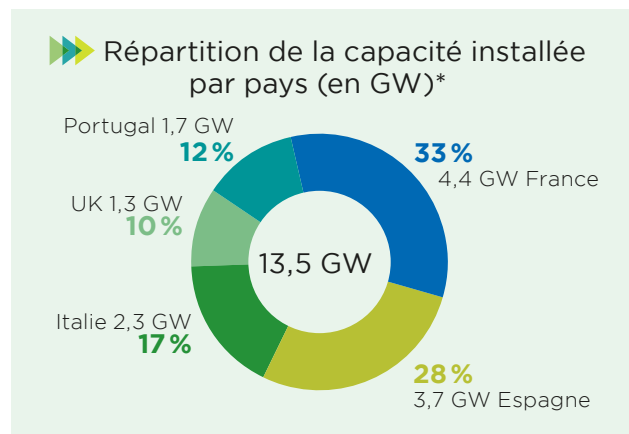
Une activité d'investissement également soutenue sur le reste du portefeuille : acquisitions via Repsol Renovables (Asterion + ConnectGen) ; acquisition de 60 locomotives dans ELL, expansion de la plateforme de fibre VIF, projet d'hybridation (Movhera), etc.

Une croissance des capacités installées en production d'énergie renouvelable permettant d'atteindre environ 13,5 GW (sur une base de détention à 100%) à fin 2023 soit 4,9 Md€ en valeur de marché (près de 5 GW en quote-part Crédit Agricole Assurances).



Crédit Agricole Assurances est l'un des principaux investisseurs en France en énergies renouvelables contribuant au financement de près de 7% du total des capacités installées renouvelables en France à fin 2023 (dont environ 13,0% en éolien et 9,1% en solaire en base 100% de détention).

Un partenariat historique avec Engie depuis 2014, progressivement complété par des partenariats forts et durables avec les principaux acteurs du secteur (Edison, Repsol, Eurowatt, TotalEnergies, Urbasolar et Ørsted).



* Estimations réalisées par la Direction des investissements de CAA au 31/12/2023

Capacité installée de 13,5 GW à fin 2023 (sur base 100% détention), répartie entre la France et la plupart de ses pays voisins en pointe sur les investissements dans la transition énergétique (Espagne, Italie, Portugal et Royaume- Uni) ; diversité géographique forte permettant de réduire l'exposition aux risques réglementaires et d'amortir l'impact des aléas climatiques. Diversité technologique forte : portefeuille initialement construit sur de l'éolien terrestre, avant d'évoluer vers l'énergie solaire, et plus récemment vers l'hydroélectrique et l'éolien offshore.

Les investissements en infrastructures non cotées de Crédit Agricole Assurances réalisés au cours de l'année 2023 ont donc porté sur des secteurs clés s'inscrivant dans la démarche RSE du groupe. Ces opérations s'inscrivent pleinement dans le Projet Sociétal du groupe Crédit Agricole et dans la trajectoire de réalisation des objectifs de Crédit Agricole Assurances de contribuer à l'installation d'une capacité de 14 GW d'ici 2025 dans les énergies renouvelables.

1.3.4. LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS DANS NOTRE GESTION DES FONDS UNITÉS DE COMPTE (UC)

Les parties précédentes ont concerné les actifs financiers en représentation des fonds propres et des fonds euros pour lesquels l'assureur choisit les supports d'investissement (dans le respect de la réglementation et des limites de risques internes). Crédit Agricole Assurances a voulu traiter de manière spécifique les actifs financiers en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte car c'est **le client qui choisit ses supports d'investissement** au sein d'un univers défini et géré par Crédit Agricole Assurances.

Indépendamment des fonds euros, les encours des contrats en unités de compte pèsent plus de 95 Md€ au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances dont 4,7 Md€ pour CAAR. Leur impact en termes d'empreinte carbone et de risques extra-financiers ne peut pas être négligé.

Depuis les Accords de Paris sur le climat en 2015, l'investissement responsable a pris progressivement une place de plus en plus importante dans l'univers de fonds proposés dans les contrats.

De nouvelles réglementations sont venues renforcer cette démarche.

Suite à la loi Pacte de 2019, l'offre d'investissements responsables des contrats d'assurance vie a été pe u à pe u renforcée avec l'obligation depuis 2021 de proposer au sein des contrats au moins une unité de compte (UC) de chaque label reconnu par l'Etat ISR, Greenfin ou Solidaire.

Les caractéristiques de ces différents labels sont :

<p> Le label ISR</p> <p>Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances. Il permet de choisir des placements responsables et durables. Il répond à des critères répartis en 6 thèmes définis par arrêté.</p> 	<p> Le label Finansol</p> <p>Le label Finansol, créée en 1997, est attribué par l'association professionnelle Finansol. Il garantit que l'épargne contribue au financement d'activités génératrices d'une forte utilité sociale et atteste qu'une information fiable, régulière et claire, est communiquée par l'établissement gérant le placement d'épargne solidaire.</p> 	<p> Le label Greenfin</p> <p>Le label Greenfin (anciennement label « TEEC ») a été créé fin 2015 au moment de la COP 21, par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il certifie les fonds finançant des entreprises contribuant à l'économie verte et excluant celles des secteurs des énergies fossiles.</p> 
---	---	---

En 2023, comme en 2022 et 2021, de nombreux fonds ont fait l'objet de démarches pour faire évoluer leur gestion et obtenir un label. Les encours des fonds labellisés sur nos contrats ont fortement augmenté, grâce notamment à la labellisation de supports.

A fin 2023, les contrats en unités de comptes détenus dans les contrats de CAAR, pour lesquelles l'information est remontée, comprennent :

	CAAR
Label ISR	1 186 M€
Label Greenfin	192 M€
Label Finansol	110 M€

Par ailleurs, en mars 2021, la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est entrée en vigueur, classifiant les fonds en fonction de leur niveau d'intégration des critères ESG dans leur processus d'investissement. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la réglementation SFDR niveau 2 est entrée en application et prévoit qu'à compter de cette date les fonds dits « article 8 » et « article 9 » devront s'engager sur un minimum d'investissements durables et le spécifier en annexe des prospectus des fonds.

Les sociétés de gestion ont alors été amenés à revoir la classification de leurs fonds Article 8 et Article 9.

▶▶ Article 8

- ▶ Produits financiers qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

▶▶ Article 9

- ▶ Produits financiers ayant un objectif d'investissement durable.
- ▶ Produits financiers qui doivent pouvoir proposer des indicateurs de suivi sur des objectifs mesurables et quantifiables.

Les encours UC de CAAR (+96% gérés par des sociétés de gestion du Groupe Crédit Agricole soumises aux mêmes règles sectorielles et normatives que sur les fonds euros), relevant de l'article 8 et 9 de SFDR représentaient à fin 2023 :

	CAAR
Article 8	2 606 M€
Article 9	3,28 M€

Concernant les contrats de Retraite collective, un ETP est dédié à l'analyse et au suivi des éléments ESG en s'appuyant sur les moyens techniques et humains ci-dessous :

- ▶ Utilisation de due diligence et SCORECARDS Amundi sur les sociétés de gestion et fonds externes.
- ▶ Intégration systématique des critères ESG et exclusions du Groupe Crédit Agricole pour la sélection des fonds (2023 est l'année de renforcement de l'analyse ESG dans les contrats).
- ▶ Utilisation de la base de référencement de PREDICA/CAAR afin de s'assurer de sélectionner des fonds répondants aux exigences du Groupe sur les critères extras financiers.
- ▶ Vérification en interne de la classification des fonds SFDR, Label et exclusion avant intégration dans un contrat via nos fournisseurs de données (Engine, Morningstar).
- ▶ Utilisation des moyens techniques et humain de la BU ERI afin de compléter nos analyses.

	Fonds	Encours Retraite collective (Predica et CAAR)
Fonds dédiés	14	1,9 M€
Article 6	34	0,9 M€
Article 8	148	1,1 M€
Article 9	7	0,003 M€
Total	203	4 M€

1.3.5. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

1.3.5.1. Politiques sectorielles

Par ailleurs, des travaux Groupe Crédit Agricole sur les politiques sectorielles se poursuivent notamment dans le secteur des hydrocarbures sur des revues de seuils de critères, des définitions de périmètre. Aujourd'hui, le Groupe Crédit Agricole s'inscrit naturellement dans tous les engagements collectifs pris par les grandes institutions financières en soutenant les Alliances Net Zéro des différents métiers (banque, asset-management (Amundi) et assurance (Crédit Agricole Assurances)) ; en s'engageant dans des coalitions contre le réchauffement climatique, avec, dès janvier 2022, l'arrêt total de tout financement de projets liés à l'extraction de pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux. Des travaux opérationnels similaires à ceux réalisés sur le secteur du charbon sont en cours dans le groupe Crédit Agricole pour identifier ce qui est conventionnel et non conventionnel (considéré comme upstream, midstream, downstream...) ; le périmètre (sable, pétrole de schiste, forage en eaux profondes, pétrole et gaz issus de la zone Arctique) ; et les critères d'exclusions (seuils de CA pour les entreprises productrices, critères sur les réserves, critères relatifs aux infrastructures, relatifs aux activités d'exploration d'hydrocarbures, critères d'expansion).

1.3.5.2. Unités de compte

Pour les Unités de Compte, le taux de couverture des indicateurs sera amélioré notamment concernant les sociétés de gestion externes hors groupe Amundi. Une politique de sélection des UC est en cours de mise en oeuvre en 2024 pour qu'elle soit cohérente avec la stratégie d'investissement appliquée sur les fonds propres et les fonds euros face aux enjeux de durabilité.

Pour les contrats de Retraite collective, est mise en place pour 2024 une revue de portefeuille sur les fonds labélisés ISR, Greenfin et solidaires. L'objectif est de proposer à tous les clients en stock et nouveaux clients des fonds articles 8 et 9 afin d'être en adéquation avec la politique du Groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, des processus d'harmonisation des indicateurs extra-financiers des entités internationales sont en cours pour offrir une vision consolidée de ces derniers.

MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ

2.1. MOYENS INTERNES DU GROUPE

Les moyens de Crédit Agricole Assurances sont déployés au sein de l'organisation pour répondre aux besoins de l'ensemble des entités.

MOYENS ORGANISATIONNELS

Pour faire face aux exigences réglementaires accentuant les demandes de reportings et les multiplications de questionnaires (ONG, régulateurs, agences de notations extra-financières...) notamment sur l'intégration des critères ESG des investissements, l'impact de nos produits distribués, notre empreinte directe, Crédit Agricole Assurances a renforcé la prise en compte de la durabilité au sein de ses équipes. Depuis 2022, CAA aligne sa stratégie sur le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole qui s'articule autour de trois thématiques :

- ▶ Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone
- ▶ Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale
- ▶ Réussir les transitions agricole et agro-alimentaire

Fin 2022, une communauté d'Ambassadeurs RSE Crédit Agricole Assurances a été créée. Référents de leur direction sur les sujets sociétaux liés à nos engagements d'Entreprise Responsable, ces ambassadeurs portent en proximité les engagements RSE de Crédit Agricole Assurances et sont des correspondants privilégiés. Cette communauté est animée en interne et participe au déploiement d'initiatives de sensibilisation de tous les collaborateurs. **Depuis 2019, c'est 1 162 collaborateurs qui ont pu participer à une Fresque du Climat chez Crédit Agricole Assurances.**

Un parcours de formation aux enjeux RSE, évolutif et progressif, a été lancé au niveau du Groupe Crédit Agricole. En avril 2023 a eu lieu le lancement d'un e-learning de formation aux enjeux RSE obligatoire qui permet d'aborder les concepts clés de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), les principaux enjeux sociétaux, ainsi que les engagements et l'action du Groupe. Un module spécifique sur la Finance Durable est également proposé aux collaborateurs.

Pour renforcer ce dispositif, les collaborateurs Crédit Agricole Assurance sont conviés aux "Rendez-vous de la RSE", un temps d'information trimestriel avec une webconférence et un temps de mobilisation avec une action collective. En présence de représentants de différents métiers du Groupe et d'experts externes, ces rendez-vous permettent de décrypter un sujet en lien avec le projet sociétal et de présenter nos leviers d'actions pour être un Assureur, un Investisseur et une Entreprise pleinement responsable.

MOYENS PÉRENNES (CRÉATION DE POSTE, RENFORCEMENT DES ÉQUIPES)

Dans ce contexte d'exigence forte et d'engagements ambitieux, des ressources humaines et techniques ont été alloués aux équipes opérationnelles.

La mise en oeuvre de la politique ESG et son suivi sont réalisés par l'équipe ESG de la Direction des Investissements. Cette équipe indépendante est en charge de tous les sujets relatifs aux investissements durables et elle est intégrée dans le processus d'investissement parallèlement à la gestion des Risques. Elle a notamment la responsabilité de l'évaluation ESG du portefeuille et de la rédaction de ce rapport qui répond à l'article 29 de la Loi Energie-Climat.

Par ailleurs au sein de la Direction des Investissements deux nouveaux postes ont aussi été créés afin de renforcer les investissements dans les énergies renouvelables et leur suivi.

Enfin, Crédit Agricole Assurances fait appel à sa principale Société de Gestion, à savoir Amundi, où plus d'une quarantaine de personnes sont impliquées dans l'analyse extra-financière avec des profils diversifiés (en fonction du secteur d'analyse, les années d'expériences des analystes, ...). Cette équipe produit les différents reporting ESG du Groupe Crédit Agricole Assurances liés à son mandat de gestion.

L'équipe ESG (5 ETP dédiés à la Finance durable) travaille en collaboration avec toutes les équipes au sein de la Direction des Investissements (une trentaine de personnes) pour l'intégration des critères ESG dans les différentes classes d'actifs.

MOYENS TECHNIQUES PONCTUELS

L'équipe ESG fait appel ponctuellement à des expertises externes de spécialistes.

En 2023, l'équipe ESG de la Direction des Investissements a fait aussi appel à un prestataire (2 personnes) dans la revue critique du rapport ESG-Climat en vue de l'améliorer. La souscription au fournisseur de données spécialisé dans la biodiversité Iceberg Data Lab a été contractualisée.

De plus, Crédit Agricole Assurances a été accompagné pour le process de sélection des unités de compte. Près de 100 000 euros ont financé ces prestations de conseil.

2.2. INFORMATION DES ASSURÉS

En complément de ce rapport extra-financier, le groupe Crédit Agricole Assurances communique auprès de ses assurés quant à sa politique ESG-Climat par le biais d'articles dédiés sur son site internet (communications ponctuelles selon les besoins) et à travers la page « RSE, mécénat et solidarité » du site institutionnel. L'information sur l'intégration des critères extra-financiers dans les processus d'investissements est également véhiculée dans la politique RSE du groupe Crédit Agricole Assurances, disponible sur le site de l'entreprise. Espace Presse - Site Institutionnel Crédit Agricole Assurances https://www.ca-assurances.com/newsroom/#press_release (ca-assurances.com). Le groupe Crédit Agricole Assurances informe chaque année des différents aspects de sa démarche d'intégration de critères ESG à ses activités notamment dans la publication annuelle du chapitre dédié aux enjeux sociétaux au sein du Document Universel de l'Entreprise.

Ce rapport détaille notamment l'empreinte carbone des portefeuilles de Crédit Agricole Assurances. Crédit Agricole Assurances informe les clients des investissements thématiques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance qui ont été réalisés dans le courant de l'année au fil de l'eau. Ces informations sont véhiculées notamment à travers les actualités en ligne sur le site Corporate, via les réseaux sociaux et professionnels. Chaque nouvel investissement thématique dédié aux aspects ESG fait l'objet d'une communication presse comme notre investissement dans le fonds Hydrogène.

Sur chacun des sites Corporates des entités faisant partie du Groupe, à l'instar des autres réglementations, une rubrique est dédiée à toutes les publications d'informations en matière de durabilité (informations produits, politique de l'entreprise en matière de prise en compte de la durabilité, déclaration aux principales incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité).

En ligne avec les exigences du règlement européen (UE) 2019/2088, applicable à partir du 10 mars 2022, le « Règlement Disclosure »⁽⁹⁾ ou Sustainable Finance Disclosure Regulation (« SFDR »), ce rapport décrit la prise en compte des risques et des impacts en matière de durabilité dans les décisions d'investissements réalisés par le Groupe Crédit Agricole Assurances.

Pour chaque entité et pour chaque contrat listé ci-dessous qui fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (article 8 SFDR), sont accessibles :

- ▶ les informations en matière de durabilité du contrat,
- ▶ la liste des supports du contrat qualifiés de supports « Article 8 » et « Article 9 »,
- ▶ les informations en matière de durabilité des supports du contrat.

Des lettres trimestrielles et autres articles avec une fréquence au minimum annuelle sont communiqués aux clients.

Les fonds euros des entités de Crédit Agricole Assurances sont des investissements pouvant être qualifiés de produit « article 8 » en raison :

- ▶ des conditions fixées dans les mandats de gestion confiés principalement à Amundi pour les fonds euros (plus de 200 Md€ d'encours sur 278 Md€ dont 7,9 Md€ pour CAAR) ;
- ▶ des classifications des OPCVM sur lesquels les fonds euros sont investis à hauteur de 34,9 Md€ (81% des opcv topés en article 8 ; 0,4% en article 9 et 19% en article 6 pour CAA (dont 0,4 Md€ pour CAAR, 84% en article 8, 7% en article 9 et 9% en article 6).

Dans ce contexte, la nouvelle réglementation prévoit trois catégories de produits qui sont appliqués à nos portefeuilles Euros et nos portefeuilles en Unités de compte :

▶▶ Article 6

- ▶ Produits financiers qui ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales.
- ▶ Produits qui ne sont pas classés Article 8 ni Article 9.

▶▶ Article 8

- ▶ Produits financiers qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

▶▶ Article 9

- ▶ Produits financiers ayant un objectif d'investissement durable.
- ▶ Produits financiers qui doivent pouvoir proposer des indicateurs de suivi sur des objectifs mesurables et quantifiables.

2.3. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Crédit Agricole Assurances s'engage à améliorer la visibilité des moyens internes afin de renforcer l'efficacité de ses actions.

⁽⁹⁾ Le Règlement Disclosure établit un cadre de publication d'informations en matière de durabilité (domaines environnemental, social ou de gouvernance) destinées aux investisseurs et leur permet d'avoir une meilleure transparence sur la prise en compte des risques extra-financiers et des incidences négatives dans les décisions d'investissements.

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

La stratégie ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances est adoptée au plus haut niveau de Gouvernance : le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif. Enfin, le Comité Sociétal Actif, piloté par la Direction des Investissements, réalise un suivi régulier de la mise en oeuvre de sa Politique ESG-Climat. Ce groupe de travail réunit notamment la Direction des Investissements, la Direction des Risques, la Direction de la Conformité, les Affaires publiques, la Direction des métiers spécifiques. CAAR étant de fait une société du Groupe Crédit Agricole Assurances, cette organisation s'applique aussi à CAAR.

3.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration veille à ce que Crédit Agricole Assurances remplisse son rôle sur les trois axes (assureur, investisseur et employeur) de manière responsable. En effet, celui-ci est formellement responsable de veiller à la cohérence des engagements et du projet d'entreprise au regard des enjeux ESG (projets stratégiques, déclinaison du projet stratégique du Groupe Crédit Agricole, stratégie risques)

Le règlement intérieur du Conseil mentionne dans les missions conférées au Conseil et à ses Comités spécialisés la prise en compte de la dimension RSE. Le Conseil d'Administration exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts de la société. Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociétaux et environnementaux de son activité.

A ce titre, notamment :

- ▶ il définit les stratégies ainsi que les politiques générales de la société ;
- ▶ il approuve, le cas échéant, sur proposition du Directeur Général, les moyens, structures et plans destinés à mettre en oeuvre les stratégies et politiques générales qu'il a définies ;
- ▶ il s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise au regard des enjeux sociaux et environnementaux : lors de l'examen des projets stratégiques, à l'occasion de la déclinaison par la Société du Projet de Groupe ; lors de l'examen des stratégies risques soumises à son adoption, lorsque le champ de ces stratégies le justifie ;
- ▶ il approuve annuellement le rapport ESG-Climat de l'entreprise ;

En matière de stratégie RSE, la compétence collective du Conseil est évaluée périodiquement, soit annuellement via l'envoi à chaque administrateur d'un questionnaire (auto-évaluation annuelle). Les réponses permettent d'établir un plan annuel de formation pour l'année à venir au regard des notes du questionnaire et des demandes exprimées.

Depuis 2023, des sessions de formation réglementaire autour du risque climatique et de la finance durable sont dispensées aux administrateurs.

La compétence individuelle est appréciée à partir des diplômes, des expériences professionnelles, des formations suivies, des informations acquises via les réunions du Conseil.

Le profil des administrateurs est assez diversifié. Ils exercent différentes fonctions notamment au sein des différents métiers de la Finance.

Chacun des administrateurs de la société adhère sans réserve aux dispositions de la charte de l'administrateur, annexée au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, dont elle fait partie intégrante.

Ainsi, le Conseil prend en considération les enjeux de durabilité (sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance) dans le pilotage stratégique de l'entreprise. Il évalue les impacts potentiels de ces enjeux sur la performance à court, moyen et long terme de l'entreprise et être en mesure d'apprécier l'ambition sociale, sociétale et environnementale de l'entreprise, les moyens et les investissements requis.

De plus, il identifie les risques et les opportunités liés aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux susceptibles d'avoir un impact sur la stratégie et les performances financières de l'entreprise ; il identifie également les conséquences sur l'environnement de l'exercice par l'entreprise de son activité, qu'elles soient négatives (solutions pour remédier) ou positives (opportunités), réelles ou potentielles. Cela comprend les conséquences sociales et sociétales de son modèle d'affaires (chaîne de valeur incluse).

Par ailleurs, la rémunération est un levier d'alignement des dirigeants sur l'exécution des priorités stratégiques. Le pilotage des enjeux extra-financiers de chaque entité est pris en compte dans la rémunération variable des cadres dirigeants et de celle des salariés, ce qui permet de mobiliser tous les collaborateurs.

En tant que filiale de Crédit Agricole S.A, Crédit Agricole Assurances Retraite décline sa politique de rémunération dans le respect des valeurs mutualistes et des principes coopératifs fondateurs du Groupe. Cette politique, mise au service de la Raison d'Etre du Groupe « Agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société », s'attache à rétribuer les collaborateurs et les cadres dirigeants sur des bases objectives qui reflètent la performance et la responsabilité durable de l'organisation. Elle vise également à promouvoir une gestion saine et efficace des risques et lie les niveaux de rémunération à la performance réelle sur le long terme. Ainsi, une partie de la rémunération variable des dirigeants de Crédit Agricole Assurances est versée sous condition de performance long terme selon des critères économiques, financiers et sociétaux établis en cohérence avec la stratégie à long terme du Groupe et de ses entités. Plus largement, 10 % des critères non économiques fixés pour déterminer la rémunération variable des dirigeants et de l'encadrement supérieur de Crédit Agricole Assurances sont directement liés au Projet Sociétal du Groupe. S'agissant de la rémunération variable collective versée aux collaborateurs (y compris les preneurs de risques), les critères d'intéressement de Crédit Agricole Assurances en vigueur pour l'exercice 2023 incluent les objectifs RSE/ESG de la démarche globale de promotion et d'amélioration continue des actions du Groupe Crédit Agricole (à l'instar de l'appropriation de la Taxonomie et la formation ESG / RSE en 2023).

Par ailleurs, il est important de souligner que des critères extra-financiers sont pleinement intégrés dans le dispositif de rémunération variable collective de l'entreprise et détaillés notamment dans l'accord d'intéressement. Les critères retenus pour 2023 reflètent l'ambition affichée dans le cadre du projet d'entreprise, soit l'amélioration continue des actions en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Les pratiques RSE se généralisent, dans l'ensemble du groupe Crédit Agricole SA par l'engagement de toutes les entités dans une première partie d'actions dites groupe définies par Crédit Agricole SA et transposées dans les entités, et en laissant à celles-ci le libre arbitre pour une seconde série d'autres actions. L'ensemble de ces actions fait l'objet d'une évaluation de leur mise en oeuvre.

Les progressions constatées sur chacune des priorités permettent de calculer une progression moyenne de l'indice.

L'évaluation moyenne des progrès de chaque entité va fournir un indice de progression « l'indice de progression FReD » pour l'ensemble du Groupe. Ce résultat est audité par un cabinet d'audit externe. Il est, par ailleurs, publié sur internet.

3.2. DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux ambitions stratégiques sociétales du Groupe Crédit Agricole, le Directeur Général est garant de la déclinaison de la stratégie du pôle Assurances.

3.3. DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

La Direction des Investissements du groupe Crédit Agricole Assurances travaille pour la majorité des compagnies d'assurance du groupe : principalement françaises et quelques filiales internationales (CALIE et CA Life Greece). Elle définit, avec les compagnies, leur stratégie d'investissement qui intègre la prise en compte des enjeux ESG-Climat. Elle a ensuite la responsabilité de les mettre en oeuvre **dans les fonds euros et dans les fonds propres**. Dans le cadre de cette mise en oeuvre, elle gère, pour le compte des compagnies d'assurances, les relations avec tous les prestataires de services financiers (sociétés de gestion d'actifs, banques de financement et d'investissement...).

Une partie des actifs est gérée directement par la Direction des Investissements notamment sur des investissements réalisés dans des biens immobiliers, des infrastructures, des fonds de dettes. En matière de politique ESG-Climat, la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances échange avec l'équipe d'analystes extra-financiers du groupe Amundi sur l'évolution des thèmes, des méthodes et des controverses en termes de risques extra-financiers. Elle veille à la cohérence des approches retenues entre les actifs gérés par le groupe Amundi, les actifs gérés par d'autres sociétés de gestion et les actifs gérés par elle-même.

En ligne avec la stratégie Climat du Groupe Crédit Agricole et en tant qu'investisseur institutionnel attentif aux enjeux RSE, Crédit Agricole Assurances privilégie des investissements susceptibles de soutenir la transition énergétique. Dans les actifs d'infrastructure, Crédit Agricole Assurances a développé un savoir reconnu dans deux secteurs à enjeux forts pour le développement d'une économie et la lutte contre le réchauffement climatique : l'énergie et le transport.

Par ailleurs, La Direction des Investissements a développé des actions de sensibilisation aux enjeux ESG et Climat à tous les niveaux de Gouvernance et auprès des Directions métiers.

3.4. UNE GOUVERNANCE SOCIÉTALE OPERATIONNELLE

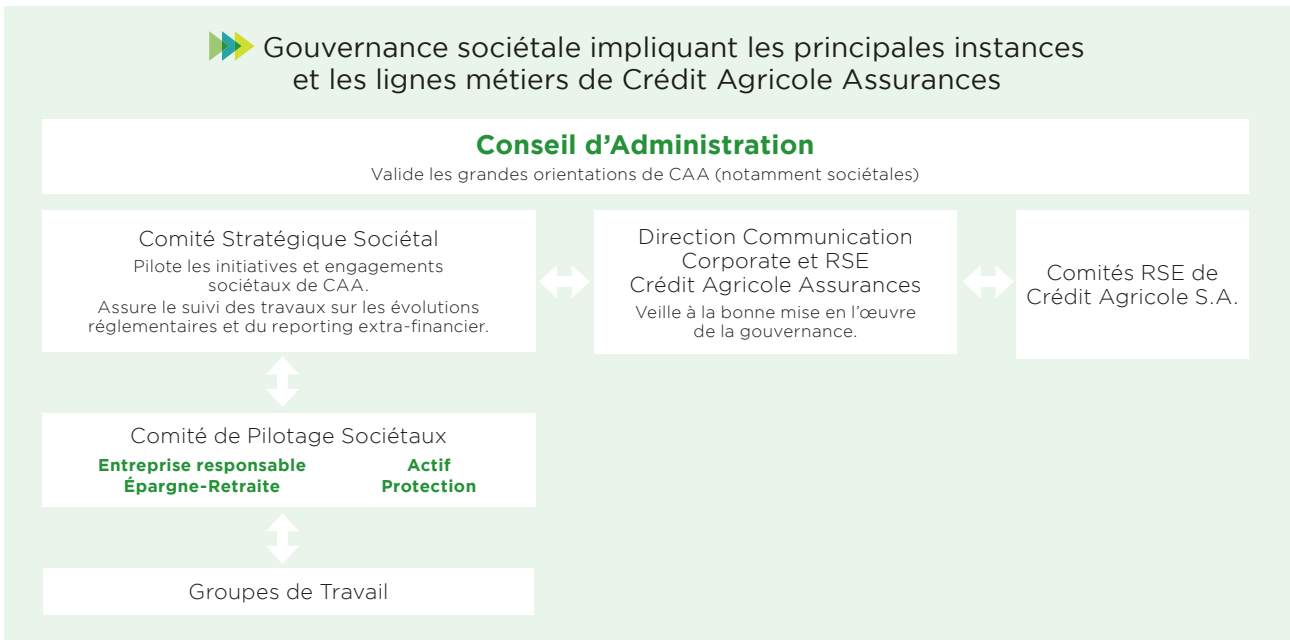
Suite aux évolutions de la réglementation en matière de durabilité et afin de répondre aux ambitions fortes du projet sociétal de Crédit Agricole SA, Crédit Agricole Assurances a mis en place une nouvelle gouvernance sociétale en 2022. Il y a une volonté de développer une expertise interne solide et de sensibiliser l'ensemble de leurs collaborateurs aux enjeux ESG notamment avec la mise en place de formations réglementaires.

Celle-ci est structurée autour de groupes de travail chargés d'instruire les thématiques ESG / Finance, et rapportant auprès de Comités de pilotage trimestriels ou mensuels décisionnaires, puis à un Comité Stratégique Sociétal faitier de niveau Comité Exécutif. Chaque comité de pilotage est sponsorisé par un Directeur, membre du COMEX. Cette gouvernance permet de couvrir toutes les dimensions du Groupe Crédit Agricole Assurances et d'assurer la mise en oeuvre des décisions prises ainsi que des réglementations relatives à la durabilité.

Cette gouvernance dédiée aux enjeux ESG / Finance durable mobilise de nombreux intervenants en réunissant des fonctions métiers et supports au sein du Groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales dont Predica.

Ces différentes instances permettent notamment de suivre les engagements pris par le Groupe Crédit Agricole Assurances notamment à travers son projet sociétal 2025 et ses alliances NZAOA et NZIA, de réaliser une veille réglementaire ainsi que de coordonner les réponses aux consultations en matière de finance durable. De même, dans un contexte réglementaire ESG / Finance dense et évolutif en l'occurrence la CSRD, la gouvernance sociétale assure également le suivi de l'état d'avancement de la production des reportings extra-financiers du Groupe Crédit Agricole Assurances.

►► Gouvernance sociétale impliquant les principales instances et les lignes métiers de Crédit Agricole Assurances



Comité stratégique sociétal

- Assurer le suivi et le pilotage des initiatives et engagements de l'axe sociétal du projet One 2025 de façon cohérente
- Assurer le suivi des coalitions et des engagements
- Assurer le suivi de l'état d'avancement des travaux sur les évolutions réglementaires et du reporting extra-financier
- Préparer/décider des orientations stratégiques pour décision dans les instances COMEX/CODIR
- Mobiliser l'ensemble des équipes impactées, en optimisant l'efficacité du dispositif (et vérifiant les synergies)
- Rendre compte en COMEX Groupe CAA

COPIL entreprise responsable	COPIL sociétal actif	COPIL sociétal Epargne/Retraite	COPIL sociétal « Protection »	COPIL projet reporting extra financiers
Assurer un suivi de l'avancement : <ul style="list-style-type: none"> ► Des bilans carbone (France et international) ► De Greenway (reporting ou développements) ► Du programme Ecogestes ► Des formations collaborateurs ► De la constitution de réseaux de correspondants 	<ul style="list-style-type: none"> ► Valider une méthodologie de calcul des températures de portefeuille, vérifier sa mise en œuvre et suivre les engagements NZAOA ► Piloter les travaux des GT Taxonomie et Disclosure sur l'Actif 	<ul style="list-style-type: none"> ► Assurer un suivi de la mise en œuvre des référentiels ► Piloter les travaux des GT concernés (ex : Disclosure) 	<ul style="list-style-type: none"> ► Assurer un suivi de la mise en œuvre des référentiels ► Piloter les travaux des GT concernés (ex : Taxonomie) 	<ul style="list-style-type: none"> ► Identifier les GT sur lesquels s'appuyer (existant ou à créer) et leur communiquer les attentes et inversement ► S'assurer de l'avancée de leurs travaux ► Valider les méthodologies proposées par les GT ► Normes de durabilité : analyse et application ► Suivi des dictionnaires de données / Architecture SI / Industrialisation - Outils de reportings dont Greenway, CSRD...)

DÉCISION

Groupes de travail

GT mesure empreinte directe	GT notation ESG investissements directs	GT Taxonomie investissements France
GT ESG-Climat	GT Disclosure France	GT Taxonomie souscription France
GT réglementaire durabilité	GT Référentiel (France et International)	Autres
GT des chantiers du Projet Reporting Extra Financier		GT CSRD

INSTRUCTION

□ GT existants □ Nouveaux GT

Sensibilisation et acculturation

Le dispositif de formation aux enjeux ESG / RSE est convenablement défini au sein du Groupe Crédit Agricole Assurances, en ligne avec les objectifs sociétaux du Groupe Crédit Agricole. En effet, celui-ci concerne l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France et à l'international et s'articule autour d'un module obligatoire déployé depuis avril 2023, complété de formations spécifiques aux métiers (SI, achats) ainsi que d'actions de sensibilisation à la demande (conférences, fresques du climat, etc.).

Afin de sécuriser l'atteinte de l'objectif d'entreprise de 100% des collaborateurs du Groupe Crédit Agricole Assurances formés aux enjeux RSE à horizon 2025, la réalisation du module obligatoire est suivie en COMEX Sociétal.

Tous ces éléments permettent d'explicitier les compétences des instances de gouvernance sur ces enjeux.

3.5. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Crédit Agricole Assurances reconnaît l'importance d'une communication interne efficace et met en place des outils et des processus pour faciliter la collaboration et l'échange d'informations au sein de son organisation.

Crédit Agricole Assurances s'efforce constamment d'optimiser ses processus internes afin d'améliorer son efficacité opérationnelle, la gouvernance peut être amenée à évoluer.

4.

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

4.1. POLITIQUE D'ENGAGEMENT DU GROUPE CAA

► Exclusion/désinvestissements

► Intégration ESG

► Investissement thématique

► Engagement actionnarial

S'inscrivant pleinement dans les engagements du groupe Crédit Agricole en faveur du climat, Crédit Agricole Assurances poursuit son action pour une économie bas-carbone au travers de ses investissements en faveur de la transition énergétique et poursuit l'intégration des enjeux ESG dans son activité (offres et investissements). Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), Crédit Agricole Assurances étudie avec attention les travaux menés par les Nations unies autour d'autres alliances.

Crédit Agricole Assurances a rejoint par ailleurs les principes pour une assurance durable (PSI) qui ont pour vocation la mise en place d'un cadre incitant le secteur de l'assurance à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses prises de décisions, au travers de quatre principes fondateurs :

- Intégrer dans les prises de décision les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour les métiers de l'assurance,
- Collaborer avec les clients et les partenaires pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et les inciter à mieux maîtriser les risques et à développer des solutions concrètes,
- Coopérer avec les gouvernements, les régulateurs et les autres parties prenantes pour promouvoir au sein de la société une action globale répondant à ses enjeux environnementaux sociaux et de gouvernance,
- Rendre compte de l'application des Principes et faire preuve de transparence en publiant régulièrement l'état d'avancement de leur mise en oeuvre.

Lancée en septembre 2019 lors du Sommet Action Climat des Nations Unies, l'alliance Net-Zero Asset Owner (NZAOA) rassemble les assureurs et investisseurs qui s'engagent sur la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements d'ici 2050. Avec pour objectif principal de limiter la hausse de la température moyenne globale à 1,5°C, l'adhésion à l'Alliance implique de :

- S'engager vers une transition des portefeuilles d'investissement à zéro émission nette de GES à 2050,
- Rendre compte régulièrement des progrès accomplis,
- Établir des objectifs intermédiaires tous les 5 ans.

A horizon 2025, Crédit Agricole Assurances s'engage à :

- baisser de 25% l'empreinte carbone (par million d'euro investi) de son portefeuille d'investissement côté en actions et obligations Corporates, entre 2019 et 2025,
- augmenter la capacité de production des installations d'énergies renouvelables financées pour contribuer à financer 14 GW à horizon 2025,
- engager un dialogue actionnarial avec au moins 20 entreprises en portefeuille parmi les plus émettrices.

La stratégie climat de Crédit Agricole Assurances s'applique à l'ensemble des investissements, aux différentes classes d'actifs et également dans le cadre d'une gestion déléguée, sachant que Crédit Agricole Assurances délègue une grande partie de sa gestion à Amundi qui a adhéré à la Net Zero Asset Managers (NZAM), initiative du programme des Nations unies pour l'environnement (UNEPFI).

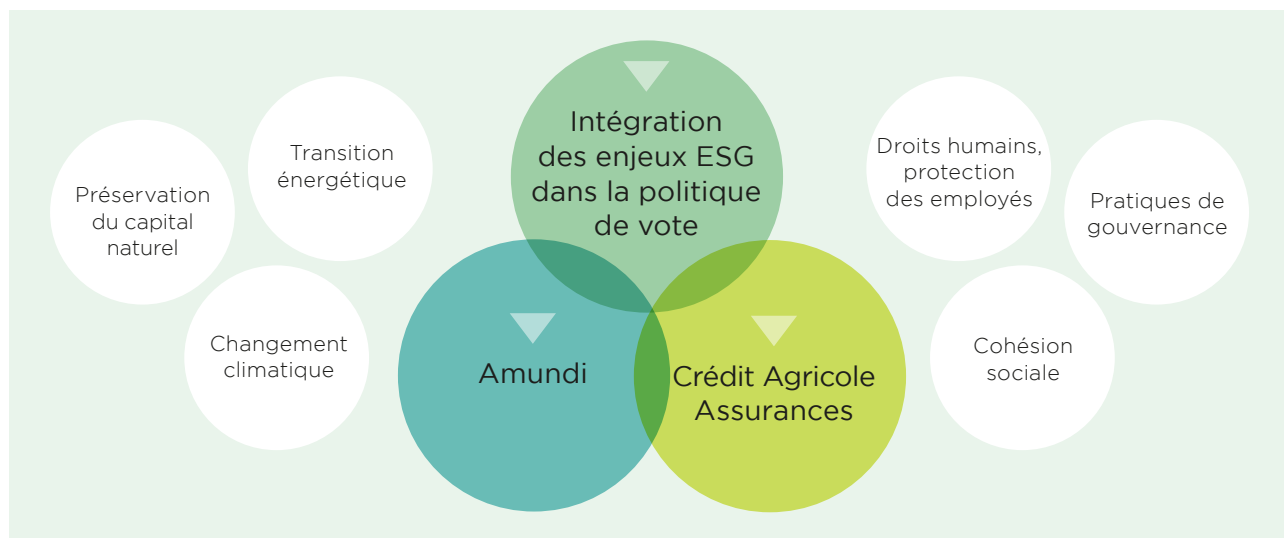
L'ensemble des parties prenantes internes de Crédit Agricole Assurances sont impliquées dans la mise en œuvre de la démarche.

Avec la mise en place de la notation interne ESG (Cf. Intégration ESG sur le non coté dans la section I) notamment sur ses participations stratégiques, Crédit Agricole Assurances a identifié les priorités sur lesquelles agir lors de sa participation au Conseil d'Administration des sociétés dans lesquelles il est investi. Les thématiques suivantes qui pourraient être abordées lors de ces Conseils d'Administration à partir de 2023 : les achats (chaîne de valeur), les émissions de gaz à effet de serre, le risque climatique, la gouvernance (gestion des risques et contrôle interne), l'énergie et l'impact sur la biodiversité.

Crédit Agricole Assurances privilégie une démarche, dans laquelle Predica s'inscrit, d'accompagnement des entreprises investies plutôt qu'une démarche d'exclusion.

4.2. POLITIQUE DE VOTE 2023 : INFLUENCER LES PRATIQUES ESG DANS LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS ET ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

Deux niveaux sont à distinguer : les actions d'Amundi (Voir les politiques d'engagement et de vote d'Amundi sur www.amundi.com) pour le compte de Crédit Agricole Assurances et les actions propres à Crédit Agricole Assurances.



4.2.1. POLITIQUE DE VOTE SOUS MANDAT DE GESTION DÉLÉGUÉE

Amundi gère une grande partie des actifs de Crédit Agricole Assurances et de ce fait s'engage et vote pour son compte pour ces actifs. **La mise en oeuvre de la politique de vote et d'engagement d'Amundi est revue annuellement avec la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances.**

La politique de vote d'Amundi intègre des objectifs climat et se concentre sur différents thèmes dont les prioritaires sont les suivants : contribution à la transition énergétique, contribution à la cohésion sociale (ratio d'équité, concept d'administrateur salarié, politique de rémunération, démarche transparente, dialogue régulier).

Ces thématiques représentent des risques systémiques pour les entreprises mais également des opportunités s'agissant d'objectifs de long terme nécessitant des efforts continus pour une transformation durable.

En ce sens, Amundi soutient les résolutions qui visent à mettre en oeuvre une meilleure transparence sur la stratégie climatique des entreprises.

Pour les entreprises ayant une stratégie climat insuffisante alors qu'elles opèrent dans des secteurs pour lesquels la transition est primordiale pour l'alignement avec l'accord de Paris, la politique d'AMUNDI consistera à voter la décharge du Conseil ou de la Direction, ou contre la réélection du Président et de certains Administrateurs. En cas d'échec de l'engagement, les sanctions possibles peuvent amener à une dégradation des critères concernés dans le score ESG global voire à une exclusion de l'entreprise des portefeuilles d'investissement.

Par ailleurs, Amundi dans le top 3 mondial pour sa politique de vote sur les enjeux environnementaux et sociaux.

Le rapport Voting Matters (<https://cdn2.assets-servd.host/shareaction-api/production/resources/reports/Voting-Matters-2023.pdf>) 2023 de l'association britannique reconnue d'intérêt général (« UK Based Charity ») ShareAction classe Amundi 3^e parmi les 69 principaux gérants d'actifs mondiaux, pour ses pratiques de vote sur les sujets environnementaux et sociaux. L'ONG a évalué 257 résolutions d'actionnaires en 2023.

Amundi progresse de sept places par rapport à l'année précédente, surperformant les dix autres plus grands acteurs. Son score global est de 98%.

Selon le rapport, les gestionnaires d'actifs européens, dont Amundi, continuent de montrer la voie dans les pratiques de vote dans les Assemblées générales. Dès 2021, Amundi a réalisé son engagement à intégrer systématiquement les critères ESG dans son dialogue avec les entreprises et dans l'exercice de ses droits de vote.

Le plan sociétal « Ambitions ESG 2025 » vise à amplifier l'engagement d'Amundi en faveur d'une transition environnementale juste. S'inscrivant dans la lignée de la mobilisation collective du groupe Crédit Agricole sur le sujet, ce plan a un triple objectif :

- ▶ augmenter le niveau d'ambition de ses solutions d'épargne, de ses services et de ses outils technologiques ;
- ▶ continuer à dialoguer avec les entreprises dans lesquelles Amundi est investie pour accélérer leur transition vers un modèle décarboné ;
- ▶ agir sur ses activités propres en assurant l'alignement de ses collaborateurs et de ses actionnaires sur ses nouvelles ambitions.

Le bilan qui suit fait état des lieux de la campagne de vote de Crédit Agricole Assurances, déléguée à Amundi, pour l'année 2023.

4. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

Fonds Euros

Sur l'année 2023, Amundi a voté à l'occasion de 3 592 Assemblées Générales (sur 3 611), sur un périmètre de 2 702 sociétés. Concernant l'année 2022, Amundi avait voté lors de 3 173 Assemblées Générales (sur 3 196). Le taux de présence en Assemblée Générale d'Amundi, passe de 99,2% en 2022 à 99,4% en 2023. Pour être plus précis, lors des 3 592 Assemblées Générales où Amundi a voté, 96 ont eu lieu en France et 3 496 pour le compte de l'international.

Lors de ces Assemblée Générale, 40 319 résolutions ont été votées (contre 35 011 en 2022), avec un pourcentage de vote d'opposition atteignant 23% (contre 21% en 2022). Le taux d'opposition peut être perçu comme « faible », mais s'explique par la possibilité donnée aux émetteurs de se défendre, notamment pendant la phase de dialogue (démarche de transparence sur l'intention de voter contre une résolution).

Au total pour CAAR, 70% des Assemblées Générales ont fait l'objet d'au moins un vote contre le management.

24% des votes d'opposition dans les assemblées générales

	2022	2023	
	CAA	CAA	CAAR
Nombre de sociétés votées		2 702	1 563
Nombre total d'AG votées	3 173	3 592	1 789
dont France		96	88
dont international		3 496	1 701
Nombre d'AG votables	3 196	3 611	1 810
Pourcentage d'AG votées	99,20%	99%	99%
Pourcentage d'AG avec au moins un vote contre le management	68%	66%	70%
Nombre total de résolutions votées	35 011	40 319	23 209
Pourcentage de votes d'opposition	21%	23%	24%

1. Pourcentage des votes d'opposition du management sur les principales thématiques

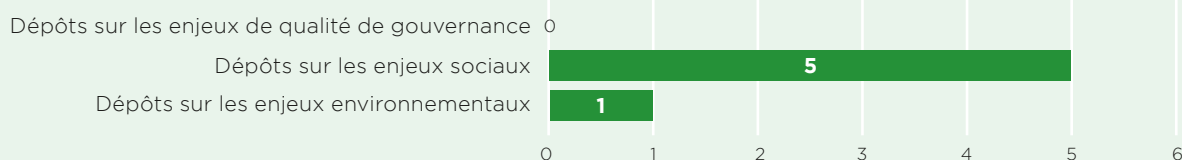
	2022	2023	
	CAA	CAA	CAAR
Structure des conseils	24%	29%	29%
Rémunérations	35%	31%	30%
Opérations sur Capital	16%	15%	12%
Dividendes	9%	9%	7%
Résolutions d'actionnaires	45%	55%	68%
Autres	8%	8%	7%

2. Pourcentage des votes en faveur des résolutions actionnariales

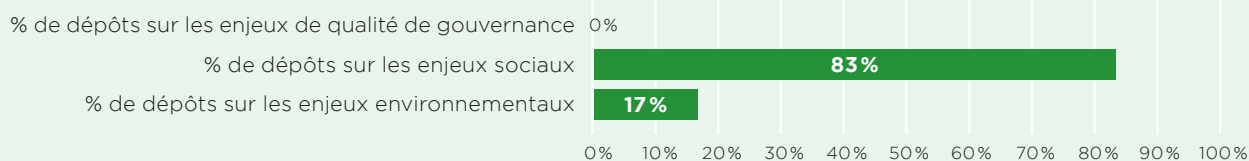
	2022	2023	
	CAA	CAA	CAAR
Rémunérations	87%	83%	84%
Gouvernance	89%	72%	78%
Structure des conseils	71%	58%	48%
Climat	88%	88%	88%
Environnement	82%	95%	97%
Social/Santé/Droits humains	81%	86%	85%
Autres	79%	69%	52%

3. Répartition des dépôts portants sur les enjeux ESG

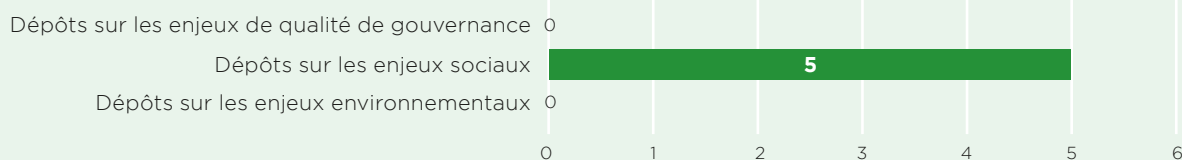
Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG - Groupe CAA



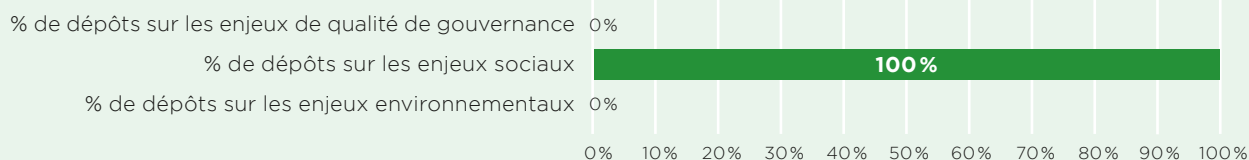
% des dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés - Groupe CAA



Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG - CAAR



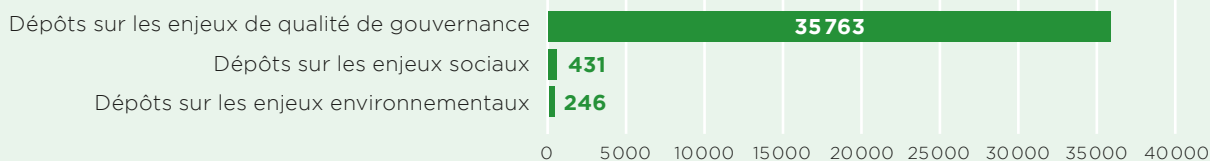
% des dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés - CAAR



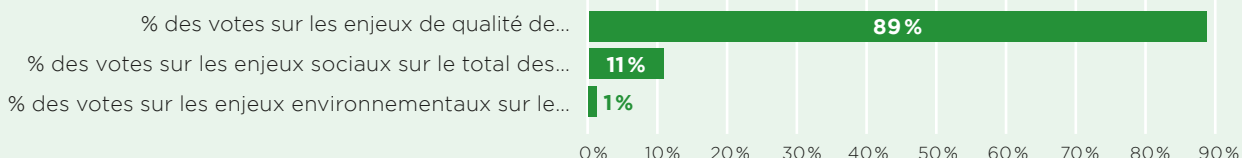
Sources : Amundi

4. Répartition des votes portants sur les enjeux ESG

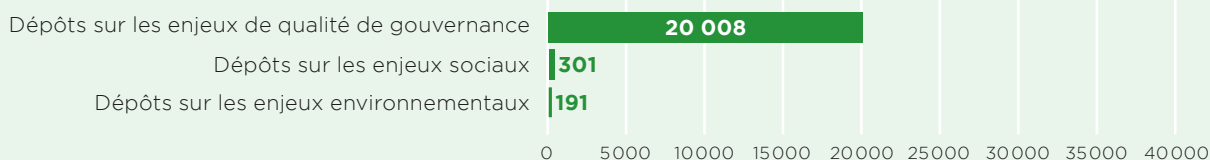
Nombre total de votes sur les enjeux ESG - Groupe CAA



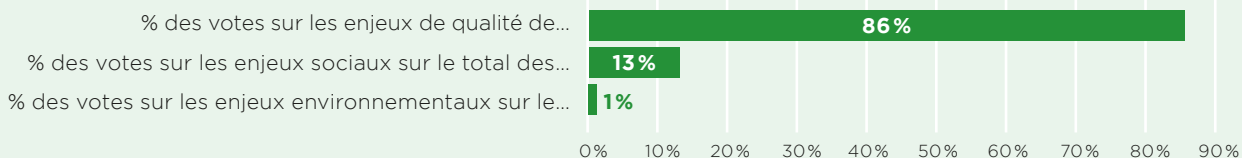
% des votes sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés - Groupe CAA



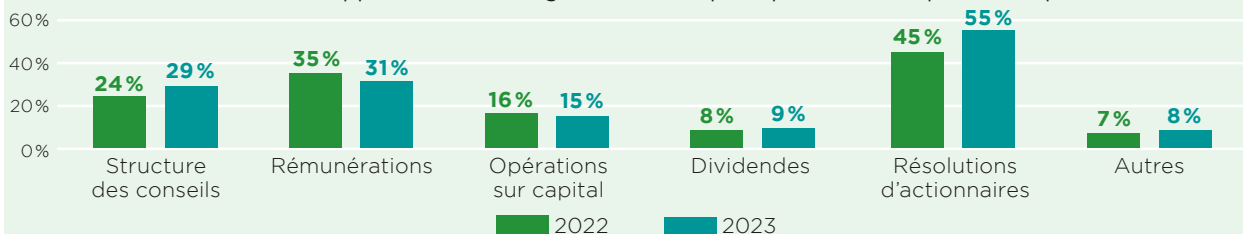
Nombre total de votes sur les enjeux ESG - CAAR



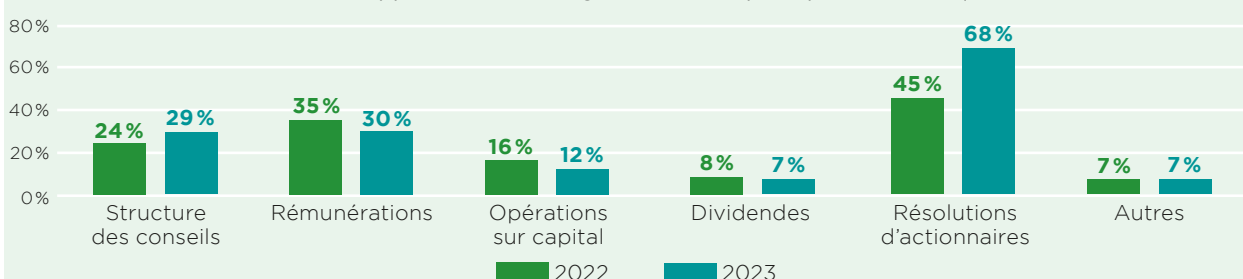
% des votes sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés - CAAR



% des votes d'opposition du management sur les principales thématiques - Groupe CAA



% des votes d'opposition du management sur les principales thématiques - CAAR



Sources : Amundi

4. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

Fonds UC (Moyenne) :

Périmètre Amundi	CAAR
Assiette de calcul	1,8 Md€
Votes	1847
Votes contre le management	490
E	3
S	296
G	1539

4.2.2. POLITIQUE DE VOTE DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Crédit Agricole Assurances en tant qu'investisseur vise à favoriser les partenariats de long terme avec un rôle actif dans les organes de décisions des sociétés dans lesquelles il investit. **Les critères de politique de vote de Crédit Agricole Assurances convergent avec ceux d'AMUNDI.**

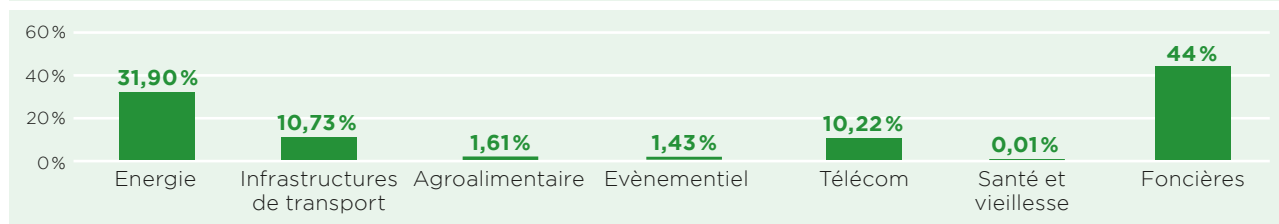
Sur le pilier de la Gouvernance, les principaux thèmes concernent les relations avec les actionnaires, le fonctionnement des instances de gouvernance, la politique RSE et conduite des affaires. Notre thème d'attention particulier est le respect des préconisations de l'AFEP-MEDEF, notamment une attention particulière à la présence d'administrateurs indépendants dans les comités de rémunération et d'audit et à l'équilibre hommes/femmes dans la composition des organes de gouvernance.

Crédit Agricole Assurances **s'engage et vote directement pour ses participations stratégiques** (cotées et non cotées), gérées par la Direction des Investissements. Elle peut engager directement un dialogue avec les émetteurs et donc exercer son droit de vote en tant qu'actionnaire. Grâce à cette influence, Crédit Agricole assurances peut obtenir des informations plus détaillées sur les pratiques des entreprises dans lesquelles elle investit, sur leurs principaux enjeux de performance financière, de responsabilité sociétale ainsi que sur leurs plans d'actions, afin de les accompagner à améliorer leurs pratiques d'intégration ESG.

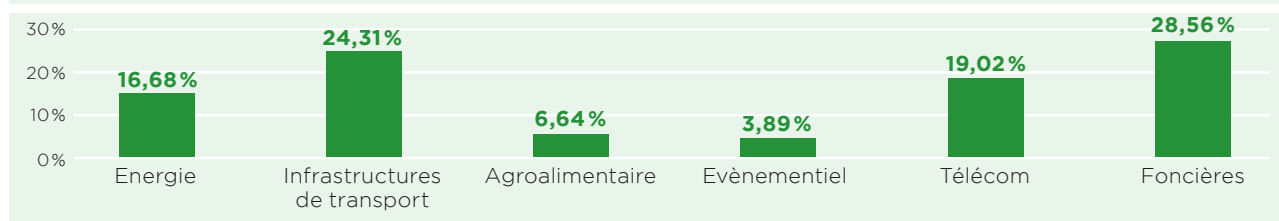
Le périmètre des encours sur lequel Crédit Agricole Assurances exerce son vote est de 17 Md€ (coté et non coté).

Le périmètre des encours sur lequel CAAR exerce son vote est de 0,4 Md€.

Secteurs dans lesquels CAA vote directement



Secteurs dans lesquels CAA vote directement - CAAR



Pour renforcer sa démarche d'investisseur responsable en 2023, Crédit Agricole Assurances établit sa propre politique de vote orientée ESG-Climat, permettant d'inclure les facteurs ESG au sein des décisions de vote.

Périmètre : La politique de vote s'applique dans un premier temps à ses participations stratégiques et aux 20 plus gros émetteurs de CO² sur la partie cotée. La politique de vote ESG-Climat s'applique aux entités sous mandat de la Direction des Investissements (DIV). Une réflexion doit être menée quant à l'extension de cette politique aux entités internationales hors mandat DIV.

Mise en oeuvre opérationnelle et adaptation de la gouvernance : la politique de vote et d'engagement concerne trois catégories d'actifs sur lesquelles la mise en oeuvre est différente :

- ▶ Les 20 plus gros émetteurs de CO² : émetteurs cotés détenus au travers du mandat Amundi et pour lesquels Amundi assure le vote ;
- ▶ Les participations stratégiques cotées sur lesquelles l'analyse ESG est effectuée par Amundi et pour lesquelles CAA assure le vote ;
- ▶ Les participations stratégiques non cotées sur lesquelles l'analyse ESG est effectuée en interne et pour lesquelles CAA assure le vote.

Des travaux se poursuivent quant à la formalisation des processus de suivi et des comités dédiés aux votes et aux thématiques à engager par la gouvernance envisagée pour ces trois catégories d'actifs.

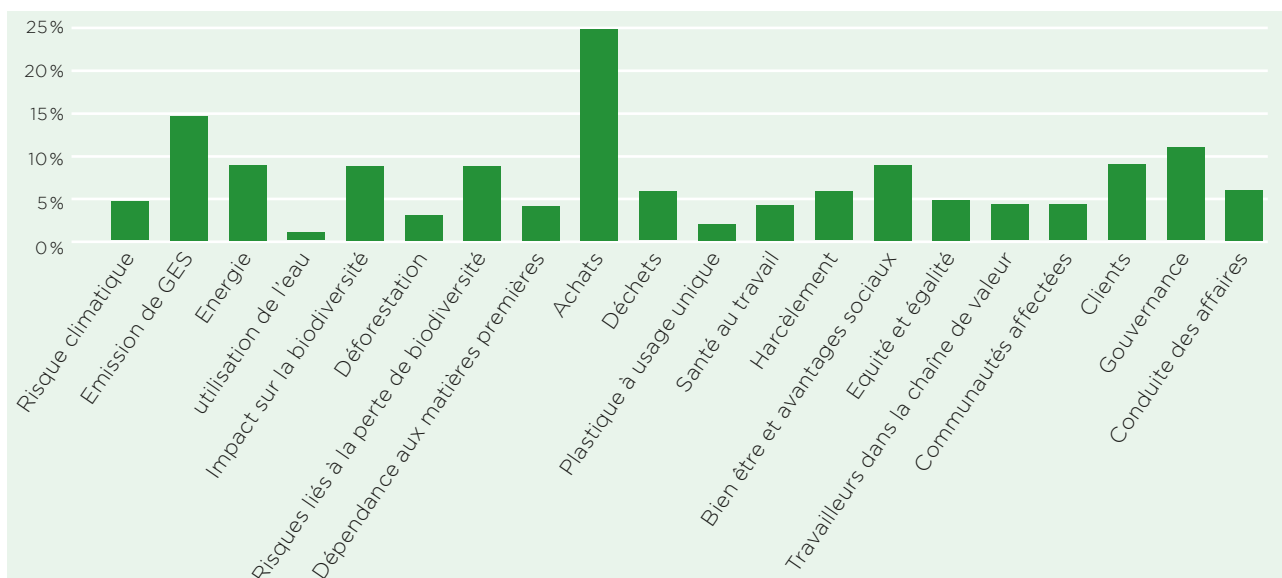
Les grands principes de Crédit Agricole Assurances sont listés ci-dessous (non exhaustifs) :

Enjeux climatiques	Enjeux sociétaux	Enjeux de gouvernance
« Say on climate »	Équité et légalité des salariés	Rémunération des dirigeants
Actions en faveur de la biodiversité	Bien-être et avantages sociaux	Comités ESG
Actions en faveur de la gestion des ressources	Communautés dans la chaîne de valeur	
	Clientèle	

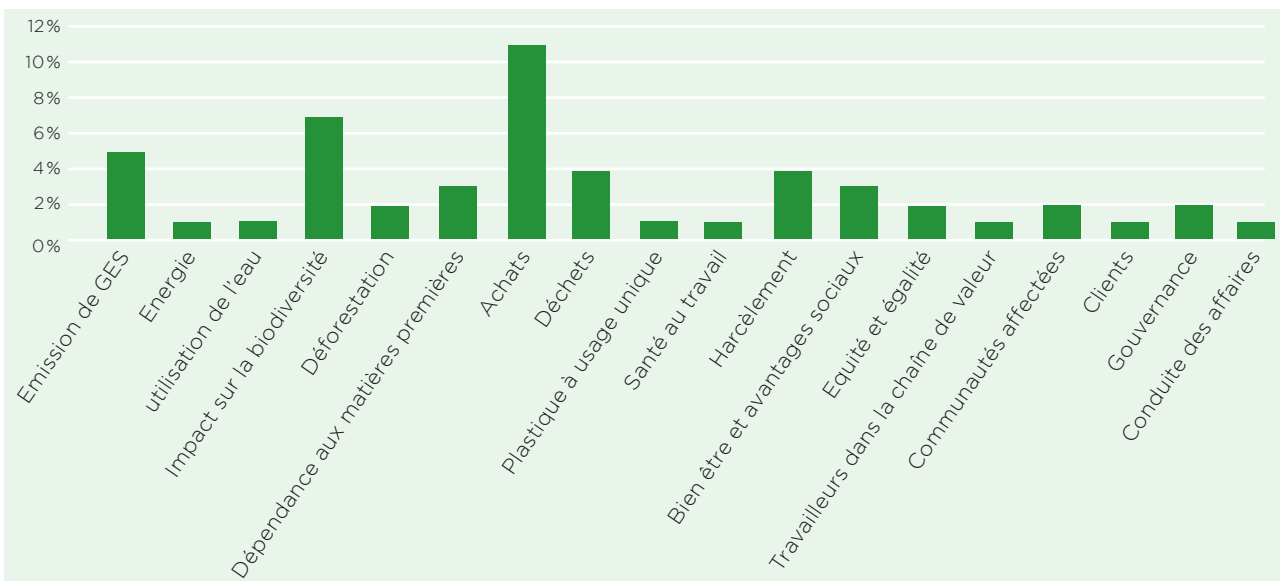
Say on Climate	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CAA encourage les entreprises à soumettre au vote des actionnaires, et ce, de manière régulière, des résolutions dites « Say on Climate ». CAA préconise la définition de deux résolutions distinctes, pour leur mise en place : l'une concernant la définition même de la stratégie climat appliquée dans l'entreprise et l'autre développant sa mise en oeuvre opérationnelle. ▶ CAA soutient toutes les résolutions / actions d'actionnaires, qui participent au développement d'un plan de transition climatique. ▶ CAA recommande aux entreprises de réaliser et de publier un bilan carbone de leur activité (sur les scopes 1 et 2 et sur les parties significatives du scope 3). ▶ CAA conseille aux entreprises de réaliser une analyse du cycle de vie* de leur activité, considérée comme un outil complémentaire du bilan carbone. ▶ Les actions définies, en réponse aux objectifs de transition, doivent pouvoir être échelonnées dans le temps, à court terme, à moyen terme et à long terme. ▶ Chaque résolution jugée socialement importante, ne doit pas faire l'objet d'un rejet de dépôt en Assemblée Générale.
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CAA recommande aux entreprises d'évaluer dans la mesure du possible : la contribution et l'impact des activités sur la biodiversité ; la manière dont les enjeux des biodiversité peuvent impacter l'activité et l'influence du périmètre ; la manière dont sont traités les impacts négatifs, comme positifs.
Gestion des ressources	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CAA préconise que les entreprises définissent une politique d'achats responsables avec des items clairs et précis, en incluant notamment un % minimum des achats provenant de matériaux recyclés, de composants réutilisés et/ou de matériaux certifiés durables. ▶ CAA recommande aux entreprises de mettre en place un plan d'actions lié à la réduction du plastique à usage unique, voire à sa suppression. ▶ CAA recommande aux entreprises d'inclure le recyclage et la récupération dans leurs plans de gestion des déchets et de définir des objectifs et plans d'actions associés pour réduire à long terme la production de déchets par unité produite.
Équité et légalité des salariés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CAA recommande aux entreprises d'être transparentes sur les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Les écarts de rémunération (par genre et par type de poste), - Le ratio d'équité salariale et son évolution en corrélation avec les performances de l'entreprise, - Les politiques et actions en matière de gestion du harcèlement et de la discrimination au travail, ▶ Concerne exclusivement les sociétés corporates, qui ont des effectifs. ▶ Les mesures permettant d'assurer un milieu de travail inclusif et équitable. CAA veille à ce que les intérêts des dirigeants soient alignés avec ceux des actionnaires et des salariés.
Bien-être et les avantages sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CAA recommande la mise en place d'un dispositif d'actionnariat salarié, ou des systèmes de primes indexées sur la performance. ▶ CAA préconise qu'une part de la masse salariale soit consacrée à la formation des salariés chaque année. ▶ CAA est favorable à la déclinaison de toute mesure, avec des objectifs formalisés, permettant d'améliorer les conditions de travail des salariés. ▶ CAA reste vigilant, dans chacune des entreprises, à tout-faits de discrimination et/ou de harcèlement potentiels.

Communautés dans la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CAA recommande de réaliser une étude d'impact sur les communautés locales, dans le cas d'implantations sur de nouveaux territoires. ▶ CAA souhaite qu'elles soient en capacité d'analyser la situation sociale et économique du territoire d'implantation et qu'elles évaluent les risques induits directement ou indirectement sur les communautés locales. ▶ CAA préconise aux entreprises d'être en capacité de contrôler et de vérifier avec certitude, qu'il n'y ait pas usage de travail forcé, d'enfants impliqués et de s'assurer que les conditions de travail restent dignes pour les travailleurs.
Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CAA recommande de mesurer leur satisfaction, si possible d'au moins deux pratiques Clientèle différentes (enquêtes, entretiens, clients mystères, ...).
Rémunération des dirigeants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CAA favorable aux résolutions qui participent à l'alignement de la rémunération sur les performances et à la qualité des informations apportées, concernant la rémunération des dirigeants. ▶ CAA souhaite que soient intégrés dans la rémunération variable des dirigeants, des critères extrafinanciers indexés à leur performance. Ces critères doivent être définis en fonction des spécificités et du secteur d'activité de l'entreprise. ▶ CAA souhaite que les critères extra-financiers retenus soient en corrélation avec les enjeux environnementaux identifiés. Des critères doivent être notamment définis pour les entreprises relevant d'obligations de reporting extra-financiers, ainsi que celles ayant un impact direct sur l'environnement suite à leur activité et inversement (enjeu de double matérialité).
Comité ESG	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CAA recommande la mise en place d'un comité ESG. Son objectif est de superviser la gestion des impacts environnementaux et sociaux issus des activités des entreprises et également d'opérer un suivi des engagements, émanant des diverses initiatives internationales sur ce sujet. ▶ CAA préconise que ce comité soit piloté au niveau des organes de direction et qu'il fasse l'objet d'une revue régulière, à minima annuelle. En l'absence de comité, CAA recommande que les enjeux ESG soient présentés lors des conseils d'administration. ▶ CAA recommande que les données liées au domaine ESG soient intégrées dans les rapports audités. L'approche par « rapports intégrés » est à favoriser, pour mettre en avant les liens entre la stratégie, la gouvernance, les performances et les perspectives de l'entreprise sur ce domaine.

▶▶ Axes d'amélioration identifiés - CAA consolidé



▶▶ Axes d'amélioration identifiés - CAAR



4.3. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

2023 est l'année de la formalisation de la politique de vote de Crédit Agricole Assurances. L'objectif est de réaliser un premier bilan suite aux échanges réalisés avec les différentes participations.

2024 verra la mise en place du processus opérationnel (périmètre des actifs notamment sur les fonds Unités de compte, les seuils de matérialité, coordination avec les sociétés de gestion et les différents administrateurs des participations) et approfondissement de certaines thématiques.

TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

5.1. INVESTISSEMENTS DU PORTEFEUILLE ÉLIGIBLES ET ALIGNÉS À LA TAXONOMIE VERTE

Avec l'adoption du plan d'action sur la finance durable, par la Commission Européenne en 2018, le règlement européen sur la Taxonomie définit un cadre afin de favoriser les investissements durables.

Le règlement européen Taxonomie définit une liste d'activités économiques avec des seuils de performance qui mesurent leur contribution à six objectifs environnementaux et demandent aux investisseurs de mesurer la part de leurs investissements alignés avec la Taxonomie européenne.

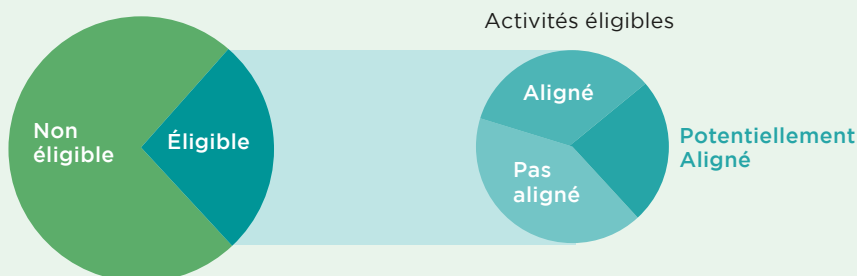
Pour être alignées avec la Taxonomie, ces activités économiques (7 macro-secteurs et 72 sous activités) doivent contribuer significativement à l'un de ces six objectifs environnementaux, ne pas nuire à un autre objectif, respecter des critères minimums en matière sociale et répondre à des critères d'examen techniques précis.

Ces six objectifs environnementaux sont :

- ▶ atténuation du changement climatique ;
- ▶ adaptation du changement climatique ;
- ▶ utilisation durable et protection de l'eau et des ressources ;
- ▶ protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
- ▶ prévention de la pollution et contrôle ;
- ▶ transition vers une économie circulaire.

Étape 1

Comprendre le pourcentage des revenus de l'entreprise/du portefeuille provenant d'activités vertes éligibles.



Étape 2

Dans les activités éligibles, respecter et réussir les critères du test de contribution substantielle de classification de l'alignement de la taxonomie :

- ▶ Aligné : à partir de janvier 2022, les entreprises européennes de plus de 500 employés devront déclarer leur chiffre d'affaires, leurs capex ou leurs opex qui correspondent à la taxonomie.
- ▶ Potentiellement aligné : ensemble de tests de seuil basés sur des mesures métriques pour une entreprise pour démontrer qu'ils contribuent considérablement à l'atténuation du changement climatique.
- ▶ Pas aligné

Étape 3

Ne pas nuire de manière significative aux autres objectifs environnementaux par une évaluation de l'absence de dommage significatif (DNSH).

Étape 4

Respecter des critères minimaux en termes de droits du travail.

Aujourd'hui, le caractère éligible (activité identifiée par la liste des activités économiques et des seuils de performance y afférent) se fait sur la base déclarative des émetteurs.

En terme de calendrier, 2022 a marqué l'entrée en application du premier acte délégué sur les deux premiers objectifs : depuis le 01/01/2022 les entreprises doivent établir la déclaration simplifiée sur l'éligibilité à la taxonomie.

L'acte délégué relatif à l'environnement comprenant les quatre autres objectifs environnementaux est adopté afin que les entreprises fassent une déclaration complète sur l'alignement à la Taxonomie à compter du 1^{er} janvier 2024.

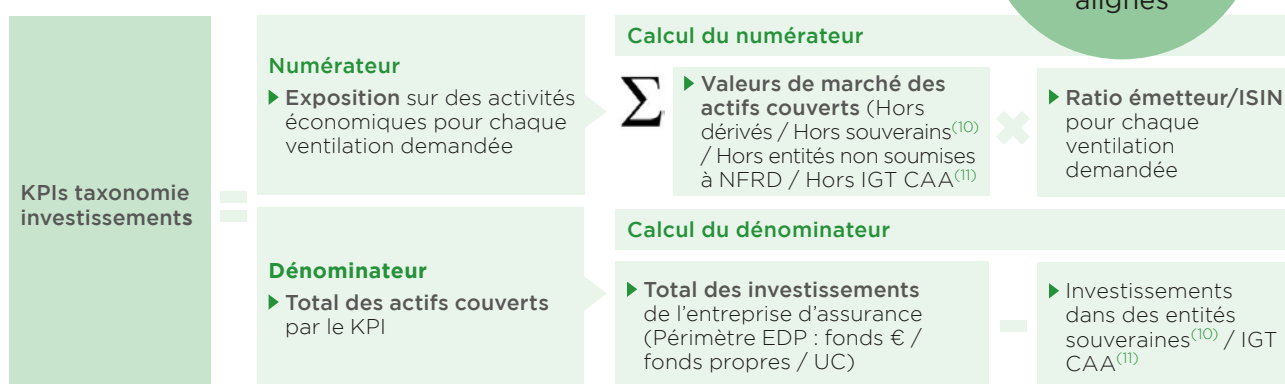
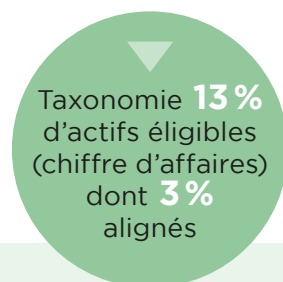
L'objectif de la taxonomie n'est pas de réorienter les flux mais d'obliger les acteurs à apporter de la transparence sur les catégories d'investissement selon une classification normée.

Une activité qui ne répond pas aux objectifs environnementaux définis par la taxonomie n'est pas pour autant forcément nocive en matière d'environnement. C'est le cas par exemple de l'activité d'assurance qui, sauf pour quelques types de contrats assez limités, n'est pas considérée comme éligible à la Taxonomie. En outre, les taux de couverture, l'éligibilité et même l'alignement sont limités aux deux objectifs environnementaux de la taxonomie.

Crédit Agricole Assurances privilégie l'accompagnement de la transition.

Travaux réalisés sur la production du KPI Taxonomie Investissements :

- ▶ Calculs réalisés sur la base des encours au 31.12.23
- ▶ Utilisation des données du fournisseur Clarity du T3 2023.



Rappel méthodologique :

- ▶ **Périmètre** : totalité des investissements du groupe Crédit Agricole Assurances (CAA), c'est-à-dire les actifs détenus au titre du **fond général en euros, des unités de compte et des fonds propres**.
- ▶ **Numérateur** : application des valeurs SII (valeur de marché) de l'Etat des Placements (EdP), déduites des encours souverains, des dérivés, des opérations intragroupes CAA et des entités non soumises à la NFRD, pondérées des niveaux de ratios communiqués par Clarity (données reportées par les émetteurs).
- ▶ **Périmètre des investissements** : EDP : Actions / obligations / fonds / prêts / dérivés / cash / immobilier de placement et d'exploitation.
- ▶ **Non coté** (i.e. gérés en direct par la DIV / immobilier certifié) : exclusion du numérateur.
- ▶ **Obligations durables** : traité comme une obligation classique.
- ▶ **OPCVM** : transparisation sur la base de données reportées par les émetteurs/contreparties. Exclusion du numérateur en l'absence de transparisation.
- ▶ **Exclusion des entités non soumises à NFRD** : exclusion au numérateur des entités non soumises à NFRD / indicateurs Clarity.
- ▶ **Dérivés et REPO** : exclusion au numérateur et incluses dans le dénominateur.

(10) Traitement des souverains : exclusion des souverains au numérateur et au dénominateur.

(11) Exclusion des participations intragroupe Crédit Agricole Assurances (CAA) : au numérateur et au dénominateur uniquement pour le calcul Groupe.

Présentation des résultats finaux du Tableau 3 sur la Taxonomie, sur la base de données reportées par les émetteurs uniquement :

Indicateurs clés de performance (ICP)		Ratios Groupe CAA	Ratios CAAR
		Base 31.12.23	Base 31.12.23
Total actifs (VBSII en Md€)		386	22
Part des expositions sur administrations et banques centrales ou émetteurs supranationaux		19,54%	17,82%
Part des actifs couverts par l'ICP (Dénominateur de l'ICP - VB SII en euros souverains exclus)		80,46%	82,18%
Ventilation du dénominateur	Part des entités non soumises à NFRD par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	31,21%	26,72%
	Part de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	0,19%	0,02%
	Part des autres actifs par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	20,23%	32,79%
	Part des entités soumises à NFRD par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	48,37%	40,47%
CA éligible à la taxonomie (%)		14,38%	13,28%
CA éligible à la taxonomie - Atténuation du changement climatique (%)		13,44%	12,01%
CA éligible à la taxonomie - Adaptation au changement climatique (%)		0,95%	1,27%
CA éligible à la taxonomie - Protection de l'eau et des océans (%)		0,00%	0,00%
CA éligible à la taxonomie - Traitement des déchets et recyclage (%)		0,00%	0,00%
CA éligible à la taxonomie - Prévention et contrôle de la pollution (%)		0,00%	0,00%
CA éligible à la taxonomie - Ecosystèmes et biodiversité (%)		0,00%	0,00%
CA aligné à la taxonomie (%)		2,67%	3,18%
CA aligné à la taxonomie - Atténuation du changement climatique (%)		2,67%	3,18%
CA aligné à la taxonomie - Adaptation au changement climatique (%)		0,00%	0,00%
CAPEX éligible à la taxonomie (%)		15,88%	14,64%
CAPEX éligible à la taxonomie - Atténuation du changement climatique (%)		15,81%	14,60%
CAPEX éligible à la taxonomie - Adaptation au changement climatique (%)		0,10%	0,06%
CAPEX éligible à la taxonomie - Protection de l'eau et des océans (%)		0,00%	0,00%
CAPEX éligible à la taxonomie - Traitement des déchets et recyclage (%)		0,00%	0,00%
CAPEX éligible à la taxonomie - Prévention et contrôle de la pollution (%)		0,00%	0,00%
CAPEX éligible à la taxonomie - Ecosystèmes et biodiversité (%)		0,00%	0,00%
CAPEX aligné à la taxonomie (%)		3,53%	3,75%
CAPEX aligné à la taxonomie - Atténuation du changement climatique (%)		3,53%	3,75%
CAPEX aligné à la taxonomie - Adaptation au changement climatique (%)		0,01%	0,00%
Rappel éligibilité 2022		19%	17%

5.2. PART DES ENCOURS EXPOSÉS DANS LE SECTEUR DES FOSSILES, AU SENS DE L'ACTE DÉLÉGUÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

L'obligation de publier la part des encours dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (au sens de l'article 4 du règlement SFDR) est prévue par le décret article 29 LEC (règlement délégué 2022/1288). Crédit Agricole Assurances se doit d'indiquer sur la proportion d'investissements pendant la période couverte par le rapport périodique dans les différents secteurs et sous-secteurs, y compris les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus de la prospection, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles.

Pour définir la part des encours exposés dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'article 4 du règlement Disclosure (SFDR), il est nécessaire de suivre le principe suivant. Dans le cas où une entité est concernée par la réalisation de plus d'une activité sur plus d'un secteur (pétrole et/ou charbon et/ou gaz), le montant global de ses encours (100%), ne sera comptabilisé qu'une seule fois.

Dans le tableau qui suit, les encours investis sont reportés sans tenir compte de la part du chiffre d'affaires des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles. Toutefois, il nous semble intéressant d'apprécier l'exposition en pondérant les encours par le % du chiffres d'affaires lié à ces activités.

Entité	Encours global investi sur les émetteurs dans les énergies fossiles (en Md€)	% Encours Global Entité	Encours investi dans les énergies fossiles en fonction du chiffre d'affaires (en Md€)	% Encours Global Entité	Encours Global Entité (en Md€)
CAAR	0,91	5,3%	0,4	2,4%	17,2
Total Groupe CAA	12,95	4,7%	6,5	2,3%	277,5

5.3. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Une revue sur le périmètre, la chaîne de valeurs et sur les émetteurs doit être mise en place sur 2024.

6.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ET, LE CAS ÉCHÉANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT
LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIÈREMENT RÉALISÉS
SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, SA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE
MENTIONNÉE À L'ARTICLE L.222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Crédit Agricole Assurances veut contribuer à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences néfastes, tant environnementales, économiques, qu'humaines à moyen-long terme. Le volet de la politique d'investisseur responsable de Crédit Agricole Assurances s'appuie sur des outils de mesure permettant d'apprécier la situation des portefeuilles et leurs évolutions.

Les actions de Crédit Agricole Assurances sont guidées par les objectifs suivants :

1. Contribuer à l'objectif international de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
2. Mesurer les impacts négatifs ou positifs liés au changement climatique sur la valorisation des actifs et agir en conséquence afin de préserver la rentabilité des investissements pour les assurés.

En complément de notre politique d'exclusion sectorielle notamment sur le charbon, plusieurs indicateurs, dont l'empreinte carbone, nous permettent de suivre l'évolution d'ici 2030/2050 dans l'objectif d'un alignement de nos investissements avec l'Accord de Paris.

6.1. ÉVALUATION DU MIX ÉNERGÉTIQUE DU PORTEFEUILLE INVESTI PAR CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Dans le cadre de sa stratégie climat publiée en juin 2019 et de son engagement de transparence sur ses expositions au charbon et plus largement aux énergies fossiles, le Groupe Crédit Agricole a mis en place une plateforme de données extra-financières consolidées. Grâce à sa contribution à l'alimentation de cette base, Crédit Agricole Assurances peut apprécier le mix énergétique de ses portefeuilles (Investissements cotés gérés en direct, investissements cotés gérés sous mandat et les investissements non cotés gérés en direct.). Cet indicateur de mix énergétique du portefeuille permet de suivre notre exposition en valeur de marché au secteur énergétique et d'avoir **la répartition de ces financements pondérés du % du chiffre d'affaires** entre les énergies renouvelables, le nucléaire et les énergies fossiles (activités de stockage et de transport des énergies fossiles exclues de ce calcul).

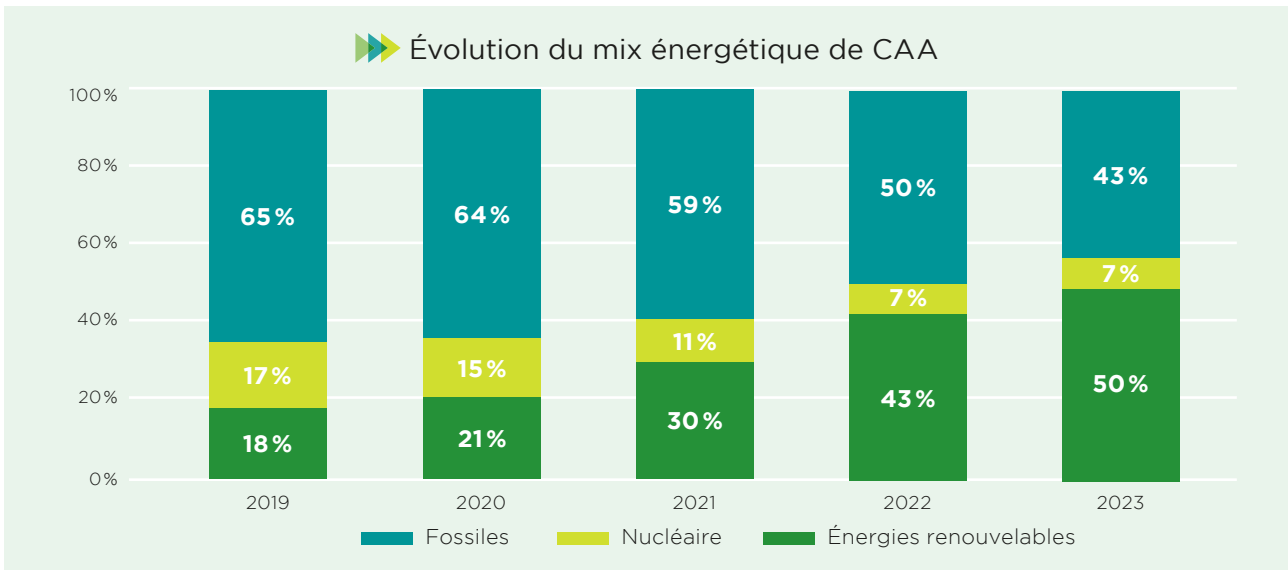
Ainsi, ce type de données peut être analysé avec des scénarios énergie-climat, utilisés dans le cadre d'explorations académiques, pour évaluer sa politique d'atténuation du changement climatique et ainsi étayer une stratégie cohérente.

Crédit Agricole Assurances poursuit ses investissements dans les Energies Renouvelables (EnR) en 2023 (+ 21% vs 2022) et réduit sa part dans les énergies fossiles.

►► Ventilation du mix énergétique (prise en compte du % du chiffre d'affaires)

Encours en Md€	2019	2020	2021	2022	2023
Fossiles	7,6	8	8	6,6	6,5
Nucléaire	1,9	1,9	1,6	0,9	0,9
ENR	2,1	2,7	4	5,7	6,9
Total	11,6 (3,6% ptf global)	12,6 (3,9% ptf global)	13,6 (4,2% ptf global)	13,3 (4,8% ptf global)	14,4 (5,2% ptf global)

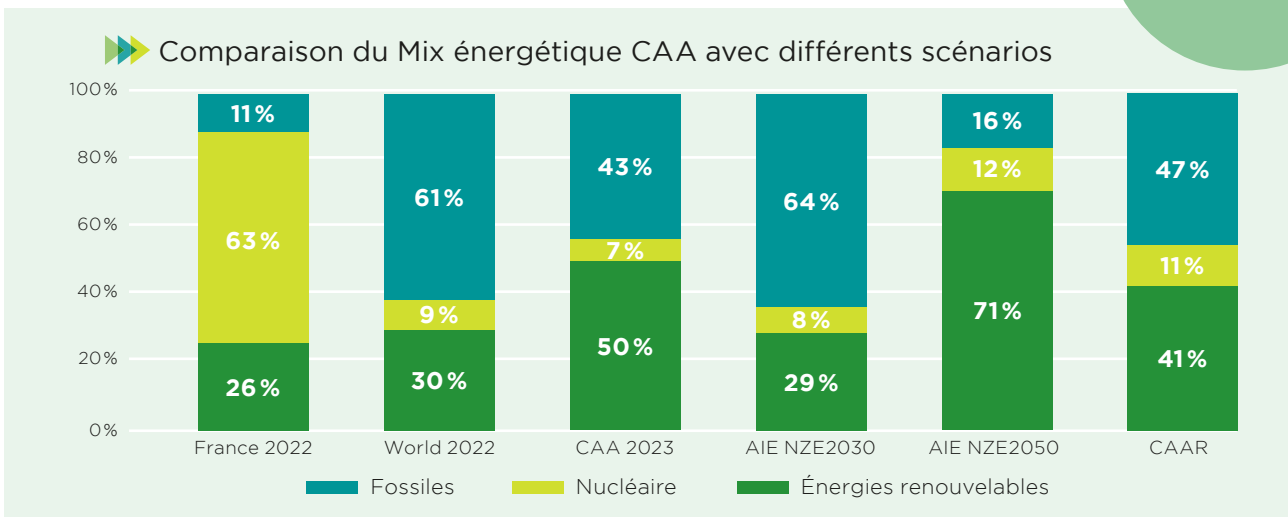
Nous pouvons constater que la proportion des investissements de Crédit Agricole Assurances dans les énergies fossiles (6,5 Md€) est en diminution entre 2019 et 2023. De plus, la part des énergies renouvelables (6,9 Md€) dans le mix énergétique de Crédit Agricole Assurances (14,4 Md€) a fortement progressé entre 2019 et 2023. Pour la première fois, les encours dans les ENR sont supérieurs aux encours dans les fossiles.



Depuis 2020, nous réalisons une analyse comparative du mix énergétique de Crédit Agricole Assurances avec le mix énergétique mondial et ceux préconisés par différentes organisations notamment par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE)⁽¹²⁾. Chaque année, l'AIE publie un scénario avec des projections à 2030 nécessitant le développement massif des énergies renouvelables. Il propose une feuille de route « Net zero by 2050 »⁽¹³⁾ pour une décarbonation mondiale du secteur de l'énergie et pour atteindre la trajectoire de neutralité carbone.

Les projections de l'AIE 2030 ont été revues par rapport au rapport précédent (+0,5% sur les fossiles et le nucléaire) et également sur 2050 (-9,6% sur les fossiles, +1,4% sur le nucléaire et +7,2% sur les énergies renouvelables).

41% du mix énergétique de CAA en Énergies Renouvelables



Cette méthode du « mix énergétique » permet de constater que les investissements de Crédit Agricole Assurances dans les énergies fossiles sont moins importants que le mix énergétique mondial mesuré sur 2022⁽¹⁴⁾, qui a vu sa part des énergies renouvelables fortement progresser.

La poursuite de la stratégie d'investissement de Crédit Agricole Assurances dans les infrastructures de production d'énergie renouvelable permettra de s'aligner sur des scénarios considérés comme soutenables.

Malgré les investissements dans la transition énergétique et face à la demande mondiale croissante de services énergétiques, les énergies renouvelables ne peuvent être le principal moteur de la décarbonation du secteur de l'énergie. Les autres leviers peuvent provenir des différents niveaux de la chaîne de valeurs (stockage...).

(12) L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) est une organisation intergouvernementale, créée par l'OCDE à la suite du premier choc pétrolier dans le but initial d'assurer la sécurité énergétique des pays membres de l'OCDE, en particulier concernant l'approvisionnement en pétrole. Ses missions se sont élargies aujourd'hui car elle informe et conseille les États sur les enjeux énergétiques en fournissant de nombreuses données et analyses.

(13) <https://www.iea.org/reports/net-zero-roadmap-a-global-pathway-to-keep-the-15-0c-goal-in-reach>

(14) <https://www.connaissancedesenergies.org/levolution-du-mix-electrique-mondial-en-2022-en-2-infographies-240426#:~:text=Cette%20hausse%20de%20la%20demande,production%20mondiale%20de%20694%20TWh>

Ventilation du mix énergétique (% du chiffre d'affaires)

En Md€	Investissements liés aux ENR		Investissements liés aux énergies fossiles		Investissements liés au nucléaire		Investissements dans le secteur énergétique		Encours Entité
	En montant	En %	En montant	En %	En montant	En %	En montant	En %	En montant
CAAR	0,33	1,9%	0,40	2,4%	0,09	0,5%	0,82	4,8%	17,16
Total	6,93	2,5%	6,5	2,3%	0,99	0,4%	14,4	5,2%	278

6.2. ANTICIPATION DE LA SORTIE TOTALE DU CHARBON À HORIZON 2030

Dans le cadre des engagements climatique du Groupe, Crédit Agricole Assurances s'est engagé à ne plus être exposé au charbon à horizon 2030. Pour être au rendez-vous, nous suivons le scénario suivant :

- ▶ Prise en compte des titres vifs (actions et obligations) détenus en direct au travers du mandat.
 - ▶ Exclusion des obligations vertes dans le calcul.
 - ▶ Prise en compte d'un seuil de matérialité.
 - ▶ Sortie anticipée des émetteurs les moins susceptibles d'avoir achevé leur transition énergétique à horizon 2030.
- Depuis mars 2023, le Groupe CAA a défini sa propre stratégie de sortie du charbon, **hors green bonds**, consistant à :
- ▶ Se désengager des émetteurs détenus en direct présentant un chiffre d'affaires exposé au charbon supérieur à 5% ;
 - ▶ À interdire les nouveaux flux d'investissements sur les titres vifs d'émetteurs ayant **un seuil de 1%** de leur chiffre d'affaires issu du charbon

En 2023, ont été cédés près de 350 M€ de titres obligataires en valeur de marché du portefeuille du Groupe Crédit Agricole Assurances pour respecter ce seuil de 5% dont 76 M€ pour CAAR.

6.3. ADHÉSION À LA NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE

Lancée en septembre 2019 lors du Sommet Action Climat des Nations Unies, l'alliance NZAOA (Net-Zero Asset Owner Alliance) réunit les assureurs et investisseurs s'engageant pour la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements, avec pour objectif principal de limiter la hausse de la température moyenne globale à 1,5°C. L'adhésion à cette alliance implique de s'engager vers une transition des portefeuilles d'investissement à zéro émission nette de gaz à effet de serre à 2050, de rendre compte régulièrement des progrès accomplis et d'établir des objectifs intermédiaires tous les 5 ans. Ces engagements sont encadrés par les TSP (Target Setting Protocol) révisés chaque année et dont la mise en oeuvre par les membres de l'alliance est attendue dans les 12 mois suivants leur publication.

Etre signataire de l'Alliance implique de respecter un protocole d'engagements formels.

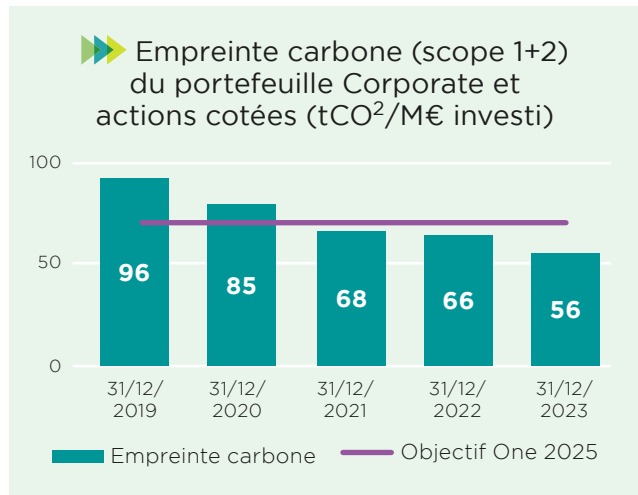
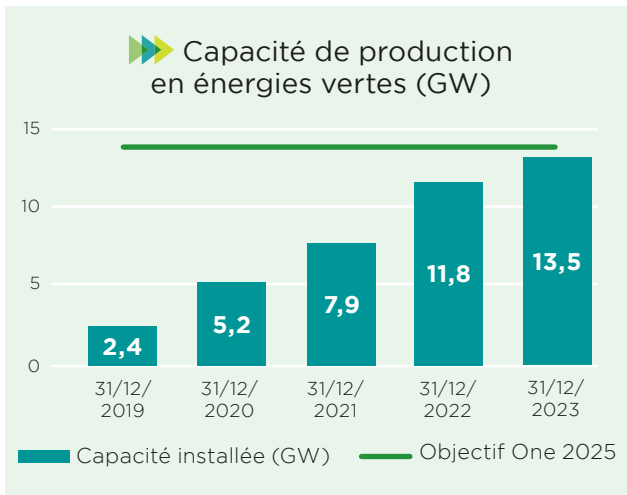
Sur une matrice de quatre engagements, trois cibles obligatoires sont définies par le signataire :

- ▶ des objectifs de réduction d'émissions de CO² au niveau des portefeuilles,
- ▶ des objectifs sectoriels,
- ▶ des objectifs d'engagement (obligatoire),
- ▶ des objectifs de transition financière/finance verte.

Dans la poursuite de ses engagements en faveur du climat, le Groupe Crédit Agricole Assurances a intégré la NZAOA en octobre 2021 puis s'est engagé en octobre 2022, avec le protocole v1 de janvier 2021, sur des objectifs de réduction d'émissions de CO² dans ses portefeuilles en se positionnant sur la métrique d'empreinte carbone et sur un périmètre spécifique (fourchettes de réduction imposées entre -16% et 29% d'ici 2025 vs 2019), sur des objectifs d'engagement (engager un dialogue avec les entreprises en portefeuille les plus émettrices) et des objectifs liés à ses investissements, en énergies renouvelables en l'occurrence.

Dans le cadre de la signature de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), Crédit Agricole Assurances s'est engagé à (sans prise en compte des émissions évitées) :

- ▶ baisser de 25% l'empreinte carbone (par million d'euro investi) de son portefeuille d'investissement côté en actions et obligations Corporates, entre 2019 et 2025,
- ▶ augmenter la capacité de production des installations d'énergies renouvelables financées pour contribuer à financer 14 GW à horizon 2025,
- ▶ engager un dialogue actionnarial avec au moins 20 entreprises en portefeuille parmi les plus émettrices.



Afin de satisfaire à la dernière version du TSP V3 de la NZAOA, le Groupe Crédit Agricole Assurances doit décliner les objectifs suivants :

- ▶ Objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre des portefeuilles d'investissement : définir une cible de réduction de l'empreinte carbone comprise entre 40% et 60% d'ici 2030 par rapport à 2020 **intégrant notamment le portefeuille immobilier détenu en direct et poursuivre le suivi des émissions du scope 3** et des obligations souveraines ;
- ▶ Objectif de financement de la transition : effectuer un reporting annuel des progrès réalisés en matière d'investissements favorables au climat ;
- ▶ Objectif d'engagement : finaliser la politique de vote du Groupe Crédit Agricole Assurances en spécifiant les règles d'engagement pour un sous-portefeuille d'actifs gérés par Amundi.

Pour améliorer et intégrer le périmètre de couverture du calcul d'empreinte carbone, des travaux sur le calcul des émissions actuelles de l'immobilier direct ont été réalisés. Les émissions de CO² sont, selon les cas, récupérées directement ou estimées à partir des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) sur le résidentiel et à partir de la consommation pour le tertiaire. Il s'agit de données récoltées à des dates hétérogènes et dont les prochaines dates de mise à jour varient actif par actif. **A fin 2023, l'encours sur lequel les émissions de carbone ont été calculées représente plus de 50% du portefeuille global immobilier.**

L'empreinte carbone de notre portefeuille immobilier est de **5 Tonne de CO²/million d'euro investi** (présence de données sur 11 Md€) dont 3,8 Tonne de CO² pour CAAR (encours de 0,9 Md€).

De plus, des travaux sont en cours sur la trajectoire des émissions carbone de l'immobilier direct notamment avec l'utilisation du fichier CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor).

Il s'agit d'un outil très précis permettant un calcul de trajectoire d'émission carbone du portefeuille en fonction des caractéristiques de chacun des immeubles (localisation, usage, type de chauffage, etc ...) et donc de déterminer un objectif à réduction à un horizon déterminé.

A horizon 2030, toutes choses égales par ailleurs, Crédit Agricole Assurances s'engage à réduire (scénario conservateur) de plus de 40% sa trajectoire carbone (base 2019) sur notre portefeuille d'actions et obligations cotées (scopes 1 + 2) + l'immobilier détenu en direct (% à mettre à jour si on revoit à la hausse l'ambition).

Les hypothèses suivantes (scénario conservateur) ont été prises et peuvent être infléchies par différents facteurs :

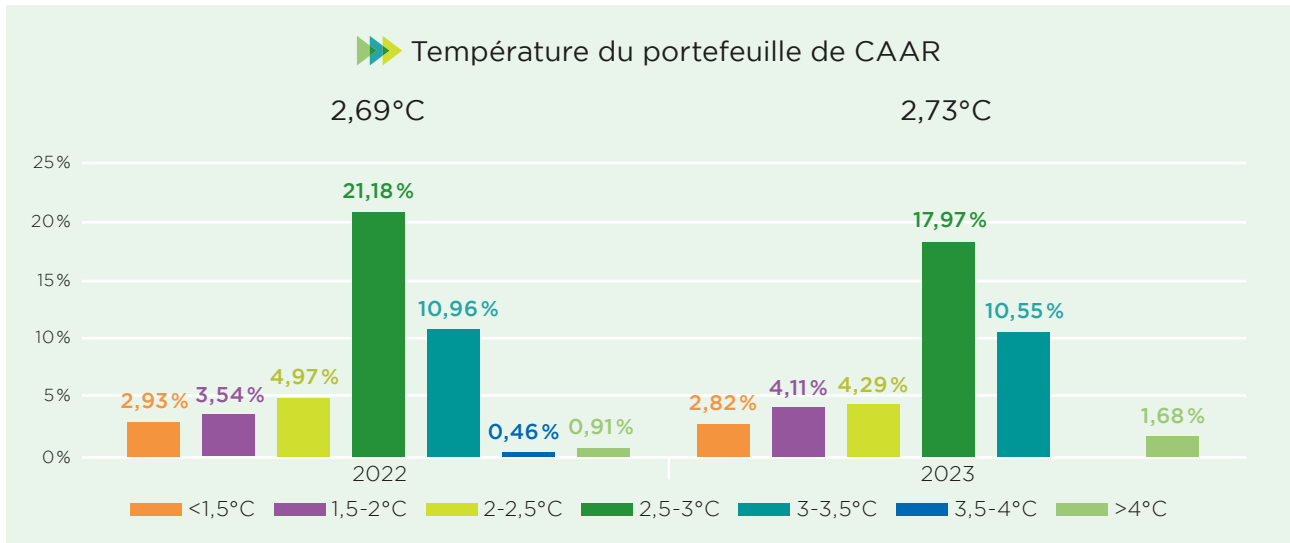
- ▶ Contexte économique et indicateur dépendant des valorisations de marché ;
- ▶ Simulation basée sur les engagements SBTi pris par chacun des émetteurs en portefeuille ;
- ▶ Une modification de l'allocation du portefeuille peut modifier les résultats ;
- ▶ La trajectoire de réduction des émetteurs est supposée linéaire et constante sur les années à venir, que ceux-ci soient en retard ou en avance sur leur trajectoire annoncée ;
- ▶ La part des émetteurs n'ayant annoncé aucun objectif reste élevée, et d'ici 2030, certains émetteurs peuvent en annoncer et d'autres modifier leurs objectifs déjà annoncés.

L'empreinte carbone du portefeuille global Corporates + Immobilier est égale, au 31/12/2023, à 51,1 Tonne de CO²/M€ pour un encours total de 118,4 Md€ (vs 2019 à 87,3 Tonnes de CO²) sur les scopes 1 et 2.

6.4. INDICATEUR DE TEMPÉRATURE - ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

La température agrégée (moyenne pondérée des températures des émetteurs du portefeuille) est de 2,77°C (vs 2,71°C en 2022). Nous constatons que la composition de cette partie du portefeuille n'est pas encore en phase avec les objectifs de la COP 21 malgré une température en ligne avec celle de nos pairs (entre 2° et 3°)

Cet indicateur mesure l'alignement de la trajectoire d'émissions carbone des émetteurs avec les scénarios de réchauffement climatiques globaux. Cette métrique est calculée par Iceberg Data Lab (IDL) en examinant la tendance des émissions passées d'un émetteur ainsi que ses objectifs de réduction de carbone. En s'appuyant sur ces deux piliers, IDL construit la trajectoire carbone d'un émetteur puis la compare à un scénario de référence de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Cet indicateur permet de comparer le niveau global d'alignement des portefeuilles avec les scénarios globaux. En effet, il intègre des apports de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et est calibré sur la base du NZE (Net-Zero emissions scenario) et du APS (Annended Pledges Scenario).



Sources : Amundi

►► Pour les contrats en unités de compte (informations disponibles) :

	CAAR
Assiette de calcul	1,8 Md€
Température	2,05°C
Assiette de calcul (Md€)	1 682 021 348

6.5. MESURER ET MAÎTRISER LES EMPREINTES CARBONE DES PORTEFEUILLES DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

L'empreinte carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités des entreprises dont les titres sont détenus en portefeuille. Il n'existe pas toujours une corrélation forte entre le niveau de l'empreinte carbone et la capacité à la réduire. Les stratégies de décarbonation des émetteurs, telles que les énergies renouvelables contribuant à diminuer le niveau des émissions, sont donc des éléments déterminants dans les choix des émetteurs et des projets.

L'empreinte carbone, un indicateur de suivi de la performance de la politique climat, permet de vérifier ex-post les engagements pris par les émetteurs.

6.5.1. L'APPROCHE BOTTOM-UP D'AMUNDI

Les calculs, réalisés par Amundi, privilégient un calcul d'émissions de Gaz à effet de serre au niveau des émetteurs. Les scopes 1, 2 et 3 (fournisseurs clés) ont été retenus. Le calcul au niveau émetteur permet d'agir à ce niveau via l'exclusion, la sur ou sous-pondération des émetteurs et via l'engagement actionnarial.

6. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Toutes les hypothèses et les formules relatives à ce calcul d'empreinte carbone pour les corporates sont détaillées ci-dessous :

Indicateurs par AMUNDI	Mesure des émissions des entreprises	Mesure des émissions des pays
Source	Amundi s'appuie sur le fournisseur de données Trucost pour mesurer l'empreinte carbone.	Approche de comptabilité carbone fondée sur la consommation (Consumption Based Carbon Accounting, CBCA).
Périmètre	<p>Emissions annuelles (exprimées en tonnes équivalent CO²) des entreprises (actions et des obligations émises par les émetteurs notés privés et publics).</p> <p>Elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO².</p> <p>Définition des scopes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Scope 1 : ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. ▶ Scope 2 : l'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur. ▶ Scope 3 : l'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer. 	<p>Emissions basées sur la consommation (utilisation finale des biens et services) qui comprend à la fois les émissions nationales directes et les émissions indirectes (importées et exportées).</p> <p>Il peut s'agir de la dette publique, du PIB.</p>
Calculs	$\frac{\sum_{i=1}^n \text{Montant investi dans l'entreprise } i \text{ (action ou dette en M€)} \times \text{Emissions de l'entreprise } i}{\text{Valeur d'Entreprise (actions+dette en M€) connue}} = \frac{\text{Encours du portefeuille (M€)}}{\text{Encours du portefeuille (M€)}}$	<p>\sum_i^n Emissions du pays dans le portefeuille (tCO²e) / Encours du portefeuille noté (M€).</p> <p>Avec :</p> <p>Emissions du pays dans le portefeuille (tCO²e) = Part de participation (%) x Emissions du pays (tCO²e).</p> <p>Et Part de participation (%) = Montant investi dans le pays (M€) / Dette publique de l'entreprise (M€).</p>

Source : Amundi

Avec l'adhésion à la NZAOA, les calculs sont réalisés trimestriellement sur les scopes 1 et 2. Cette approche bottom-up fait partie de nos objectifs d'engagement permettant d'être en ligne avec les Accords de Paris.

Calculs en empreinte

Cet indicateur présente des avantages et des inconvénients : l'empreinte dépend de la valorisation des actifs financiers qui figure au dénominateur. En effet, si un assureur collecte plus qu'un autre assureur (donc son encours investi augmente plus), son empreinte carbone absolue augmentera par simple effet volume, toutes choses égales par ailleurs. Or, ce qui paraît pertinent est l'efficacité CO² par unité investie sur un plan global (toutes choses égales par ailleurs).

Corriger les effets d'allocations sectorielles

Le secteur d'activité est le facteur le plus discriminant relativement au volume des émissions de GES. Or, l'allocation sectorielle peut évoluer fortement d'une année sur l'autre pour des raisons tactiques. Comme Crédit Agricole Assurances a voulu s'affranchir d'effets court terme pour capturer des tendances de long terme, Crédit Agricole Assurances a mesuré l'empreinte carbone par secteur (secteur GICS de niveau 1 : décomposition par grands secteurs d'activités économiques utilisée par le fournisseur d'indice actions MSCI) et vérifié que cette empreinte baisse bien par secteur en tendance. En effet, Crédit Agricole Assurances ne souhaite pas pénaliser un secteur plus qu'un autre à long terme (sauf les exclusions sectorielles) considérant que chaque secteur est utile à l'économie et à la société.

Classes d'actifs prises en compte dans le calcul par entité

Le calcul d'empreinte carbone n'a pas pu être réalisé pour les actifs suivants : l'immobilier coté, les infrastructures non cotées et le Private Equity, le monétaire, les produits dérivés, les produits structurés et la gestion alternative.

Estimation de l'empreinte carbone des entreprises en portefeuille (scopes 1, 2 et 3 (amont))

Amundi a revu sa méthode de calcul d'empreinte carbone en neutralisant les émetteurs ayant une valeur d'entreprise nulle qui sous-évaluait l'indicateur d'empreinte. Les données historiques ont été recalculées en sortant du périmètre toutes les entreprises sans valeur d'entreprise. Sur l'année 2023, l'estimation des émissions de gaz à effet de serre de ces entreprises est de 84 tonnes EqCO² en 2023 (vs 91 tonnes EqCO² en 2022) en moyenne pour chaque million d'euros investi, soit une diminution de près de 8% entre 2022 et 2023. Celui du CAC 40 est de l'ordre de 144 tonnes EqCO² (vs 149 tonnes EqCO² en 2022) en moyenne pour chaque million d'euros investi.

L'amélioration de l'empreinte carbone des entreprises s'explique en très grande partie par la sélection de nos investissements dans les secteurs les plus contributeurs tels que l'énergie et les efforts des émetteurs dans leurs objectifs de réduction. La mesure de l'empreinte est sensible à la valeur de marché des actifs et non pas au nombre d'actifs détenus en portefeuille.

Fonds euros et fonds propres

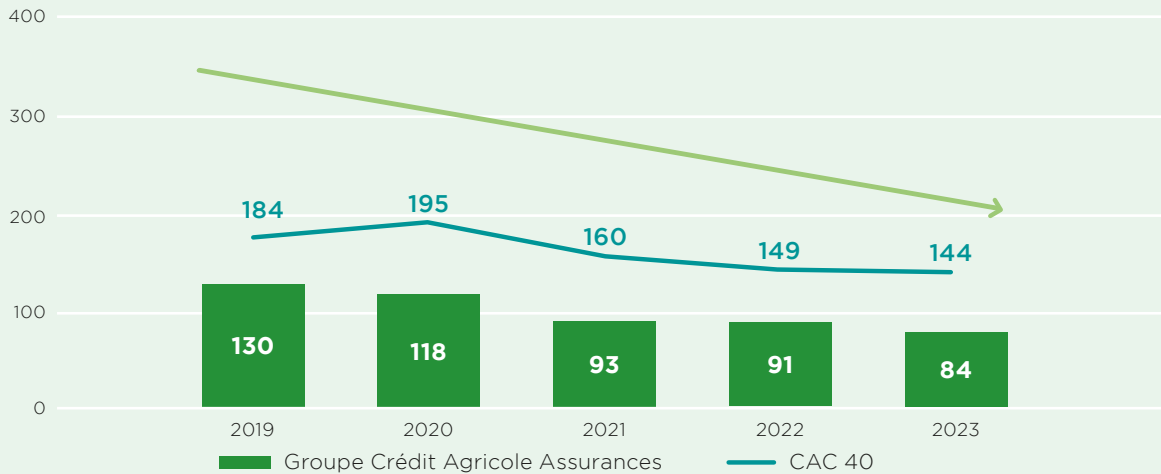
Pour l'année 2023, l'empreinte carbone a été calculée sur le périmètre suivant :

Corporates

Le portefeuille d'actions et obligations Corporates détenues en direct et notées (toutes les compagnies du périmètre DIV + CA Vita).

La couverture de l'analyse des émissions carbone est de 107 Md€ (pour 810 émetteurs), soit in fine 38% du portefeuille total de 278 Md€. La couverture de l'analyse des émissions carbone pour CAAR est de 6,3 Md€ (pour 401 émetteurs), soit in fine 37% du portefeuille total de 17,3 Md€.

Emissions carbone en Tonnes eq CO² par million d'euros investis (scopes 1,2,3 amont)



Définition des scopes :

- Scope 1 : ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : l'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : l'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

Source : Amundi

Émission carbone par entité et par million d'euros investis

Entité	CAAR
Assiette de calcul	6,3 Md€
Indicateur	90

Les dix principaux émetteurs de gaz à effet de serre (4% du portefeuille total) représentent plus de 61% des émissions financées par le portefeuille soit 55 tonnes EqCO² par million d'euros investi. Les émissions carbonées sont concentrées principalement en France et sur un nombre réduit de secteurs, en l'occurrence dans les services aux collectivités et l'énergie. Hormis le fait que ces secteurs sont nécessaires à l'économie et à la société, il est important de signaler que certaines valeurs participent à la transition énergétique et écologique. Ce sont aussi les entreprises qui ont les leviers les plus importants pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre.

►► Pour les contrats en unités de compte (informations disponibles) :

Moyenne pondérée des encours	CAAR
Encours étudié	1,7 Md€
Assiette de calcul en valeur de marché	1 Md€
Empreinte carbone (T/M€) Scopes 1,2 et 3	107,83

Estimation de l'empreinte carbone des Souverains et Assimilés (Fonds euros)

Depuis 2018, Amundi mesure l'empreinte carbone des États détenus dans le portefeuille de Crédit Agricole Assurances. Depuis 2020, son calcul est réalisé par rapport à la dette publique.

►► États

La couverture de l'analyse des émissions carbone est de 58 Md€, soit in fine 38% du portefeuille total de 278 Md€.

En 2023, l'empreinte carbone de Crédit Agricole Assurances sur les Souverains est de 326 tonnes EqCO² par million d'euros investi (vs 293 tonnes EqCO² par million d'euros investi en 2022) avec une exposition majoritaire sur le Souverain français (63%).

L'empreinte carbone de Crédit Agricole Assurances Retraite sur les Souverains est de 229 tonnes EqCO² par million d'euros investi (vs 293 tonnes EqCO² par million d'euros investi en 2022) sur une exposition de 3 Md€.

6.6. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

L'objectif 2030 de réduction de >-40% dans le cadre du protocole V3 NZAOA sera revu régulièrement suivant les évolutions du marché et des positions en portefeuilles.

Entre 2019 et 2025, un objectif de -25% a été fixé. CAA poursuit cette action à horizon 2030 et affinera dans le courant 2024 sa trajectoire 2030.

Les revues des politiques sectorielles avec le Groupe Crédit Agricole permettra à Crédit Agricole Assurances d'affiner ses propres politiques sectorielles notamment sur la sortie des hydrocarbures non conventionnels.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ



L'enjeu climatique est désormais bien connu des investisseurs. Il reste toutefois interdépendant de celui de la biodiversité. Le changement climatique est le 3^e facteur de pression identifié par l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) sur la biodiversité. En retour, la perte des écosystèmes accélère le changement climatique.

Il est important pour les entreprises d'identifier leurs dépendances et opportunités vis-à-vis de la biodiversité (et aux services écosystémiques rendus) tout en participant à sa préservation et sa restauration.

La Convention sur la Diversité Biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, a été la première convention internationale sur le sujet.

Elle vise trois objectifs :

- ▶ la conservation de la biodiversité,
- ▶ l'utilisation durable des espèces et des milieux naturels,
- ▶ le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques.

En décembre 2022, le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal a été adopté et se fixe fixant les objectifs suivants, dont un certain nombre sont à horizon 2030 :

- ▶ Mobilisation générale de 200 milliards par an d'ici 2030 de toutes les sources de financement (publiques, privées, internationales et nationales),
- ▶ protection de 30% des terres et de 30% des mers à échéance 2030,
- ▶ 30% de restauration des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés d'ici à 2030.

La France a également publié en 2023 sa Stratégie Nationale Biodiversité qui est une demande du cadre de Kunming-Montréal. Tous les états doivent déposer leur stratégie. Les Accords de Kunming-Montréal ont pour objectif de renforcer et compléter les objectifs et engagements de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Dans l'évaluation de nos actifs d'investissements sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, la thématique de la biodiversité est prise en compte dans la dimension environnementale.

7.1. IDENTIFICATION DES RISQUES PHYSIQUES

Sur nos portefeuilles, ont été identifiés les risques physiques potentiels liés à la biodiversité ci-dessous :

Des risques aigus

- ▶ Phénomène naturel violent (tempête, inondation, ...) en lien avec le changement climatique entraînant des disruptions.
- ▶ Dans les travaux, dans les flux de transport et marchandises et dans la continuité l'approvisionnement en eau et énergie.
- ▶ Dans la production et la distribution d'énergie (dégradation d'infrastructure de production ou de transport d'énergie).
- ▶ Dans l'approvisionnement en eau ou des restrictions sur son utilisation (augmentation des difficultés de refroidissement centrales, baisse de rendement de l'hydroélectricité).
- ▶ Des dégradations des bâtis et de la continuité.

Des risques chroniques

- ▶ Sécheresse et érosion des sols notamment entraînant des perturbations dans l'approvisionnement en eau ou des restrictions sur son utilisation.
- ▶ Pénuries de métaux pour les éoliennes et les panneaux photovoltaïque (hausse de prix et baisse de la qualité à moyen terme).
- ▶ Raréfaction ou baisse de la qualité de certains approvisionnements pouvant conduire à une hausse des prix des matières premières.
- ▶ Diminution de disponibilité de métaux (hausse de prix et baisse de la qualité à moyen terme) ou du sable (hausse de prix et baisse de la qualité).

7.2. IDENTIFICATION DES RISQUES DE TRANSITION

Sur nos portefeuilles, ont été identifiés les risques transition liés à la biodiversité ci-dessous :

Des risques de marchés

- ▶ Clients considérant de plus en plus la limitation des impacts environnementaux dans leurs choix (l'avion est particulièrement surexposé à ces risques mais également les collectivités commanditaires d'infrastructures).
- ▶ Consommateurs, clients choisissant des diminuer leur consommation énergétique carbonée.
- ▶ Instabilité politique entraînant des augmentations de prix des matières premières (exemple : pétrole et gaz russe).
- ▶ Impacts très fort amonts avec le secteur agricole (alimentation animale et déforestation, pollution,...) exposant à des fluctuations de la demande liée aux produits carnés et issus de certains types de cultures.
- ▶ La protection d'espaces naturels influant la disponibilité des ressources, les actifs sont exposés à des changements de marchés causé par la variation de la demande du fait de la fluctuation des prix.
- ▶ Clients/communes souhaitant des bâtiments plus respectueux de la biodiversité et moins consommateurs d'eau.
- ▶ Clients/communes souhaitant atténuer l'impact des pesticides engendrant des pollutions nécessitant des types de gestion adaptées ou la mise en place de labels.
- ▶ Clients/communes devant lutter contre les espèces exotiques envahissantes nécessitant la mise en place de mesures spécifiques.

Des risques de réputation

- ▶ Les impacts très fort sur le changement d'usage, fragmentation, perméabilisation des sols et les pollutions peuvent générer des conflits d'usage et mobilisations citoyennes.
- ▶ Les impacts très forts sur le changement d'usage des sols des infrastructures, les émissions de CO² et de polluants atmosphérique des projets peuvent générer des conflits d'usage et des mobilisations citoyennes.
- ▶ Dégradation des sols, pollution de l'eau et des sols en lien avec les batteries de l'industrie automobile, en lien avec l'exploitation de certaines ressources (sable, cuivre, bois) pouvant conduire à des boycotts ou des mouvements citoyens, affectant la demande.
- ▶ Impacts de l'agriculture intensive dans la production de matières premières destinées à la confection de biocarburants et alimentation animale (déforestation...)

Des risques politiques et juridiques

- ▶ L'accès aux espaces et la préservation des espaces dans le cadre de projets d'infrastructures linéaires (renforcement des diagnostic environnementaux et mesures de compensation).
- ▶ L'encadrement de ces impacts, la protection d'espaces naturels diminuant l'accès à certaines ressources, comme le sable et générant des pénuries, hausse des prix, et une baisse de la qualité.
- ▶ L'évolution de la réglementation visant à favoriser le renouvelable et décarboner la production énergétique.
- ▶ L'évolution des réglementations sur l'utilisation de carburant (fossiles, biocarburants, ...) génère des risques importants de conformité notamment pour le secteur automobile ; les réglementations sur les espaces naturels protégés (exposent à des risques de baisse d'accès aux ressources, hausses des coûts).
- ▶ Augmentation des exigences sur les normes des bâtiments, particulièrement en lien avec la lutte contre le changement climatique.
- ▶ Renforcement de régulations sur les espaces naturels protégés et la lutte contre l'artificialisation des sols, les espèces exotiques envahissantes et la pollution (pesticide pour la gestion des espaces verts).
- ▶ Augmentation des exigences de tri et de gestion des déchets.

Grâce à l'analyse combinée des pressions et dépendances à la nature en fonction du volume investi pour chaque secteur du portefeuille analysé, les risques liés à la biodiversité identifiés sont :

- ▶ L'augmentation du coût de certaines matières premières lié à leur raréfaction dans le cadre de l'érosion de la biodiversité ou de la croissance des actions de préservation de l'environnement.
- ▶ Le coût des impacts physiques liés à la perte de services écosystémiques (notamment les approvisionnements en eau, la protection contre les événements climatiques extrêmes et l'érosion des sols).
- ▶ Les risques de transition, notamment pour les secteurs les plus impactants (immobilier et industries).

7.3. STRATÉGIE GROUPE LIÉE AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ

Selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (« IPBES », l'équivalent du GIEC pour la biodiversité), il existe cinq pressions principales contribuant à la perte de biodiversité :

1. Les changements d'usages des terres et de la mer (30%)
2. La surexploitation des ressources (23%)
3. Le changement climatique (14%)
4. La pollution (14%)
5. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes (11%)

Étant donné les liens entre l'économie, la finance et la nature, les institutions financières ont un rôle à jouer dans la protection et la préservation de la biodiversité et la conservation du capital naturel. Conformément à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB, 1992), Crédit Agricole S.A. reconnaît le rôle central de la conservation de la biodiversité pour l'humanité et l'importance de sa préservation en lien avec le changement climatique.

Les travaux d'élaboration d'une stratégie biodiversité couvrant l'ensemble des piliers de Crédit Agricole Assurances (investisseur, assureur, entreprise) ont été lancés fin 2022.

Depuis septembre 2023, Crédit Agricole SA s'engage en faveur de la protection de la biodiversité et du capital naturel en fixant 5 priorités stratégiques :

CASA

- ▶ Evaluer les impacts et risques matériels liés à la perte de nature sur nos activités.
- ▶ Intégrer des critères liés à la nature et la biodiversité dans les politiques sectorielles.
- ▶ Mobiliser des ressources financières pour des activités bénéfiques à la nature.
- ▶ Soutenir des actions collectives contre le déclin de la nature et des services écosystémiques.
- ▶ Réduire notre empreinte de fonctionnement et favoriser la biodiversité.

A l'instar des Objectifs de Développement Durable(ODD) pour la finance durable, en se basant sur les 23 cibles identifiées lors de l'accord de Kumming-Montréal, Crédit Agricole Assurances envisage une stratégie sur les cibles suivantes :

▶▶ Cible 8 : minimiser les impacts du changement climatique

- ▶ Minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et augmenter sa résilience grâce à des actions d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, y compris par le biais de « solutions fondées sur la nature » et/ou des « approches basées sur les écosystèmes ».
- ▶ **Objectifs de réduction de l'empreinte carbone (25%), politique sur les énergies fossiles (sortie du charbon, politique Oil&Gaz à établir).**

▶▶ Cible 15 : inciter les entreprises à agir

- ▶ Impact et dépendances des entreprises : encourager les entreprises à évaluer et divulguer régulièrement leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et de valeur et portefeuilles ; fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables.
- ▶ **Mesure de la dépendance et de l'impact sur la biodiversité, politique de vote à établir.**

▶▶ Cible 19 : mobilisation des ressources financières en faveur de la biodiversité

- ▶ Augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières de toutes provenances, d'ici 2030 en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an. Les pays développés s'engagent à verser au moins 20 milliards de dollars par an d'ici 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici 2030 aux pays en développement pour les aider à protéger leur biodiversité.
- ▶ **Investir dans les obligations vertes, dans des fonds thématiques liés à la biodiversité.**

CAA

- ▶ Prise en compte de la biodiversité dans les processus de gestion et évaluation de l'empreinte biodiversité des investissements.
- ▶ Orienter et amorcer des investissements dans des produits à impacts positifs pour participer à la préservation de la biodiversité.
- ▶ Accompagner les participations dans leur prise en compte des enjeux biodiversité et répertorier les certifications environnementales des participations dans les secteurs des infrastructures et de l'énergie, pour envisager des pistes d'amélioration.
- ▶ Mettre à jour le document de politique actionnariale avec une approche sectorielle, en particulier concernant les impacts majeurs identifiés dans l'empreinte portefeuille (ex: intégration d'actions de formation, sensibilisation aux enjeux sectoriels sur la biodiversité, traitement de ces sujets lors des conseils et comités ESG).

En 2023, la Direction des Investissements met en oeuvre de premiers investissements en fonds Biodiversité. Elle a analysé environ une dizaine de fonds ayant une stratégie visant à avoir un impact négatif minimal ou positif sur la biodiversité et a sélectionné trois d'entre eux.

Les trois fonds sélectionnés proposent des approches variées de la thématique et des univers d'investissement diversifiés :

CPR AM Biodiversité

- ▶ Fonds ouvert en gestion active en cours de collecte
- ▶ Univers d'investissement MSCI World
- ▶ La biodiversité est intégrée au processus de gestion via l'exclusion des émetteurs les plus nocifs à la biodiversité.
- ▶ Stratégie biodiversité qui a bénéficié de l'appui scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle.

Tocqueville Biodiversité

- ▶ Fonds ouvert lancé en novembre 2022
- ▶ Univers d'investissement Monde Large Caps et Small Caps
- ▶ Le fonds intègre la biodiversité via l'investissement sur des apporteurs de solutions et des sociétés en transition.

BNPP Eurozone Biodiversité

- ▶ ETF ouvert lancé en septembre 2022
- ▶ Réplication de l'indice Euronext ESG Eurozone Biodiversity Leaders PAB
- ▶ L'indice sélectionne au sein de l'Euronext Eurozone 300, après exclusion des pires scores ESG, les entreprises les plus performantes dans le domaine de la biodiversité à partir des données d'Iceberg Data Lab. A ce jour, l'indice est concentré sur 66 valeurs.

Investissements dans trois fonds thématiques liés à la biodiversité

Par ailleurs, des travaux ont été lancés par Crédit Agricole SA pour élaborer une Politique forêt Groupe pour minimiser l'exposition du groupe aux risques liés à la déforestation. Ces travaux s'inscrivent plus globalement dans un programme Biodiversité de CASA. Crédit Agricole Assurances participe au groupe de travail.

7.4. ANALYSE DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DU PORTEFEUILLE

Engagé sur les questions environnementales, Crédit Agricole Assurances mesure ses impacts et dépendances et en évalue les risques associés. Dans le chapitre, deux notions sont abordées :

- ▶ les risques et dépendances (vision Outside in),
- ▶ l'empreinte biodiversité (vision Inside out).

7.4.1. ANALYSE MACRO SECTORIELLE ENCORE

Cette étude sur les dépendances (gestion des risques physiques) et impacts (risques de transition) de nos investissements a été réalisée sur la base des données disponibles de la base ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure), développée par la Natural Capital Alliance et une revue d'experts.

Il s'agit d'une empreinte agrégée qualitative, totalement libre d'accès. Cet outil permet d'identifier et évaluer les impacts biodiversité à partir des activités (et des sous-activités constituant leur chaîne de valeur) composant un portefeuille. ENCORE permet aussi d'identifier et analyser les dépendances des activités et sous-activités à la biodiversité et aux services écosystémiques.

L'analyse est réalisée à partir de l'expertise de la société MOONSHOT qui a mis à disposition une matrice de dépendances et d'impacts à la biodiversité combinée à des critères de la méthode ENCORE.

On considère qu'un secteur est très impactant ou très dépendant s'il a un niveau fort ou très fort de pression ou de dépendance sur la Biodiversité dans la méthode ENCORE.

La méthode est basée sur la nomenclature des secteurs économiques liés aux codes NACE

L'étude porte sur le portefeuille hors Etat et Supranationaux et hors Financières soit 42% du portefeuille total (7,5 Md€). 83% des investissements du portefeuille analysé sont associés à au moins un secteur très ou fortement dépendant à la biodiversité. La principale dépendance est liée à l'eau.

Calcul d'une empreinte biodiversité sur 42% du portefeuille

Dépendances

▶ Part du portefeuille très fortement dépendante à au moins un service d'approvisionnement	20%
▶ Part du portefeuille très fortement et fortement dépendante à au moins un service d'approvisionnement	83%

		Niveau de risque très fort	Niveau de risque fort	Niveau de risque moyen	Niveau de risque faible	Niveau de risque très faible	Niveau de risque nul	Total
Dépendances Risques physiques	▶ Services d'approvisionnement	20%	63%	0%	17%	0%	0%	100%
	▶ Services de régulation et de support - habitante	1%	6%	41%	52%	0%	0%	100%
	▶ Services de régulation - atténuation	6%	94%	0%	0%	0%	0%	100%
	▶ Services culturels	1%	0%	0%	0%	31%	68%	100%

Les 3 dépendances les plus importante sont :		Exemples d'illustration
▶ Rareté de l'eau	20%	La rareté de l'eau est un risque très important pour 22% du portefeuille
▶ Glissements de terrains	6%	Les glissements de terrains sont un risque très important pour 7% du portefeuille
▶ Cyclones tropicaux	6%	Les tempêtes/cyclones sont un risque très important pour 7% du portefeuille

Source : Moonshot

▶ 87% des investissements du portefeuille analysé impactent **très ou fortement la biodiversité**. L'impact le plus important est la pollution.

Impacts

▶ Part du portefeuille qui a un impact très fort sur au moins une pression sur la biodiversité	72%
▶ Part du portefeuille qui a un impact très fort et fort sur au moins une pression sur la biodiversité	87%

		Niveau de risque très fort	Niveau de risque fort	Niveau de risque moyen	Niveau de risque faible	Niveau de risque très faible	Niveau de risque nul	Total
Impact Risques physiques	▶ Changement d'usage des cours d'eau	39%	0%	11%	0%	50%	0%	100%
	▶ Perte de couverture forestière	51%	13%	1%	0%	36%	0%	100%
	▶ Espèces invasives	0%	0%	7%	56%	0%	37%	100%
	▶ Pollution	72%	14%	0%	13%	0%	0%	100%

Les 3 impacts les plus importante sont :		
▶ Pollution	72%	L'impact sur la biodiversité le plus important est la pollution
▶ Perte de couverture forestière	51%	
▶ Changement d'usage des cours d'eau dc	39%	

Source : Moonshot

- Le risque réputationnel le plus important est l'impact environnemental sur les aires protégées.

Risques réputationnels								
► Part du portefeuille ayant un risque réputationnel très fort								52%
► Part du portefeuille ayant un risque réputationnel très fort et fort								52%
		Niveau de risque très fort	Niveau de risque fort	Niveau de risque moyen	Niveau de risque faible	Niveau de risque très faible	Niveau de risque nul	Total
Risques réputationnels	► Facteurs environnementaux	52%	0%	41%	1%	7%	0%	100%
	► Facteurs socio-économiques	39%	2%	52%	7%	0%	0%	100%
	► Risques réputationnels additionnels	5%	37%	27%	31%	0%	0%	100%
Les risques réputationnels les plus importants :		Exemples d'illustration						
► Aires protégées ou conservées		52%		Le risque réputationnel le plus important est l'impact environnemental sur les aires protégées.				
► Terrains et territoires des communautés		39%						
► L'attention des médias		5%						

Source : Moonshot

- Matrice des résultats : le secteur lié à la forêt est le secteur regroupant le plus de risques, il représente un part relativement faible de nos encours (1%). Le secteur de la construction est le secteur ayant le plus d'encours (31%) et le deuxième secteur à risques sur la biodiversité.

Les catégories de risques		Fabrication d'appareils électroménagers et d'articles à usage courant	Production de machines, d'équipements électriques et d'automobiles	Production chimique et autres matériaux	Matériaux de construction	Production d'énergie électrique - Combustion (biomasse, charbon, gaz, nucléaire, pétrole), énergie géothermale	Fabrication d'électronique et de semiconducteurs	Production de nourriture et de boissons	Commerce de détail général et spécialisé	Santé, pharmacie et biotechnologie	Services hospitaliers	Construction et aménagement du territoire	Pétrole, gaz et combustibles	Production de papiers et de produits issus de la forêt	Services de télécommunication	Production de produits textiles, habillement et biens de luxe	Services de transport	Fournisseurs de services de distribution d'eau
Dépendances	Services d'approvisionnement (matière première ; eau, bois...)	4	4	4	5	5	4	5	2	4	4	4	4	5	2	5	4	5
	Services de régulation et de support - Habilitante (conditions des éco-systèmes)	2	2	3	2	2	2	4	2	3	4	3	3	5	2	2	2	4
	Services de régulation - atténuation (maladies, événements climatiques...)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	4	4	5	5
	Services culturels (attractivité)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	1	0	0	0	0	0	0
Impacts	Changement d'usage des cours d'eau douce, des mers et des terres	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5	5	5	3	1	5	1
	Perte de couverture forestière	1	1	1	5	4	1	1	1	1	3	5	5	5	5	1	5	1
	Espèces invasives	0	0	0	2	0	0	2	2	0	3	2	2	3	2	0	3	3
	Pollution	5	5	5	5	5	5	4	4	5	2	5	5	4	2	5	4	2
Risques réputationnel	Risques réputationnels directs (médias...)	3	2	4	4	3	2	5	3	2	3	4	4	3	2	3	3	5
	Facteurs environnementaux (aires protégées...)	3	3	3	3	5	3	3	1	3	2	5	5	3	3	3	5	3
	Facteurs socio-économiques (droits humains)	3	3	3	3	3	3	3	2	3	4	5	5	3	3	4	5	3
Composition du portefeuille		2%	15%	2%	1%	13%	1%	3%	7%	4%	1%	31%	3%	1%	11%	1%	4%	2%

Source : Moonshot

7.4.2. EMPREINTE BIODIVERSITÉ (MÉTHODOLOGIE GLOBAL BIODIVERSITY SCORE)

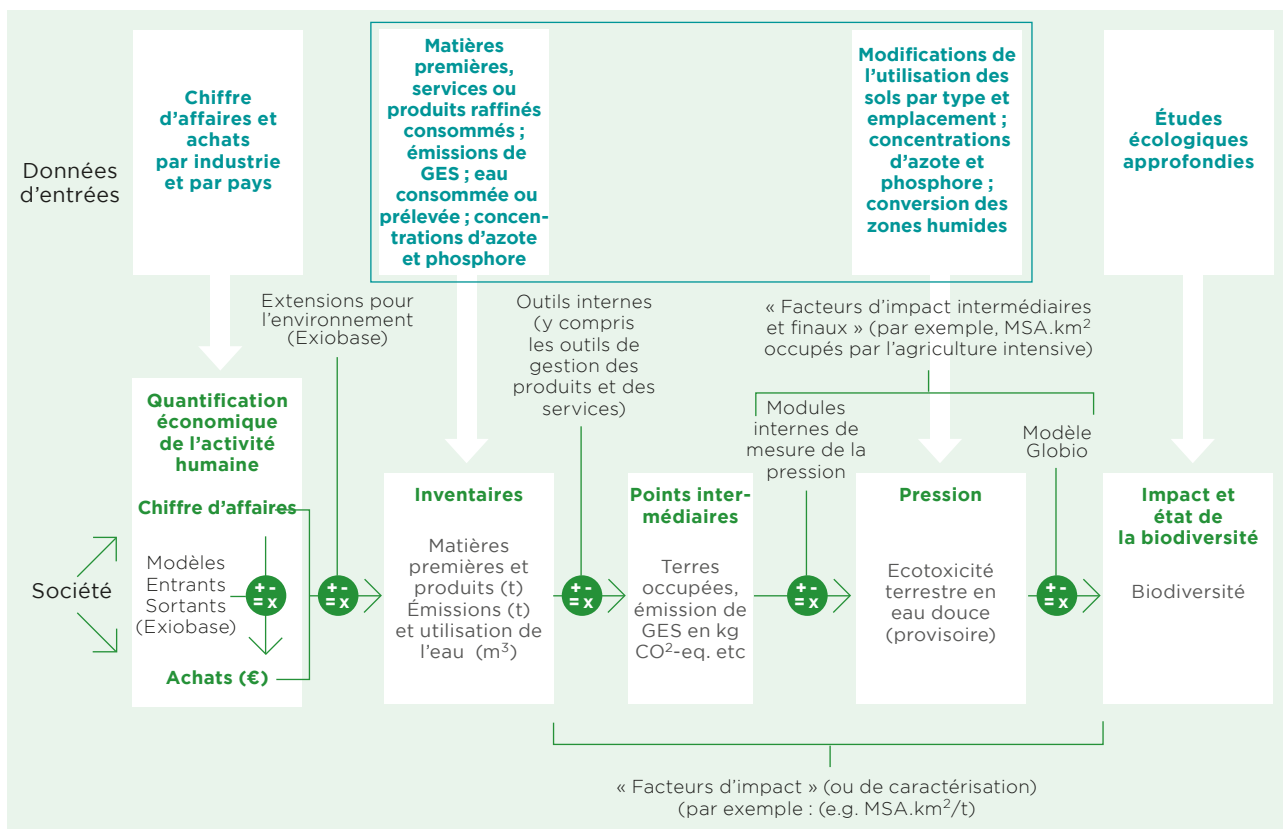
Plusieurs méthodes existent sur le marché pour mesurer l’empreinte biodiversité dont le GBS.

Le Global Biodiversity Score (GBS) est un outil développé par CDC Biodiversité visant à mesurer l’empreinte biodiversité d’une entreprise ou d’un portefeuille d’entreprises pour les institutions financières. L’évaluation des impacts sur la biodiversité, engendrés par l’activité d’une entreprise, se fonde sur une méthodologie et des modèles existants (GLOBIO et EXIOBASE). Une évaluation avec le GBS permet d’établir un scoring global à l’échelle de l’entreprise, afin de comprendre où se situent les impacts le long de la chaîne de valeur.

Le GBS permet d’évaluer l’impact des activités économiques sur la biodiversité en modélisant les pressions exercées sur les écosystèmes terrestres et aquatiques. Il les traduit ensuite en une métrique agrégée : en MSA.km², la fraction liée à une perte d’intégrité de la biodiversité sur une surface donnée. Le Msa signifie Mean Species abundance et correspond à l’abondance moyenne spécifique. En l’occurrence, 100% de Msa correspond à une forêt vierge et 0% correspond à un parking.

L’empreinte est calculée en deux temps :

- ▶ Établir le lien entre activités économiques et pressions sur la biodiversité en chiffrant la contribution de l’activité économique à ces pressions ;
- ▶ Analyser l’impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km² (Mean Species abundance kilomètre carré), métrique du GBS qui permet de décrire l’intégrité des écosystèmes et la surface impactée.



Source : <https://www.cdc-biodiversite.fr/le-global-biodiversity-score/>

Pour les Fonds euros :

Sur 137,52 Md€ (émetteurs Corporates et Souverains notés dont 12 Md€ pour CAAR), Amundi a mesuré l'impact des émetteurs en portefeuille sur la biodiversité en tenant compte de la dimension statique (impacts négatifs cumulés) et dynamique (gains/pertes périodiques) du modèle GBS. Cela permet d'aboutir à la métrique agrégée MSAppb. L'empreinte biodiversité est **de 36,96 MSAppb** par million d'euros investi (36,9 MSAppb pour CAAR) et peut s'apparenter à l'empreinte carbone. Il ressort de cette analyse que les investissements de Crédit Agricole Assurances ont un impact sur la biodiversité.

►► Pour les contrats en unités de compte (informations disponibles) :

	CAAR
Assiette de calcul	1,8 Md€
Biodiversity Impact Footprint - MSAppb*/b€	51,75
Assiette de calcul (Md€)	1 845 088 345

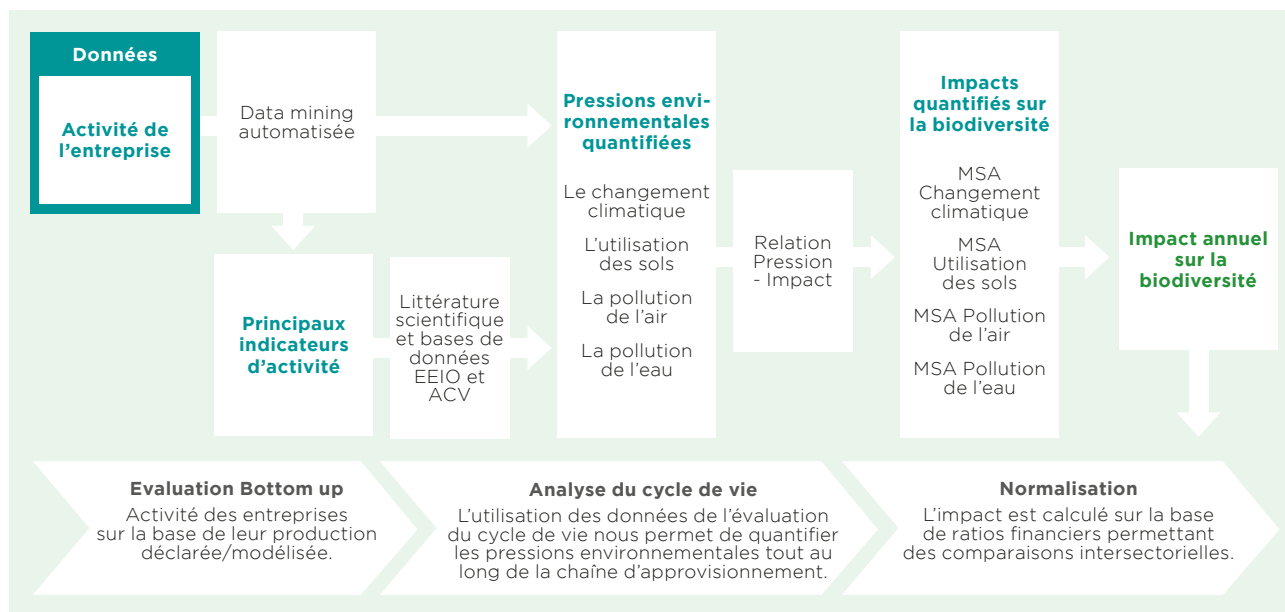
7.4.3. CORPORATE BIODIVERSITY FOOTPRINT (ICEBERG DATA LAB)

Iceberg Data lab est un fournisseur de données qui a développé le Carbon Biodiversity Footprint, une mesure qui évalue l'impact environnemental d'une entreprise sur la biodiversité et les émissions de carbone.

- Une approche quantitative
- Une approche bottom-up permettant de distinguer les meilleurs/pires pratiques dans un secteur et de traiter les acteurs diversifiés (best-in-class)
- Un modèle couvrant le scope 3 amont et aval, évitant des biais sectoriels.

Le Carbon Biodiversity Footprint d'IDL (Iceberg Data Lab) comprend généralement plusieurs étapes pour évaluer l'impact environnemental de l'entreprise sur la biodiversité et les émissions de carbone. Voici les étapes générales du processus :

1. Collecte des données : IDL rassemble des données sur les activités et les opérations des émetteurs, y compris les émissions de carbone, les ressources naturelles utilisées, les habitats impactés et les mesures de conservation mises en place.
2. Évaluation des émissions de carbone : IDL mesure les émissions de carbone des émetteurs, y compris les émissions directes (provenant de sources internes) et les émissions indirectes (provenant de sources externes telles que les fournisseurs et les transporteurs).
3. Analyse de l'impact sur la biodiversité : IDL évalue l'impact des activités des émetteurs sur la biodiversité, en prenant en compte les habitats affectés, les espèces menacées et les services écosystémiques perturbés.
4. Calcul du Carbon Biodiversity Footprint : En utilisant les données collectées et les évaluations effectuées, IDL calcule le Carbon Biodiversity Footprint (MSA.km²) en combinant les émissions de carbone et l'impact sur la biodiversité.



Source : Iceberg Data lab

Principes IDL :

Pour rappel : Le scope 1 représente les émissions directes des produits par l'entreprise, le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à l'énergie mais qui ne se produisent pas directement sur le site de l'entreprise et enfin le scope 3 est lié aux émissions indirectes qui ne sont pas sous le contrôle de l'entreprise. Il est découpé en deux parties, le scope 3 Upstream qui comprend les émissions des fournisseurs de l'entreprise et le scope 3 Downstream qui comprend les émissions des clients de l'entreprise.

Les données des scopes 3 sont tous additionnés sans compensations. IDL donne la possibilité sur les données du scope 3 de les compenser suivant les secteurs et les émetteurs pour ne pas les prendre en compte plusieurs fois. Cette option n'a pas pu être testée à ce jour en raison des contraintes liées à l'extraction des données.

La CBF (Corporate Biodiversity Footprint) élaboré par IDL couvre la biodiversité terrestre uniquement (pas l'océan). Il est limité par la disponibilité des données publiées par les entreprises et il ne comprend pas les aspects positifs, sur la biodiversité, générés par les entreprises.

Pour le groupe : IDL fournit des informations **sur 38% des encours du portefeuille euro soit 106 Md€** (2 141 émetteurs). IDL produit un indice de robustesse des données. Sur les 38% du portefeuille de Crédit Agricole Assurances analysés 65% des données sont considérées de bonne qualité (score Data Quality Levels, DQL, entre 1 à 2) alors que 35% sont considérées comme ayant une incertitude (score DQL entre 3 et 5).

Le total de l'empreinte biodiversité des entreprises du portefeuille sans prendre en compte le pourcentage de détention est de **4,6 Millions km² MSA** (Mean Species Abundance). Cette position représente la moitié de la surface de la Chine ou des États-Unis. Cela s'explique par la diversification du portefeuille et son nombre d'émetteurs. Le total de l'empreinte biodiversité des entreprises en prenant en compte le pourcentage de détention est de **10 744 km² Msa**. Cette position représente la surface de la Gironde. Elle s'explique par l'exposition principale du portefeuille sur les institutions financières. Ces dernières ont un scope 3 important. **Hors scope 3 downstream, l'empreinte serait de 3744 km² Msa.**

L'intensité biodiversité moyenne est de **0,1 km² MSA par million d'euros investi** => Un investissement de 1 M€ dégrade la biodiversité sur 0,1 km² soit 14 terrains de football (hors scope 3 downstream, 5 terrains de football). En comparaison 1 M€ investit dans le CAC40 dégrade 10 terrains de football (hors scope 3 downstream, 5 terrains de football).

Le total de l'empreinte biodiversité des entreprises en prenant en compte le pourcentage de détention est de **556 km² Msa**. Cette position représente la surface de la Gironde. Elle s'explique par l'exposition principale du portefeuille sur les institutions financières. Ces dernières ont un scope 3 aval important. **Hors scope 3 aval, l'empreinte serait de 202 km² Msa.**

L'intensité biodiversité moyenne est de **0,1 km² MSA par million d'euros investi** => Un investissement de 1 M€ dégrade la biodiversité sur 0,1 km² soit 14 terrains de football (hors scope 3 aval, 5 terrains de football). En comparaison 1 M€ investit dans le CAC40 dégrade 10 terrains de football (hors scope 3 aval 5 terrains de football).

Pour CAAR :

IDL fournit des informations **sur 37% des encours du portefeuille euro soit 6,3 Md€** (2 061 émetteurs).

IDL produit un indice de robustesse des données. Sur les 37% du portefeuille analysés 63% des données sont considérées de bonne qualité (score Date Quality Levels, DQL, entre 1 à 2) alors que 37% sont considérées comme ayant une incertitude (score DQL entre 3 et 5).

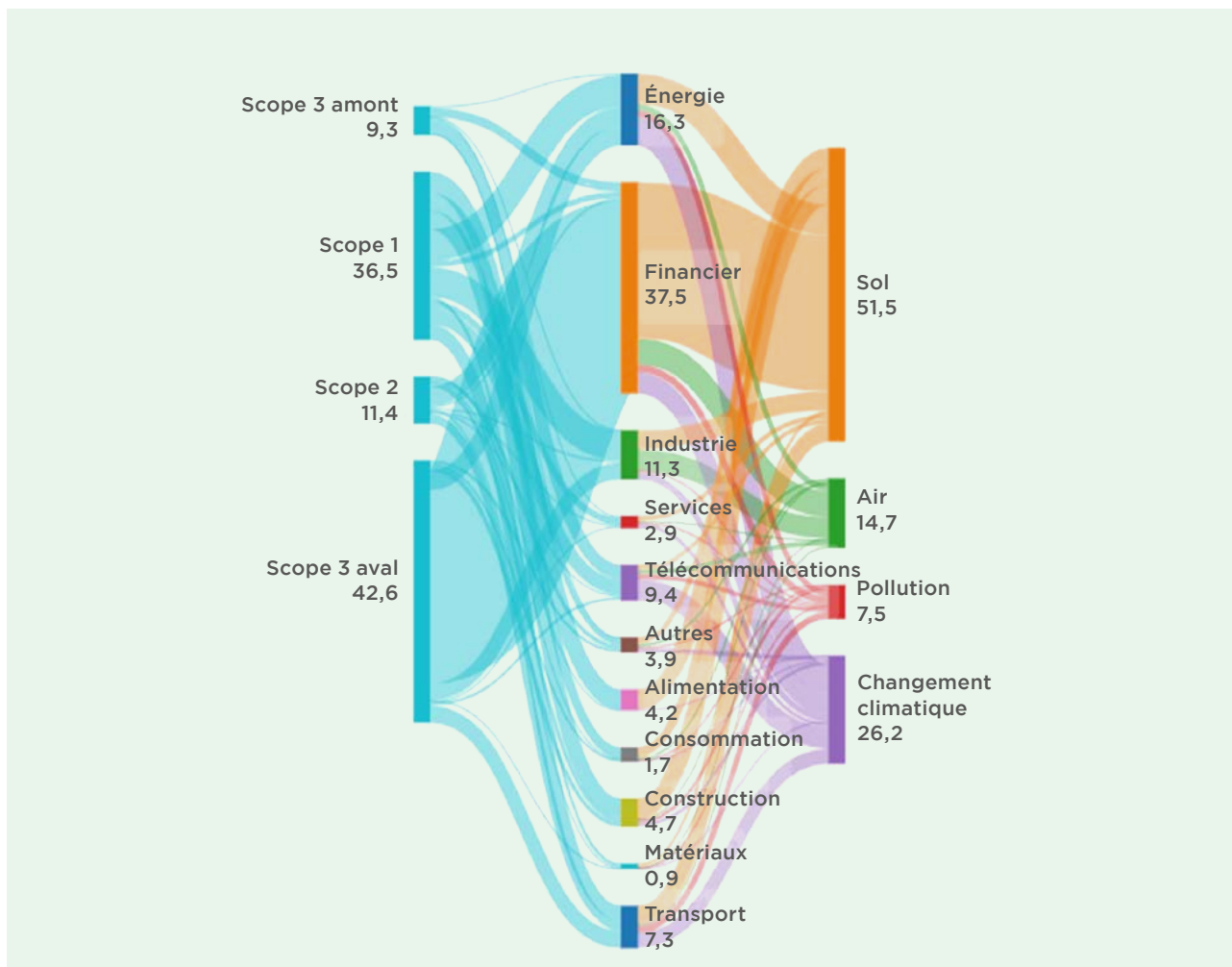
Le total de l'empreinte biodiversité des entreprises du portefeuille sans prendre en compte le pourcentage de détention est de **4,4 Millions km² Msa** (Mean Species Abundance). Cette position représente la moitié de la surface de la Chine ou des États-Unis. Cela s'explique par la diversification du portefeuille et son nombre d'émetteurs.

Le total de l'empreinte biodiversité des entreprises en prenant en compte le pourcentage de détention est de **556 km² Msa**. Cette position représente la surface de la Gironde. Elle s'explique par l'exposition principale du portefeuille sur les institutions financières. Ces dernières ont un scope 3 aval important. **Hors scope 3 aval, l'empreinte serait de 202 km² Msa.**

L'intensité biodiversité moyenne est de **0,1 km² Msa par million d'euros investi** => Un investissement de 1 M€ dégrade la biodiversité sur 0,1 km² soit 14 terrains de football (hors scope 3 aval, 5 terrains de football). En comparaison 1 M€ investit dans le CAC40 dégrade 10 terrains de football (hors scope 3 aval 5 terrains de football).

Couverture IDL : 37% des encours

- ▶ A gauche sont données la provenance des impacts sur la biodiversité : nous constatons que l'impact sur la biodiversité provient du **Scope 3 aval pour 52%** essentiellement sur le secteur Financier et du scope 1 pour 33% essentiellement sur la l'Énergie et l'Industrie.
- ▶ Le centre du diagramme présente en % les secteurs du portefeuille de CAA sur lequel nous avons pu récupérer des données IDL. Ainsi le portefeuille analysé est constitué de **42% d'émetteurs Financiers**, 14% dans l'Énergie et de 10% dans l'Industrie.
- ▶ A droite est stipulé l'impact du portefeuille sur la biodiversité : nous constatons que **58% de l'impact sur la biodiversité de notre portefeuille est sur le sol** (changements d'usage ou d'habitat) en provenance majoritairement du secteur des Services et 21% sur le changement climatique en provenance majoritairement du secteur de l'énergie.



Made at SankeyMATIC.com

7.4.4. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Actuellement, Crédit Agricole Assurances rend compte des différents travaux menés et monte en compétences sur l'utilisation **des données liées à la biodiversité en exploitant différents fournisseurs**. Ceci afin de mieux mesurer l'impact de ses activités sur la biodiversité.

Avec l'accord de Kumming Montreal, d'autres cibles sont en cours de réflexion telles que les suivantes :

- ▶ CIBLE 10 : garantir la gestion durable de tous les espaces : investir dans des fonds dédiés
- ▶ CIBLE 12 : augmenter les espaces «verts et bleus» en zone urbaine.

Par ailleurs, l'Institut de la Finance Durable (IFD) a publié un nouveau livrable en mars 2024 « Lutte contre la déforestation - Panorama des stratégies de la place financière de Paris »⁽¹⁵⁾ qui dresse la manière dont l'enjeu de la déforestation est intégré dans les politiques biodiversité et sectorielles des acteurs financiers. Le Groupe Crédit Agricole y présente ses travaux en tant qu'Asset Manager (Amundi p 45 du rapport IFD) et banquier (CACIB p 52 du rapport IFD). L'adoption d'une politique Groupe Crédit agricole contre la déforestation, engageant toutes les entités, est en cours d'adoption.

⁽¹⁵⁾https://institutdelafinancedurable.com/app/uploads/2024/03/IFD_Rapport_Lutte-contre-la-deforestation_Panorama-des-strategies-de-la-placefinanciere-de-Paris.pdf

Crédit Agricole Assurances bénéficie des pratiques d'Amundi pour lutter contre la déforestation et préserver la biodiversité en travaillant avec les entreprises, en utilisant des outils de certification et en évaluant le comportement des émetteurs :

 Politique générale	 Engagement avec les entreprises	 Stratégie d'exclusion	 Outils & Partenariats
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Amundi a une politique biodiversité qui vise à traiter les principaux facteurs responsables de la déforestation, tels que le changement d'usage des terres et des mers, le changement climatique, la pollution et l'utilisation des ressources naturelles. ▶ Matières premières concernées : l'huile de palme, le bétail, le soja, le caoutchouc et le bois. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Amundi mène des actions d'engagement avec les entreprises qui nuisent à la biodiversité et ne gèrent pas suffisamment les risques associés. ▶ Il collabore avec ces entreprises pour identifier et gérer les risques liés à la biodiversité et aux écosystèmes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Amundi utilise une notation ESG interne pour évaluer le comportement des émetteurs en matière de biodiversité. Les émetteurs dont les activités ont un impact élevé sur la biodiversité et dont la gestion des risques est insuffisante reçoivent une note plafonnée. ▶ L'exclusion peut être appliquée aux stratégies de gestion active et aux stratégies ESG de gestion passive. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Outils de certification : RSPO, FSC, RTRS ▶ Base de données : Forest 500, SPOTT, CDP, Sustainalytics & MSCI pour traiter les cas de controverses liées à la biodiversité. ▶ Partenariats : Finance for Biodiversity, TNFD pilot group, B4B+ et CDP Forest Champion.

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

Les sociétés sont confrontées à des défis urgents, tels que le changement climatique, la détérioration de l'environnement et la perte de biodiversité. Dans un contexte de mutations environnementales et de multiplications de réglementations, le groupe Crédit Agricole Assurances prend en considération l'importance du changement climatique sur son activité.

En accord avec la stratégie globale du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole Assurances s'engage à apprécier et à gérer les risques environnementaux tout en intensifiant son engagement à la transition énergétique.

8.1. PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION, DE PRIORISATION ET DE GESTION DES RISQUES LIÉS À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Le groupe CAA, à travers ses activités vie et non vie, est exposé aux risques environnementaux. Afin de maîtriser et suivre ces risques, un cadre de gestion des risques environnementaux a été mis en place, venant compléter le cadre de gestion des risques global de l'entreprise. Il est composé notamment :

- ▶ D'une **cartographie** dédiée aux risques environnementaux permettant d'identifier, de rendre compte du niveau d'exposition et de l'horizon de temps concerné des principaux risques environnementaux.
- ▶ D'un dispositif **d'identification des risques majeurs** dont les risques environnementaux font partie intégrante. Un risque est considéré comme risque majeur lorsque son occurrence entraîne une déviation significative des objectifs de solvabilité, résultat ou liquidité sur le groupe ou l'une de ses entités. Il peut s'agir d'un impact déjà observé par le passé ou d'un risque futur.

CAA identifie ses risques majeurs à partir d'éléments **quantitatifs** (notamment les montants des expositions des SCR « Solvency Capital Requirement » modulaires, les seuils d'alerte des indicateurs de risques, les résultats des stress tests réalisés, les résultats de contrôles) et **qualitatifs** (notamment l'analyse de l'environnement, revues de portefeuilles, incidents survenus, recommandations d'audit).

- ▶ Des analyses et évaluations réalisées dans le cadre du **processus ORSA** (Own Risk and Solvency Assessment), processus de pilotage dont l'objectif principal est d'identifier, mesurer et gérer les éléments et les risques de nature à modifier la situation financière de l'entreprise et le déploiement de son plan moyen terme.

Le Groupe CAA s'est également fixé comme objectif de renforcer l'intégration et l'évaluation des risques climatiques avec notamment la mise en place d'un scénario climatique de niveau Groupe, en ligne avec l'avis de l'EIOPA avec l'intégration des risques climatiques dans le processus ORSA.

En 2023, le Groupe CAA a décidé de substituer ce scénario climatique Groupe CAA en capitalisant sur l'exercice de stress-test climatique proposé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Les compagnies les plus exposées localement aux risques climatiques sont également amenées à évaluer les impacts au travers de scénarios spécifiques qu'elles restituent à leur gouvernance conformément au processus ORSA CAA.

- ▶ D'un suivi et des analyses des principaux indicateurs liés au climat avec notamment la production, à fréquence trimestrielle, d'un **tableau de bord des risques climatiques**. Il est structuré autour de trois volets : le risque physique, le risque de transition et le suivi des engagements en lien avec le climat. Pour illustration, une analyse de variation trimestrielle de l'empreinte carbone identifiant les facteurs d'évolution et le suivi des investissements en énergie renouvelable sont intégrés dans ce suivi.
- ▶ De la mise en place d'un dispositif de **contrôles permanents** sur les risques environnementaux. Pour illustration, un contrôle est effectué sur l'indicateur de contribution à la capacité de production des investissements en énergie renouvelable ou d'empreinte carbone pour en sécuriser la production.

8. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

Des actions complémentaires sont menées de nature à renforcer la gestion des risques climatiques :

- ▶ **Participation aux initiatives et coopération avec les régulateurs et organismes de représentation professionnelle** (ACPR, France Assureurs) avec notamment la participation aux groupes de travail et aux enquêtes / questionnaires et spécifiquement à l'exercice de Stress Test Climatique 2023 piloté par l'ACPR.
- ▶ Poursuite de **l'intégration des risques climatiques dans les suivis et dispositifs de risques existants**, notamment dans les suivis relatifs et complémentaires aux risques financiers : suivi et contribution à l'élaboration des notations extra-financières, avis des risques ESG en complément des analyses financières sur les investissements réalisés pour le compte propre de CAA (périmètre direct).

►► Panorama des principales actions dans le dispositif de gestion des risques autour des enjeux environnementaux

Suivi et Analyse des indicateurs

- ▶ Analyse trimestrielle de l'empreinte carbone
- ▶ Suivi des investissements en énergie renouvelable

Dispositif de surveillance et de maîtrise des risques physiques

- ▶ Identification et évaluation des risques
- ▶ Dispositif de Maîtrise des risques
- ▶ Suivi et pilotage

Intégration des Risques Climatiques dans l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment)

- ▶ Approche qualitative
- ▶ Scénarios spécifiques Entités CAA
- ▶ Exercice stress-test ACP

Dispositif de contrôles permanents

- ▶ Structuration d'un plan de contrôle sur les principaux indicateurs climat
- ▶ Contrôle des rapports publié

Mise en place d'une cartographie dédiée aux risques climatiques

- ▶ Cartographie Groupe CAA par Risque / Niveau

Initiatives et coopération avec les régulateurs et organismes de représentation professionnelle

- ▶ Participations aux groupes de travail
- ▶ Participations aux enquêtes / questionnaire

Intégration des Risques Climatiques dans les suivis et dispositifs Risques existants

- ▶ Processus de lancement des nouveaux produits,
- ▶ Risques financiers (notations, investissements directs)

8.2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

8.2.1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

En 2023, **une cartographie des risques environnementaux** a été élaborée pour disposer d'un cadre de référence commun au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances. Cette cartographie est en cours de déclinaison au niveau des entités

Les typologies de risques liées au changement climatique auxquelles est exposé Crédit Agricole Assurances sont les suivantes :

Risques	Sous-modules de risque	Risques principaux
Risque de transition Correspond aux effets de la transition vers une économie sobre en carbone, résiliente au changement climatique ou écologiquement durable	Politique / Règlementaire / Technologique Coûts de transition associés à l'usage de technologies moins émissives de gaz à effet de serre ; substitution de produits et services existants par des options moins émissives en GES ; tarification croissante des émissions de gaz à effet de serre, renforcement des obligations de déclaration des émissions.	Risque de marché
		Risque de souscription
	Réputation Changement de préférence des consommateurs, stigmatisation de certains secteurs d'activité (ex énergies fossiles).	Risque de contrepartie et de crédit
		Risque opérationnel / de réputation / stratégique
Risque physique Correspond à l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens	Risques d'occurrence des événements extrêmes Accroissement de la sévérité des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, les cyclones, la sécheresse, les inondations	Risque de marché
		Risque de souscription
		Risque de contrepartie et de crédit
		Risque opérationnel / de réputation / stratégique
	Risques chroniques et durables Changements graduels comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer et des océans	Risque de souscription
		Risque de marché
		Risque de contrepartie et de crédit
		Risque opérationnel / de réputation / stratégique
Risque de responsabilité Correspond aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique	Risque de responsabilité	Risque de marché
		Risque de contrepartie et de crédit
		Risque opérationnel / de réputation / stratégique
Risque de biodiversité Correspond à la dégradation de la biodiversité résultant de l'utilisation intensives des sols et des territoires marins	Risque de biodiversité	Risque de transition
		Risque physique
		Risque de responsabilité

Chaque sous module de risque est décliné en plusieurs risques principaux (marché, souscription, contrepartie et de crédit, opérationnel, réputation et stratégique). Pour chaque risque principal sont décrits : les principales activités impactées (Vie et/ou Non-Vie), le niveau d'exposition : + (faible) / ++ (intermédiaire) / +++ (majeure) ; l'horizon de temps : court terme, moyen terme, long terme, les leviers d'action, les indicateurs de suivi.

8.2.2. PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS ET PRIORISÉS

- ▶ Par ses activités d'assurance dommages, Crédit Agricole Assurances est directement exposé aux **risques physiques** liés aux conditions climatiques (tempêtes, inondations, cyclones, grêle, sécheresse, etc...). Ces risques peuvent notamment concerner les bâtiments d'habitation des particuliers comme les bâtiments professionnels ou agricoles, les véhicules ou les récoltes.
- ▶ Par ses activités d'investissement, Crédit Agricole Assurances est principalement soumis aux **risques de transition**, ce qui impacterait le modèle d'activité de certains investissements et pourrait ainsi peser sur leur valorisation. Faute de procéder à ces ajustements, l'arrêt ou la pénalisation réglementaire de certaines activités jugées trop polluantes ou trop émettrices de gaz à effet de serre pourrait entraîner la dépréciation des actifs associés.
- ▶ En ce qui concerne le **risque de responsabilité**, son exposition peut être directe ou indirecte.
 - Exposition directe : dans le cas d'un jugement rendant responsable un acteur pour avoir contribué aux conséquences du changement climatique, une responsabilité restant difficile à établir.
 - Exposition indirecte : en considérant l'exposition d'un acteur à des entreprises reconnues responsables via les canaux du risque de contrepartie, du risque de marché et du risque de réputation.

Le risque de responsabilité reste plus difficilement quantifiable à ce stade. Il est actuellement suivi de façon indirecte à travers l'exposition de CAA aux risques climatiques (via, par exemple, le suivi d'indicateurs d'exposition sur certains secteurs tels que le charbon et les énergies fossiles) et le respect des engagements Climat pris par Crédit Agricole Assurances.

- ▶ Bien qu'isolé dans la cartographie des risques afin de bien identifier ces risques dans le dispositif, **les risques de biodiversité** sont liés aux risques environnementaux et peuvent se décliner également entre risques de transition, risques physiques et risque de responsabilité. Concernant les risques de transition, nous pouvons illustrer ce lien par l'aspect politique et réglementaire inhérents à la biodiversité. Une entreprise ayant un impact sur la biodiversité s'expose à ce qu'un gouvernement établisse une nouvelle norme avec notamment la protection d'espaces naturels diminuant l'accès à certaines ressources. Concernant les risques physiques, l'exemple le plus parlant est la disparition de nombreux insectes pollinisateurs, impactant directement les rendements agricoles, la dégradation des sols.

Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à la section 7 de ce rapport (« STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ »).

En raison de la spécificité du risque de responsabilité rappelé précédemment et de l'interconnexion entre les risques de biodiversité et les autres risques environnementaux, seule l'analyse et le suivi des risques physiques et de transition seront détaillées ci-après.

8.3. INDICATION DE LA FRÉQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques environnementaux est revu, a minima, annuellement lors de la préparation et l'élaboration de la stratégie des risques du Groupe Crédit Agricole Assurances incluant le cadre de risques de l'année à venir. Les orientations de la stratégie risque fait l'objet d'une présentation en comité d'Audit Groupe CAA et d'un examen en comité des risques Groupe Crédit Agricole.

En cas d'évènement significatif pouvant avoir des impacts sur l'exposition aux risques et le plan moyen terme de Crédit Agricole Assurances, des adaptations du cadre de gestion des risques peuvent intervenir en cours d'année.

8.4. ANALYSES, SUIVIS ET PLANS D'ACTIONS VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION DE L'ENTITÉ AUX PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

8.4.1. ANALYSE ET SUIVI DES RISQUES DITS « PHYSIQUES »

Les risques physiques sont des risques résultant de dommages causés directement par des phénomènes météorologiques et climatiques. Pour le groupe Crédit Agricole Assurances, les principaux risques physiques concernent l'activité assurantielle par son statut d'assureur et les zones géographique des investissements par son statut d'investisseur.

Assureur

En tant qu'assureur, les risques physiques sont liés à l'activité d'assurances dommages. Au sein du groupe Crédit Agricole Assurances, la principale compagnie d'assurances de dommages, Pacifica est exposée, par son statut d'assureur, à des risques physiques liés aux conditions climatiques⁽¹⁶⁾. Ces risques peuvent concerner le bâti, les véhicules ou les récoltes.

Aujourd'hui, le groupe Crédit Agricole Assurances a la capacité, dans son activité d'assurance dommages, à appréhender le risque physique.

(16) Ex : tempête, grêle, cyclone, inondations, sécheresse.

8. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

Pour gérer ces risques et contenir l'exposition du risque physique, un dispositif de surveillance et de maîtrise des risques physiques est en place avec :

►►► L'identification et l'évaluation des risques physiques

- La quantification de ces risques repose notamment sur des simulations de scénarios généraux d'événements climatiques en utilisant à la fois la Formule Standard de la norme Solvabilité 2 correspondant à une période de retour de 200 ans (paramètres définis par l'EIOPA) et une modélisation interne reposant sur des modèles du marché, permettant de disposer d'une courbe de distribution du risque en fonction des périodes de retour.
- Parmi les indicateurs calculés, on note le « coût as if » des événements climatiques passés sur les expositions du portefeuille de contrats en vigueur.

►►► La mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques physiques

- En limitant l'impact des événements climatiques extrêmes via un programme de réassurance adapté en fonction de l'appétence aux risques de la gouvernance.
- En ajustant la modélisation de la tarification. L'évolution du risque physique est en effet intégrée à la tarification au fil du temps, en fonction des secteurs d'activité et zone géographique.
- En ajustant la modélisation du risque physique. La modélisation interne du risque physique (module aléa, module vulnérabilité, module de perte financière) permet d'évaluer la perte probable. L'évolution du risque physique est intégrée à cette modélisation.

►►► Le suivi et le pilotage spécifique de l'exposition aux événements climatiques

- Un suivi de l'exposition aux événements climatiques en distinguant : l'évolution annuelle des sommes assurées par type de contrat d'assurance et par zone géographique, le risque modélisé associé à ces sommes assurées, la diversification de ces risques.

En tant qu'investisseur, le principal risque est géographique avec la localisation des investissements. Les zones géographiques peuvent être exposées à des événements météorologiques dont l'occurrence, la pérennité et la sévérité pourraient s'accroître avec le changement climatique.

De plus, les risques liés au changement climatique diffèrent en fonction des classes d'actifs.

Par exemple, pour les actions, la performance économique serait sensible aux impacts climatiques. Pour les obligations les titres Souverains seraient sensibles à la politique fiscale liée aux défis climatiques. Les Corporates seraient affectés sur leur solvabilité.

►►► Emetteurs publics

- Crédit Agricole Assurances est principalement exposé aux Souverains & Assimilés des marchés développés où le risque physique de changement climatique est moins susceptible d'avoir des impacts significatifs sur la dette souveraine.

►►► Emetteurs Corporates

- Les investissements du groupe Crédit Agricole Assurances sont principalement concentrés en Europe et particulièrement en France, zones jugées globalement comme les moins vulnérables au niveau mondial au changement climatique. L'analyse des risques dits « physiques » couvre une partie de notre portefeuille d'actifs : l'immobilier (les commerces et les bureaux) et les infrastructures énergétiques principalement localisées en France.

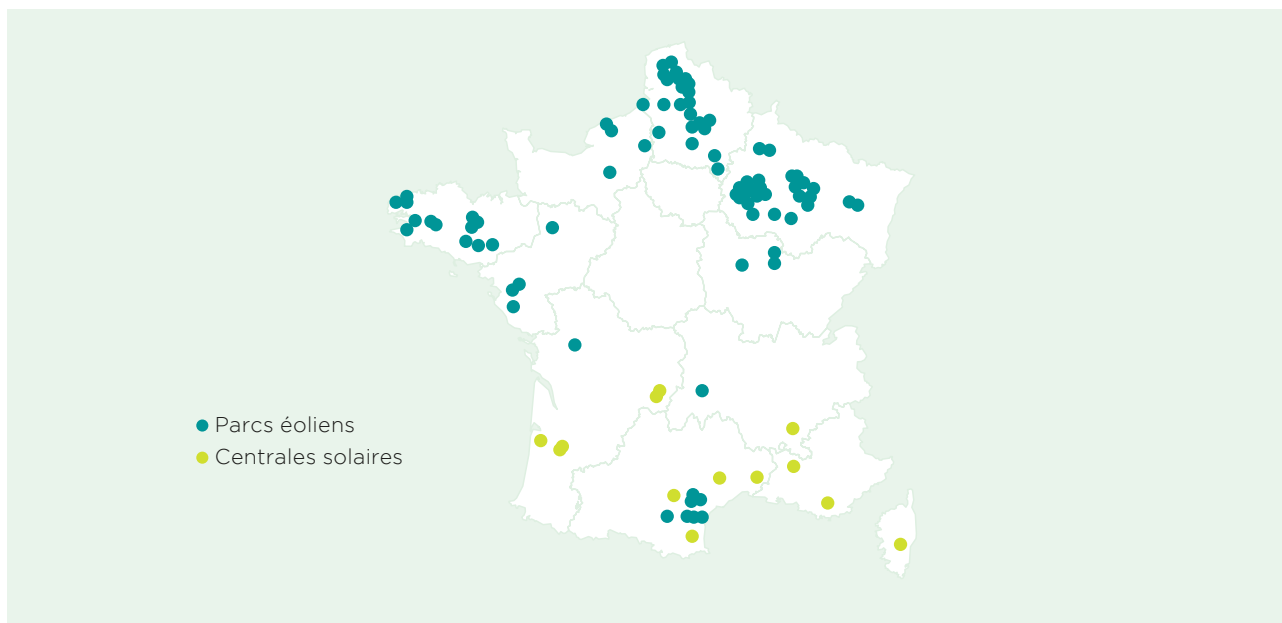
►►► Immobilier

- Sur notre patrimoine immobilier de bureaux, notamment détenu en direct, principalement parisien (96%), trois types de risques naturels sont identifiés : le risque inondation, les risques liés au sous sol « anciennes carrières » et « Gypse antélu dien ». De plus, Paris est situé en zone 1 (risque très faible du zonage réglementaire) pour la prise en compte de la sismicité.
- Concernant notre patrimoine immobilier situé dans la commune de Lyon (4%), sont identifiés dans le plan de prévention des risques, le risque naturel tel que les inondations par le Rhône et la Saône, le risque lié aux sols argileux (faible) et le risque technologique. Lyon est situé en zone 2 faible pour la prise en compte de la sismicité.

►►► Infrastructures

- La plupart des équipements notamment éoliens sont conçus pour une durée de vie moyenne de quarante ans. Les principaux risques notamment pour l'éolien offshore concernent l'environnement marin et une usure plus rapide en raison de cet environnement sujet aux intempéries (vents violents, structure du sol pouvant conduire à un effondrement). L'analyse des risques potentiels permet d'éviter des implantations dans des zones « à risque ».

Ci-dessous une illustration des sites d'implantations pour l'éolien/solaire sur un de nos partenariats en France qui affiche une bonne visualisation du parc existant et du positionnement probable du pipeline, compte tenu des couloirs de vent et des zones d'ensoleillement.



Nous avons certains parcs éoliens concentrés notamment dans la région administrative Hauts-de-France qui incluent le Pas-de-Calais et la Somme. Les dossiers départementaux des risques majeurs nous permettent d'être informés des risques majeurs auxquels nous pouvons être exposés : risques naturels et risques technologiques liés à l'activité humaine.

Dans cette région, les risques naturels identifiés sont les mouvements de terrain, les inondations, le risque littoral (érosion, affaissement de falaises, submersions marines) et les tempêtes (entre novembre et février).

En l'occurrence, dans le Pas-de-Calais, les mouvements de terrain peuvent être dus à la présence de cavités souterraines (naturelles ou non hors exploitations minières), de faille et d'argile. Les inondations se produisant par débordement des cours d'eau, par ruissellement ou par remontée de la nappe phréatique sont évalués et gérés par la mise en place d'un plan de prévention des risques inondation.

Quant au risque sismique identifié, ce département est à la fois classé en zone d'aléa de niveau 1 (très faible), en zone d'aléa 2 (faible) et pour quelques rares communes en zone d'aléa de niveau 3 (modéré).

Il y a également les risques miniers (zones identifiées, évaluées et cartographiées des anciennes concessions minières) et les risques technologiques qui concernent notamment le transport des matières dangereuses. La réduction de la vulnérabilité face à ces risques identifiés représente un enjeu économique et de sécurité publique.

8.4.2. ANALYSE ET SUIVI DES RISQUES DE TRANSITION

Les risques de transition sont des risques résultant des effets d'une mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Il s'agit, en l'occurrence, de risques politiques et juridiques notamment liés à l'évolution adverse des prix des matières premières sur les secteurs producteurs et les pays exportateurs, à l'évolution des marchés de l'énergie, au renforcement ou au respect des normes environnementales, des risques technologiques, des risques de réputation liés au financement de certaines activités.

Un dispositif de gestion des risques est mis en place dans le schéma global du processus décisionnel de l'entreprise pour la prise en compte de ces risques climat et ESG.

Analyse ESG sur les investissements

Sur les risques de transition, l'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. Il s'agit, en l'occurrence, de se prémunir des risques réglementaires, financiers, opérationnels et de réputation. Cette analyse ESG peut être matérialisée sous forme de note alphanumérique et pour laquelle des seuils de détention peuvent être appliqués.

La politique ESG sur les décisions d'investissement repose sur les principes suivants :

- ▶ Ne pas investir dans des émetteurs ayant des pratiques inacceptables,
- ▶ Ne pas investir dans des pratiques, qui, si elles ne sont pas inacceptables, font pour autant naître des risques extra-financiers et financiers significatifs.

Avant d'intégrer une entreprise en portefeuille, une revue des risques ESG est réalisée en même temps que l'analyse financière. Dans le cas présent, cela permet d'anticiper les risques de dépréciation et/ou les impacts environnementaux de nos actifs. Les impacts physiques, économiques, voire juridiques sur les actifs détenus directement ou indirectement dans les portefeuilles de placements sont évalués. Si un risque ESG-Climat nous apparaît trop important, nous n'investissons pas.

Une controverse, notamment via notre principale société de gestion, peut apparaître pour une entreprise que nous détenons en portefeuille. Nous identifions la source, la véracité de l'information et la réponse de l'entreprise. Si la réponse ne nous semble pas adaptée, un désinvestissement peut avoir lieu. Le changement et le risque climatique se sont imposés comme un des facteurs ESG les plus significatifs que l'investisseur institutionnel doit gérer dans le cadre de stratégie d'allocations d'actifs, s'agissant d'un risque systémique et local.

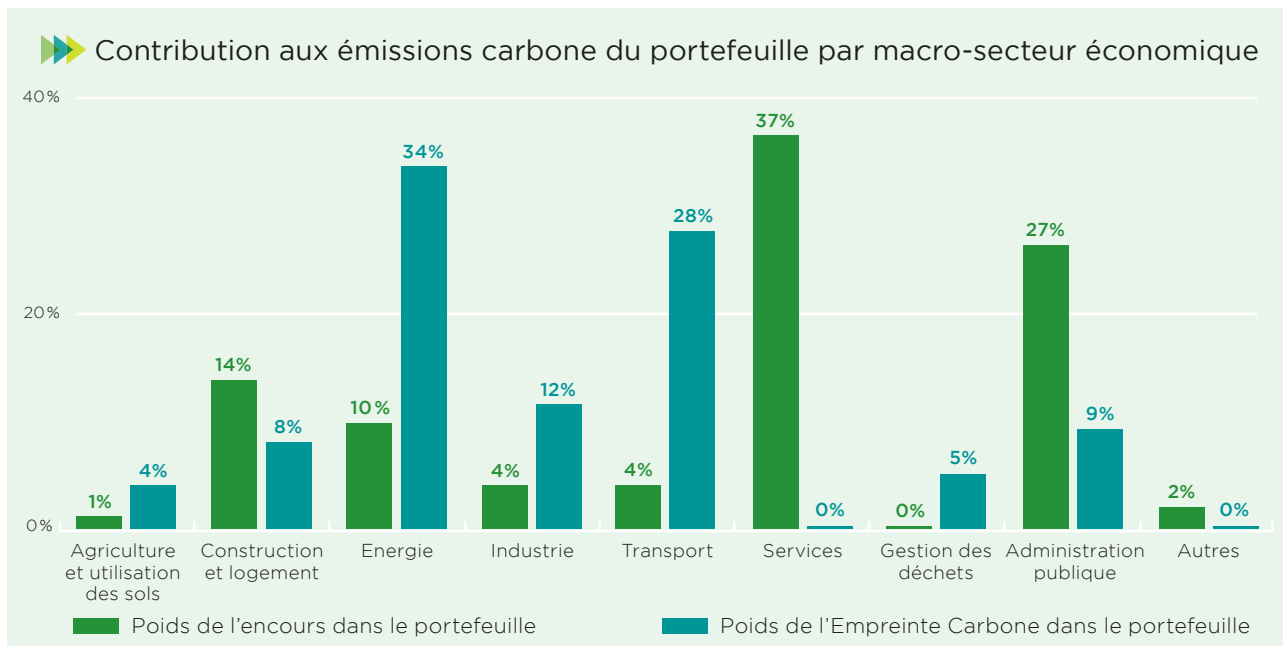
8. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

Calcul et suivi des indicateurs liés au climat

Le suivi et l'analyse des risques de transition passent également par **le calcul et le suivi d'indicateurs liés au climat**, comme la mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles, grâce à la combinaison de plusieurs approches (approche sectorielle et géographique, approche au niveau de l'émetteur, approche au niveau des Etats souverains) :

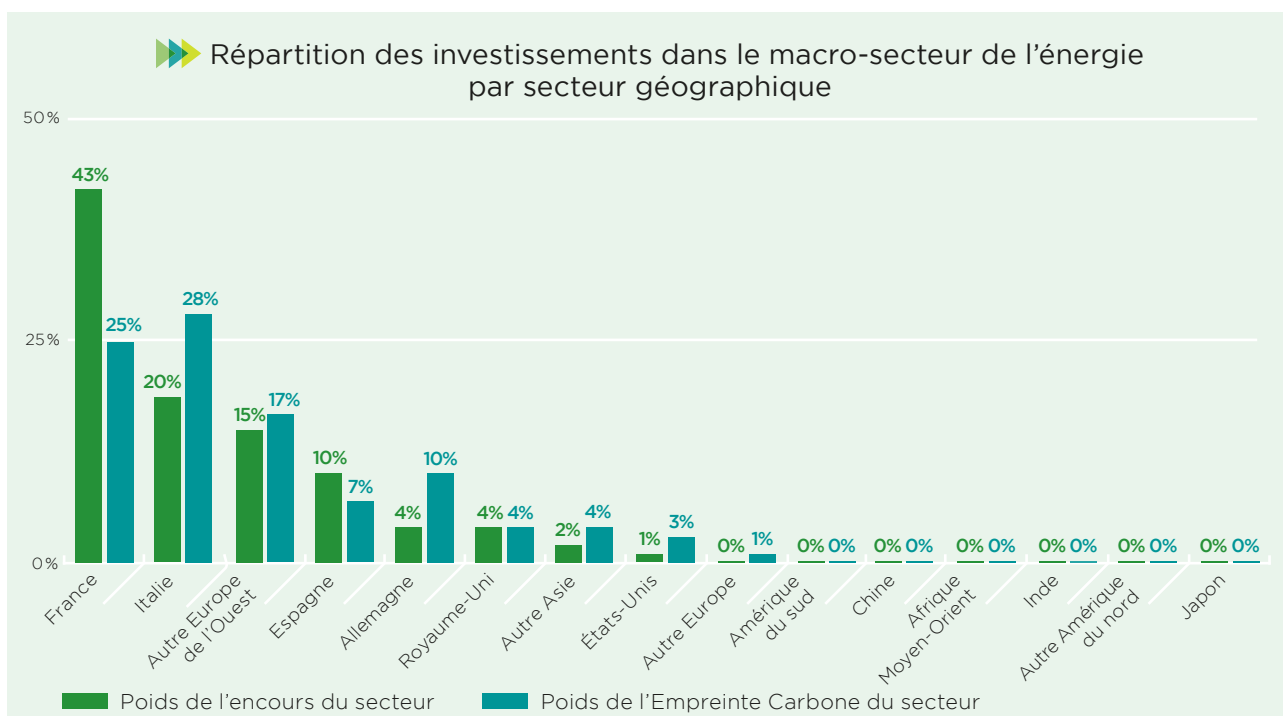
- ▶ L'Approche « Bottom-Up » d'Amundi privilégie un calcul d'émission de GES au niveau des émetteurs du portefeuille d'investissement coté en action et en obligations Corporate sur lesquels CAA s'est engagé à réduire son empreinte carbone de 25% d'ici 2025.
- ▶ L'Approche « Top-Down » SAFE, développée par CACIB, permet de mesurer l'empreinte carbone sur l'ensemble du portefeuille (portefeuilles Entreprises, Souverains et assimilés). Elle alloue l'ensemble des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) aux activités de production selon le secteur économique et la zone géographique des investissements.

Les facteurs environnementaux et climatiques ont des incidences relativement importantes en fonction des pays et des secteurs. Cela pourrait affecter la chaîne de valeur d'une entreprise (chaîne d'approvisionnement, exploitation et actifs, logistique et marché) et avoir un impact sur la performance financière. En l'occurrence, les secteurs de la chimie, de l'énergie, l'acier et ciment, les activités d'extraction, le transport et le secteur alimentaire sont les plus exposés aux risques environnementaux.



Source : Crédit Agricole Assurances

Les chiffres ci-dessus montrent une très forte hétérogénéité des contributions des différents secteurs. Par ailleurs, au sein d'un même secteur, la même disparité se retrouve au niveau des zones géographiques comme le montre le graphique suivant sur le secteur de l'énergie :



8. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

L'évaluation de l'exposition au risque de transition s'appuie également sur des mesures concrètes de réduction de son empreinte carbone :

- ▶ Les investissements en obligations vertes, projets liés aux énergies renouvelables, actifs immobiliers où les risques de transition sont identifiés notamment lors des démarches de labélisation et certification environnementale.
- ▶ L'application des politiques sectorielles du Groupe Crédit Agricole et notamment celle de la politique charbon permet de privilégier les émetteurs s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

8.4.3. IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS

Bien que l'analyse des impacts négatifs potentiels des investissements puisse éclairer d'importants risques matériels, l'analyse de l'impact positif peut mettre en évidence des opportunités notamment si un investissement contribue à la réduction des émissions.

Nos principales opportunités en tant qu'investisseur institutionnel peuvent se résumer par le financement de projets d'énergies renouvelables (EnR), le financement d'entreprises innovantes dans la transition énergétique, les investissements en obligations vertes, les investissements en sustainability linked loans le financement d'infrastructures de transition, les investissements immobiliers à haute efficacité énergétique, les investissements en dettes immobilières à certification environnementale, les investissements en fonds de dettes finançant des projets verts.

Immobilier

Sachant que le secteur immobilier en Europe représente environ 40 % de la consommation totale d'énergie et 25 % des émissions totales de GES, Crédit Agricole Assurances mise sur l'efficacité énergétique de ses investissements. En visant des actifs de haute qualité, conçus notamment selon les certifications environnementales, Crédit Agricole Assurances cible plus d'occupants potentiels.

Par ailleurs, certains de nos partenaires se font évaluer par le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) pour valoriser leur prise en compte croissante des critères extra-financiers.

Investissements dans les énergies renouvelables (en capital et en dettes)

En rééquilibrant le mix énergétique, le développement des énergies renouvelables favorise la baisse sur les prix de gros de l'électricité. De ce fait, la poursuite de ce développement nécessite de faciliter leur stockage et pourrait déclencher le prochain changement structurel dans l'industrie.

Par ailleurs, l'exposition réduite aux émissions de GES, signifiant une exposition réduite aux futures hausses de prix des combustibles fossiles, contribue à diminuer la sensibilité aux variations du coût du carbone.

8.5. ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT FINANCIER DES PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE IDENTIFIÉS

Crédit Agricole Assurances évalue les impacts des risques physiques et de transition sur son portefeuille d'activité, en s'appuyant notamment sur des scénarios à court et long terme dans le cadre du processus ORSA - Own Risk and Solvency Assessment (scénarios internes et exercices de stress tests) et par l'intermédiaire de modélisations internes.

- ▶ **Scénarios de court terme** : scénarios internes ou lors des exercices de stress tests menés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) pour tester l'activité sur un horizon de 5 ans en lien l'horizon de planification stratégique des entreprises (exemples : multiplication de chocs physiques aigus de court terme comme la sécheresse, vague de chaleur intense, les inondations combinées à une perturbation des marchés financiers) et mesurer sa vulnérabilité. Certaines modélisations internes sont également utilisées pour quantifier ces risques (scénarios généraux d'événements climatiques).
- ▶ **Scénarios de long terme** utilisés dans le cadre des exercices de l'ACPR, réalisés en 2020 et 2023, incluant dans la dernière édition une transition ordonnée et une transition désordonnée à l'horizon 2050 (respectivement basés sur les scénarios NGFS « Below 2°C » et « Delayed Transition ») en fonction du rythme de mise en oeuvre des actions pour limiter la hausse des températures.

Zoom sur les scénarios de l'exercice Stress test climatique 2023

3 scénarios de stress sont proposés, comparé, comparés à un scénario de référence (scénario fictif sans prise en compte des risques physiques et des risques liés à la transition)

Un dispositif de gestion des risques est mis en place dans le schéma global du processus décisionnel de l'entreprise pour la prise en compte de ces risques climat et ESG.

▶▶▶ 1 Scénario Court Terme

- ▶ Succession de périls physiques extrêmes (sécheresse/vague de chaleur et choc inondation localisé avec rupture de barrage) de 2023 à début 2025, suivi d'un choc de marché au deuxième trimestre 2025 (choc de valorisation touchant plus particulièrement les actifs des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre).

▶▶▶ 2 Scénarios Long Terme

- ▶ Scénarios de transition à horizon 2050 dont un de transition ordonnée et un de transition désordonnée couplés, chacun d'eux, à un scénario physique (hausse mortalité, frais de santé, dommages à couvrir en non vie).

8.5.1. SCÉNARIOS COURT TERME

Exercices de stress tests

Des évaluations sont menées dans le cadre de l'exercice de stress test, en particulier l'exercice proposé par l'ACPR auquel les entités du groupe CAA, Predica et Pacifica, ont participé (soit une couverture par l'exercice de 84 % de l'activité Santé-Vie CAA et 87 % de l'activité Non-Vie CAA couvert par l'exercice).

Même si les scénarios de stress à court terme affichent un impact défavorable sur l'activité en lien avec les scénarios économiques particulièrement adverses (dégradation du ratio de solvabilité en lien avec les scénarios économiques particulièrement adverses combinée à une hausse du ratio Sinistres / Primes), l'impact reste temporaire et contenu avec un retour progressif à une trajectoire financière solide (grâce à la stabilisation des marchés, aux ajustements tarifaires et de provisionnement).

Cette tendance transparait dans les différentes lignes d'activités, avec une chronologie des impacts légèrement différenciée :

- ▶ Les activités d'épargne/retraite et de prévoyance/emprunteur (Predica principalement) sont peu affectées par les chocs physiques les deux premières années. Ils subissent cependant une dégradation plus prononcée avec la perturbation des marchés financiers au milieu de la période de projection, provoquant une hausse du ratio Sinistres/Primes et une baisse du ratio de solvabilité. La 5^e année de la projection est néanmoins marquée par une amélioration des ratios à mesure que les marchés financiers se stabilisent.
- ▶ L'activité dommages (principalement Pacifica) est impactée négativement dès la première année, avec l'augmentation des sinistres liés aux événements climatiques. Les conditions négatives sont entretenues les années suivantes par les conséquences néfastes des événements climatiques sur les marchés financiers, entraînant une baisse du ratio de solvabilité. Le ratio tend à augmenter en fin de la période de projection avec l'amélioration des conditions de marché. La dégradation du ratio Sinistres/Primes reste contenue dans le temps, avec une amélioration progressive en fin de période. L'impact du climatique sur le résultat fortement réduit par le mécanisme de réassurance.

Scénarios internes

Les compagnies les plus exposées localement aux risques climatiques sont également amenées à évaluer les impacts au travers de scénarios spécifiques qu'elles restituent à leur gouvernance conformément au processus ORSA du Groupe Crédit Agricole Assurances

En 2023, les risques physiques ont fait l'objet d'évaluations à travers des scénarios spécifiques simulant les événements climatiques suivants :

- ▶ **CA ASSICURAZIONI** (événements de chutes de grêle et inondations),
- ▶ **MUDUM** (scénario catastrophe causé par une tempête de vent suivie d'inondations),
- ▶ **CA ZYCIE** (scénario simulant des vagues de chaleur),
- ▶ **CATU** (scénario d'une séquence de catastrophes naturelles - inondation et incendie),
- ▶ **ABANCA** (événements de tempête de vent et incendies),
- ▶ **PACIFICA** (fréquence accrue des événements climatiques et un sous-placement de la réassurance).

Évaluations spécifiques risques physiques

Au sein du groupe Crédit Agricole Assurances, la principale compagnie d'assurances de dommages, Pacifica est exposée aux risques physiques. Relatif au dispositif de surveillance et de maîtrise de ces risques mis en place pour contenir l'exposition, une quantification des risques physiques est réalisée, reposant sur des simulations de scénarios d'événements climatiques :

- ▶ Par le module catastrophe du SCR défini dans la Formule Standard de la norme Solvabilité 2 correspondant à une période de retour de 200 ans ;
- ▶ Par la modélisation interne reposant sur des modèles du marché, permettant de disposer d'une courbe de distribution du risque en fonction des périodes de retour.

La limitation de l'impact des événements climatiques repose notamment sur un programme de réassurance adapté, un ajustement de la tarification et une modélisation.

8.5.2. SCÉNARIOS DE LONG TERME

Les scénarios de long terme révèlent la résilience de la CAA aux chocs climatiques, compte tenu de son exposition limitée aux secteurs à forte intensité carbone qui sont stressés dans ces scénarios (services pétroliers, fournisseurs de gaz, charbon). Ce profil de résilience est encore renforcé par la politique de désengagement du Groupe en matière de charbon. La fréquence accrue des catastrophes naturelles et l'augmentation correspondante des sinistres peuvent être partiellement compensées par une réévaluation des cotisations annuelles.

Cette résilience se reflète dans les différentes lignes d'activités :

- ▶ Epargne/retraite (Predica majoritairement) : les résultats de ce périmètre restent soutenus et ne montrent pas de trajectoires différenciées selon les scénarios. La croissance des encours sous gestion n'est pas fondamentalement altérée par la montée des risques climatiques et le rendement à long terme du portefeuille d'actifs continue de croître contribuant à pérenniser la constitution d'une provision pour participation aux bénéfices tout en maintenant la rentabilité globale.
- ▶ Assurance prévoyance/emprunteur (Predica majoritairement) : la hausse des sinistres induite par la fréquence plus élevée des maladies vectorielles, des catastrophes naturelles et de la pollution entraîne une dégradation du ratio Sinistres/Primes (augmentation d'environ 13% le long de l'horizon de projection). Pourtant, cet effet peut être atténué par une politique de gestion active via une réévaluation des tarifs sur les nouvelles affaires.
- ▶ Dommages (principalement Pacifica) : une différence de rentabilité de plus de 20% (entre le scénario central et le scénario stressé) est observée en raison des chocs sur la santé et sinistres liés aux catastrophes naturelles. Les revenus restent en hausse régulière portée par la croissance du portefeuille le long de l'horizon de projection. La fréquence accrue des événements extrêmes entraîne une hausse des primes annuelles, dont l'augmentation annuelle moyenne est jugée acceptable (3,2% en santé et 2,5% en MRH dans le scénario « Delayed Transition ») avec néanmoins un effet hétérogène sur certaines régions plus impactées.

8.6. INDICATION DE L'ÉVOLUTION DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET DES RÉSULTATS

A l'instar de l'exercice pilote climatique réalisé en 2020, la participation de Crédit Agricole Assurances à l'exercice de stress test climatique mené par l'ACPR en 2023 a constitué une des contributions significatives dans le panorama des actions 2023 relatives à l'évaluation des risques environnementaux. Ce stress test représente un exercice d'apprentissage utile pour l'élaboration d'un scénario de stress climatique Groupe ORSA 2024 en définissant notamment les contours d'un cadre de projection (granularité, horizons, méthodologies) et de premières hypothèses de stress associées au changement climatique. Les conclusions de l'exercice permettront d'alimenter les réflexions sur les méthodologies, les outils et les scénarios en préparation de l'ORSA 2024.

8.7. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Sur les sujets biodiversité, Crédit Agricole Assurances s'intéresse aux risques financiers liés à la perte de nature pour son portefeuille d'investissements. Des premiers travaux vont être menés avec Crédit Agricole SA afin d'évaluer les impacts financiers potentiels pour un échantillon d'entreprises.

Il est essentiel de commencer à monter en compétences sur ces sujets et suivre les méthodologies émergentes.

CONCLUSION

2023 a été une année de réussite pour Crédit Agricole Assurances, avec de très bons résultats annuels, confirmant une fois de plus la solidité de son modèle de banquier-assureur et de proximité au service de l'ensemble de ses clients. Plusieurs faits ont été marquants pour Crédit Agricole Assurances en 2023. Il est à retenir l'investissement au sein de Verkor, pour construire sa Gigafactory en France et accélérer ainsi le futur de la mobilité durable. Mais sont également à noter l'inauguration de deux Unités de Gestion des Sinistres bas carbone près de Caen et de Grenoble, ainsi que la promotion de trois Startups lauréates du challenge Innov & Act, sur les risques liés à l'eau.

Lors des récents événements climatiques, d'une ampleur exceptionnelle, les équipiers de Crédit Agricole Assurances ont su répondre présents pour accompagner tous les clients victimes de sinistres, particuliers, professionnels et entreprises, soulignant l'excellence de la relation avec ces derniers.

Pour l'année 2024, Crédit Agricole Assurances va poursuivre sa ligne de conduite, en corrélation avec son projet sociétal, et s'appuyer sur trois axes de développement :

1. Agir en Assureur responsable

La première responsabilité de Crédit Agricole Assurances est de protéger nos clients à travers nos offres et conseils. Nous nous attachons à délivrer une qualité de service adaptée pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins. Une démarche de prévention se doit d'être intégrée dès la construction de nos produits. Une de nos ambitions consiste à intégrer les enjeux sociaux et environnementaux sur l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits. C'est dans cette optique, que Crédit Agricole Assurances s'est engagée à atteindre 28 Mds d'euros d'unités de comptes labellisées ISR (Investissement Socialement Responsable), Greenfin ou encore Finansol, d'ici 2025. A la même échéance, Crédit Agricole Assurances souhaite que 100% des offres nouvellement conçues ou refondues utilisent un référentiel RSE.

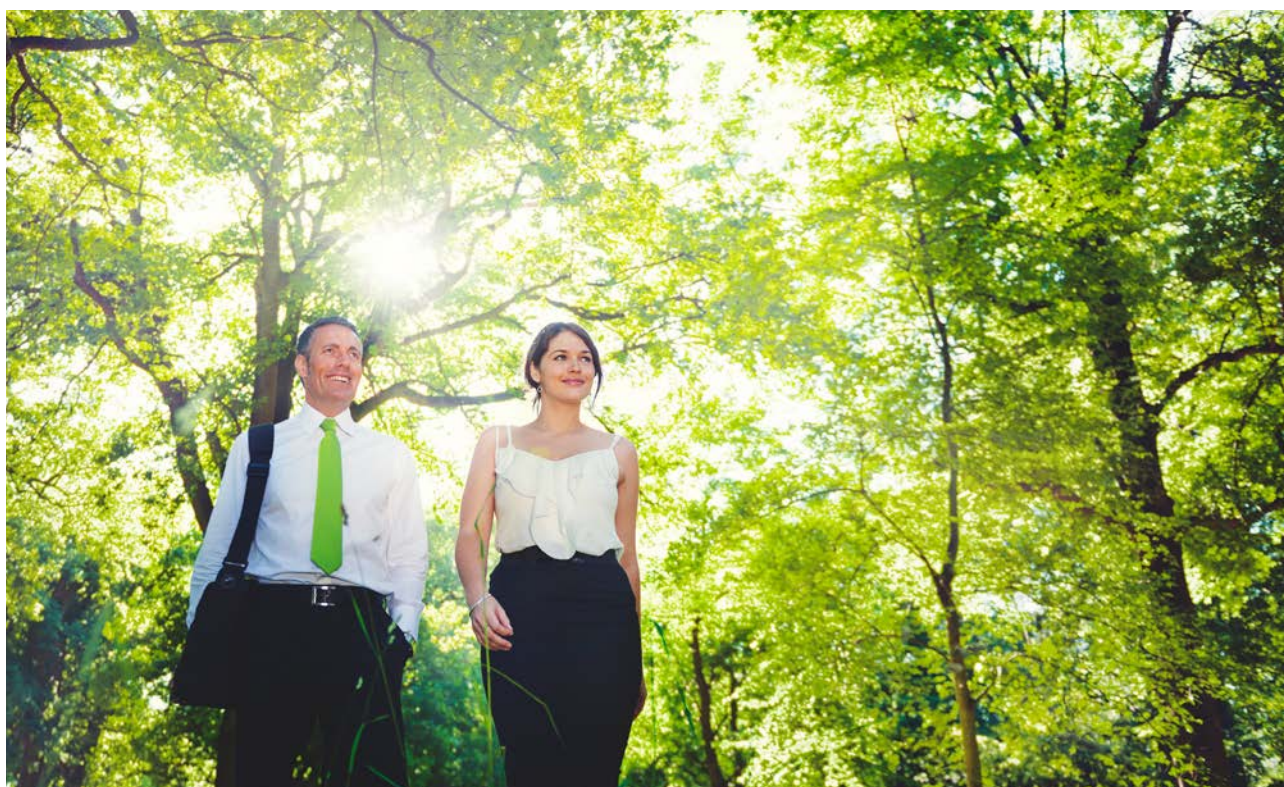
2. Agir en Investisseur responsable

En tant qu'investisseur institutionnel nous portons un regard important dans le choix de nos investissements. Les critères environnementaux et sociaux font partie intégrante de nos décisions. Dans ce sens, Crédit Agricole Assurances va poursuivre ses financements dans les énergies renouvelables, et répondre ainsi à son engagement de 14 GW dans ce secteur pour 2025. Par ailleurs, dans le cadre de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), Crédit Agricole Assurance va continuer à travailler sur la réduction de l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissement cotés en actions et obligations corporates, à hauteur de 25% (en comparaison avec 2019).

3. Agir en Entreprise responsable

En tant qu'entreprise responsable nous nous engageons à réduire l'empreinte carbone de nos activités et de nos bâtiments. En parallèle, notre mécénat financier est dirigé vers des actions en faveur de l'inclusion et du climat. Il s'accompagne d'un dispositif de mécénat de compétences qui encourage l'engagement des collaborateurs. Dans cette approche, Crédit Agricole Assurances s'est engagée à réduire son empreinte carbone de 17%, d'ici 2025, dans le cadre de la Science Based Targets Initiative (SBTi). Crédit Agricole Assurance s'est également engagé à planter ou protéger 4 millions d'arbres entre 2018 et 2025.

Nous poursuivons ainsi un cap stratégique clair, grâce à notre raison d'être, celle de l'ensemble du groupe Crédit Agricole, agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société.



INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Le Groupe CAA a fourni ses meilleurs efforts pour mesurer les indicateurs d'incidence négative du règlement SFDR (dits indicateurs Principal Adverse Impact ou PAI). Le Groupe CAA s'appuie sur l'expertise de son partenaire Amundi pour le traitement des données des PAI. Amundi utilise plusieurs sources de données qui sont détaillées au bas de ce document.

Pour l'année 2023, les données figurant dans le tableau ci-après couvrent les portefeuilles des fonds euros et des fonds UC gérés par Amundi. La part des fonds euros dont la gestion n'est pas déléguée à Amundi ne figure pas dans le périmètre couvert cette année comprenant entre autres les actifs immobiliers et les titres non cotés. Au global, 70% des portefeuilles (sur l'assiette de calcul fonds euros et UC) ont pu être analysés. Les mesures sont réalisées sur les investissements en portefeuille à fin 2023 et non sur une moyenne trimestrielle. Le tableau ci-dessous présente les données pour l'exercice 2023, en comparaison des données publiées en 2022. Les mesures ne sont pas disponibles sur l'exercice 2021, la réglementation s'appliquant à compter de 2022.

Les ratios sont mesurés sur le périmètre concerné :

- ▶ Total des investissements dans les entreprises pour les PAI 1 à 14 de la table 1, 4 de la table 2 et 9 de la table 3.
- ▶ Total des investissements dans les émetteurs souverains ou supranationaux pour les PAI 15, 16 de la table 1.
- ▶ Total des investissements immobiliers pour les PAI 17, 18 de la table 1.

Les méthodologies relatives à ces indicateurs ainsi que certaines explications relatives à la notion de taux de couverture sont présentées après le tableau ci-après.

Les modalités de prise en compte des PAI dans la politique d'investissement sont mentionnées dans la colonne « Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante » du tableau ci-après. Les explications détaillées de ces mesures peuvent être retrouvées dans les différentes publications du Groupe Amundi sur Amundi.com (notamment au sein du Rapport d'Engagement 2023 et du Rapport Climat et Durabilité 2023)

Les politiques de prise en compte des incidences négatives décrites ci-après ont été approuvées par les membres du Comité d'audit le 12 juin 2024 et seront présentées aux membres du Conseil d'Administration en juillet 2024.

DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

A- INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante (voir la section e) pour plus d'informations)
indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement					
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 - tCO ² eq	370 784 tCO ² eq	446 535 tCO ² Taux de couverture : 46 %	Taux de couverture : 59 % Engagement : thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone. Vote : exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables. Intégration du score ESG : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante (voir la section e) pour plus d'informations)	
indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2 - tCO ₂ eq	73 808 tCO ₂ eq	97 579 tCO ₂ eq Taux de couverture : 46%	Taux de couverture : 59%	Engagement : thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone. Vote : exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables. Intégration du score ESG : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.
		Émissions de GES de niveau 3 - tCO ₂ eq	209 823 tCO ₂ eq	194 932 tCO ₂ eq Taux de couverture : 47%	Taux de couverture : 59% Scope 3 : prise en compte des émissions amont fournisseur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi fait le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de 1 ^{er} rang. Les fournisseurs de 1 ^{er} rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.	
		Émissions totales de GES - tCO ₂ eq	654 415 tCO ₂ eq	739 046 tCO ₂ eq Taux de couverture : 46%	Taux de couverture : 59%	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone - tCO ₂ eq/€M investi	55,03,9 tCO ₂ eq/€M investi	60,20 tCO ₂ eq/€M investi Taux de couverture : 59%	Taux de couverture : 61% Scope 3 : prise en compte des émissions amont fournisseur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi fait le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de 1 ^{er} rang. Les fournisseurs de 1 ^{er} rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer. L'exigence des ESAs pour le calcul de l'empreinte carbone est d'utiliser le portefeuille global au dénominateur alors que les chiffres fournis dans le calcul d'empreinte carbone (dans le cadre de la NZAOA et du rapport ESG Climat) ne prennent pas en compte les souverains.	Engagement : thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone. Vote : exigence de critère liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables. Intégration du score ESG : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante (voir la section e) pour plus d'informations)	
indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements tCO ₂ eq/€M de revenus	85,05 tCO ₂ eq/€M de revenus	163,7 tCO ₂ eq/€M Taux de couverture : 63%	Taux de couverture : 61% Scope 3 : prise en compte des émissions amont fournisseur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi fait le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de 1 ^{er} rang. Les fournisseurs de 1 ^{er} rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.	Engagement : thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone. Vote : exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables. Intégration du score ESG : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles.	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles - %	12,65%	14,50% Taux de couverture : 56%	Taux de couverture : 50%	Engagement : thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone. Vote : exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables. Politique d'exclusion : Inclus dans la politique d'exclusion liée au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable.	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie - %.	Part de la consommation : 68,01% Part de la production : 60,82%	Part de la consommation : 77,20% Taux de couverture : 33% Part de la production : 68,50% Taux de couverture : 5%	Taux de la consommation : 20,67% Taux de la production : 1,80%	Engagement : thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone. Intégration du score ESG : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante (voir la section e) pour plus d'informations)	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique.	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - GWh/€M de revenus.	Secteur A - Agriculture, sylviculture et pêche : 0,00	Secteur A - Agriculture, sylviculture et pêche : 0,00 Taux de couverture : 0%	Taux de couverture A : 0,02%	Engagement : thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone. Intégration du score ESG : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.
			Secteur B - Industries extractives : 1,10	Secteur B - Industries extractives : 10,40 Taux de couverture : 0,5%	Taux de couverture B : 0,40%	
			Secteur C - Industries manufacturières : 0,42	Secteur C - Industries manufacturières : 0,70 Taux de couverture : 12%	Taux de couverture C : 9,87%	
			Secteur D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné : 2,21	Secteur D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné : 3,60 Taux de couverture : 4%	Taux de couverture D : 3,45%	
			Secteur E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution : 3,48	Secteur E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution : 3,80 Taux de couverture : 1%	Taux de couverture E : 0,81%	
			Secteur F - Construction : 0,22	Secteur F - Construction : 0,20 Taux de couverture : 1%	Taux de couverture F : 0,45%	
			Secteur G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles : 0,25	Secteur G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles : 0,30 Taux de couverture : 1%	Taux de couverture G : 0,80%	
			Secteur H - Transport et entreposage : 0,60	Secteur H - Transport et entreposage : 1,70 Taux de couverture : 1%	Taux de couverture H : 1,96%	
			Secteur L - Activités immobilières : 0,30	Secteur L - Activités immobilières : 0,20 Taux de couverture : 3%	Taux de couverture L : 1,56%	

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante (voir la section e) pour plus d'informations)	
indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité.	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones - %	0,03%	2,40% Taux de couverture : 52%	Taux de couverture : 49%	Engagement : thème d'engagement sur la préservation du capital naturel. Vote : utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables. Suivi des controverses : dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alertes relatives à la biodiversité et l'utilisation des sols. Intégration du score ESG : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.
Eau	8. Rejets dans l'eau.	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée - t/€M investi.	37,69 t/€M investi	404,6 t/M€ Taux de couverture : 4%	Taux de couverture : 0,05%	Engagement : thème d'engagement sur la préservation du capital naturel. Suivi des controverses : dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatives à la biodiversité et aux déchets. Intégration du score ESG : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs.	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée - t/€M investi.	15,39 t/€M investi	9,3 t/M€ Taux de couverture : 18%	Taux de couverture : 14%	Engagement : thème d'engagement sur la préservation du capital naturel. Suivi des controverses : dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatives aux émissions toxiques, aux rejets et aux déchets. Intégration du score ESG : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante (voir la section e) pour plus d'informations)	
indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales - %	0,08%	0% Taux de couverture : 51%	Taux de couverture : 61%	Exclusion : sont exclus les émetteurs qui violent, de manière répétée et sérieuse, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial, sans action corrective crédible. Engagement : thème d'engagement sur la cohésion sociale. Vote : utilisation du droit de vote comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées. Suivi des controverses : dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux violations de la UNGC.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations - %	0,24%	11% Taux de couverture : 51%	Taux de couverture : 49%	Engagement : thème d'engagement sur une gouvernance forte pour le développement durable. Vote : utilisation du vote comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées. Suivi des controverses : dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux politiques publiques et aux incidents de gouvernance.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé.	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements - %	11,53%	10% Taux de couverture : 18%	Taux de couverture : 19%	Engagement : thème d'engagement sur la cohésion sociale. Vote : thème prioritaire de la politique de vote sur la cohésion sociale. Suivi des controverses : dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux relations de travail et la gestion des employés.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante (voir la section e) pour plus informations)	
indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	13. Mixité au sein des organes de gouvernance.	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres - %	37,52 %	36,50 % Taux de couverture : 49 %	Taux de couverture : 53 %	Engagement : la généralisation de la mixité fait partie de la politique d'engagement via le lancement en 2020 du 30% Club France Investor Group dont Amundi est devenu co-président. Vote : politique de vote sur les entreprises aux pratiques sociales controversées.
	14. Exposition à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sousmunitions, armes chimiques ou armes biologiques).	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées - %	0,96 %	0 %	Taux de couverture : 61 %	Politique d'exclusion : les armes controversées sont exclues conformément à la politique d'exclusion des armes. Dans le cadre de sa politique d'exclusion, Amundi peut dialoguer avec certains émetteurs pour confirmer leur exposition à des armes controversées. Vote : utilisation du droit de vote comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées.

B- INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante (voir la section e) pour plus informations)	
Environnemental	15. Intensité de GES	Intensité de GES despays d'investissement - tCO ² eq/€M PIB	232,50 tCO ² eq/€M PIB	227,1 tCO ² eq/€M PIB Taux de couverture : 25 %	Taux de couverture : 21 %	Intégration du score ESG : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation souverain ESG propriétaire.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales.	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national - valeur absolue et valeur relative en %.	0,02 et 0 %	0 Taux de couverture : 38 %	Taux de couverture : 33 %	Exclusion : les pays figurant sur la liste des sanctions de l'Union européenne (UE) assorties d'une sanction consistant en un gel des avoirs et un indice de sanction au plus haut niveau (prenant en compte les sanctions des Etats-Unis et de l'UE) sont exclus, après examen formel et validation par le Comité de notation d'Amundi.

a) Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante (voir la section e) pour plus informations)	
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles - %	N/A	N/A	Part d'actif non significative sur le périmètre analysé.	Intégration au score ESG : la thématique pollution est intégrée dans la notation ESG.
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique - %	N/A	N/A	Part d'actif non significative sur le périmètre analysé.	Intégration au score ESG : le niveau de performance énergétique est pris en compte dans la notation ESG.

C- AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante (voir la section e) pour plus informations)	
Émissions	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone.	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris - %	51,48 %	31,7 % Taux de couverture : 55 %	Taux de couverture : 61% Hors UC	Engagement : thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone. Vote : exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables. Intégration du score ESG : inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.
Droits de l'homme	Absence de politique en matière de droits de l'homme.	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme - %	22,24 %	19 % Taux de couverture : 55 %	Taux de couverture : 61% Hors UC	Intégration du score ESG : inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire. Suivi des controverses : dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux violations de la UNGC.

D- DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET HIÉRARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Définir des objectifs pour les différents indicateurs des principales incidences négatives, alignés sur des scénarios scientifiques, reste un défi. Comme le suivi de ces indicateurs a débuté en 2022 et compte tenu du large éventail de classes d'actifs et de régions du monde dans lesquelles Amundi investit, nous ne disposons pas encore des cadres analytiques et des données nécessaires permettant de définir des objectifs pour chaque principale incidence négative. Le Groupe CAA et Amundi continueront à faire évoluer leur approche concernant les principales incidences négatives dans les années à venir, en fonction des scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de leurs clients.

E- MÉTHODOLOGIES ET SOURCE DES DONNÉES

Principes généraux

Afin de publier des indicateurs qui représentent au mieux les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entité, Amundi a adopté une approche pour le calcul et la gestion des indicateurs sur les principales incidences négatives qui est fondée sur le principe de la couverture de portefeuille. Par conséquent, les données couvertes sont divisées par les seuls actifs auxquels elles se rapportent.

Bien qu'Amundi ait identifié les incidences négatives à court et à long terme les plus à même d'avoir un impact significatif sur les portefeuilles d'investissement, les informations disponibles pour évaluer les principales incidences négatives sont limitées et manquent souvent de standardisation entre les secteurs et les régions. Par conséquent, l'approche d'Amundi en matière d'évaluation des principales incidences négatives est appliquée de manière ascendante au niveau des portefeuilles. De plus, les portefeuilles d'investissement peuvent être exposés à des incidences négatives importantes et chroniques variables en fonction des zones géographiques des entreprises.

Le périmètre de calcul a été identifié sur la base des hypothèses suivantes :

- ▶ Les portefeuilles que nous déléguons à un gestionnaire externe entrent dans le champ d'application du rapport sur les principales incidences négatives. Les portefeuilles que nous gérons par délégation sont également inclus dans le périmètre ;
- ▶ Les investissements dans un fonds sous-jacent interne (géré par la même société de gestion) ne sont pas inclus car les investissements réalisés par ce fonds interne sont déjà inclus dans le périmètre (pour éviter un effet de double comptage).

Limites méthodologiques et marge d'erreur

Les limites de notre méthodologie sont par construction liées à l'utilisation de données ESG. L'univers des données ESG est en cours de standardisation, ce qui peut avoir un impact sur la qualité des données ; la couverture des données est également limitée. Les réglementations actuelles et futures amélioreront la normalisation des rapports et des informations fournies par les entreprises sur lesquelles reposent les données ESG. Nous sommes conscients de ces limites, que nous atténuons par une combinaison d'approches : l'utilisation de plusieurs fournisseurs de données, une évaluation qualitative structurée des scores ESG par notre équipe de recherche ESG, et la mise en oeuvre d'une gouvernance forte.

Enfin, dans certains cas spécifiques, il peut être difficile d'obtenir les données des portefeuilles. Malgré nos efforts pour récupérer toutes les données nécessaires (voir également la section cidessous), un manque de disponibilité des données peut avoir un impact sur une certaine partie de nos actifs. Nous encourageons les lecteurs à faire preuve de prudence et à tenir compte de cette marge d'erreur potentielle lors de l'interprétation et de l'utilisation des informations fournies.

Les différentes approches selon la couverture des données

La couverture des données est inégale entre les différents indicateurs des principales incidences négatives. Dans le cas des indicateurs dont la couverture est inférieure à 100 % (par exemple l'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, ou les rejets dans l'eau), Amundi a adopté une approche de pondération entre les « holdings » pour lesquelles des données sont disponibles. Cela évite de considérer les données manquantes comme nulles, ce qui « diluerait » l'indicateur pour l'ensemble des actifs.

Pour les investissements dans des fonds tiers, la source de données utilisée a été les valeurs des indicateurs des principales incidences négatives déclarées par les gérants externes dans leurs EETs publiquement disponibles.

Amundi se réserve le droit de modifier cette méthodologie et ses sources de données à l'avenir.

Sélection des indicateurs additionnels de principales incidences négatives

Le Groupe CAA a identifié les indicateurs additionnels dans les tableaux 2 et 3 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 en évaluant :

- ▶ i) Leur pertinence par rapport aux priorités stratégiques ESG du Groupe CAA et d'Amundi telles que décrites dans les politiques globales.
- ▶ ii) La disponibilité des données pour mesurer la gravité de l'impact de ces risques au sein de l'univers d'investissement.

Sources de données : fournisseurs de données utilisés exclusivement pour les principales incidences négatives

Entité	Agence			
Corporate	MSCI	Trucost	Refinitiv (LSEG)	SBT
Souverains et supranationaux	MSCI		Verisk Maplecroft	

Pour les actifs immobiliers :

- ▶ i) La collecte des données est réalisée directement auprès de nos principales parties prenantes (gestionnaires de bien, locataires, gestionnaires techniques...).
- ▶ ii) La collecte des consommations d'énergie est réalisée auprès de chaque locataire des actifs immobiliers sous gestion via un prestataire dédié.

Les sources de données pourront être révisées à l'avenir et inclure davantage de fournisseurs de données.

b) Politiques d'engagement

Les politiques ESG de CAAR sont détaillées dans le rapport ESG Climat 2023 publié sur le site ca-assurances-retraite.com. Les politiques d'engagement sont détaillées en section 4.

c) Références aux normes internationales

Les références aux normes internationales (exclusions normatives, alignement avec les Objectifs du Développement Durable...) figurent dans la section 1.3. du rapport ESG Climat 2023 de CAAR.

d) Comparaison historique

Les politiques ESG de CAAR sont détaillées dans le rapport ESG Climat 2022 publié sur le site Predica.com. Les politiques d'engagement sont détaillées en section 4. Les références aux normes internationales (exclusions normatives, alignement avec les Objectifs du Développement Durable...) figurent dans la section 1.3. du rapport ESG Climat 2023 de CAAR. L'année 2023 constitue la seconde année d'analyse. Il est possible, pour la première fois, de réaliser une comparaison historique de la période rapportée (2023) à l'année précédente (2022). Cependant, il faut apprécier la comparaison entre les deux années de référence, avec du recul. En effet, le périmètre et les taux de couvertures étudiés sont différents entre 2022 et 2023.

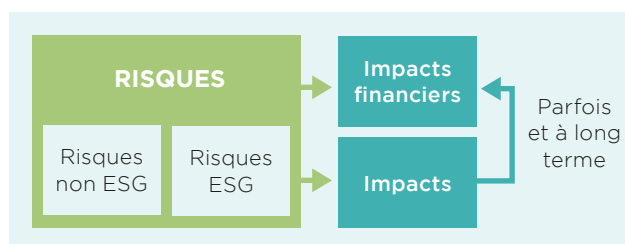
ANNEXE 1

DÉFINITIONS ET APPROCHES ESG

DÉFINITIONS

Risques et impacts

Afin de clarifier ces notions Crédit Agricole Assurances considère que des décisions (ou risques) de nature « NON ESG » (ex : stratégie de financement, développement de nouveaux produits, partenariats...) et des décisions d'ordre ESG (ex : attention forte portée à la pollution des sols, recherche d'une gouvernance équilibrée, d'un bon équilibre hommes-femmes...) peuvent conduire à des impacts financiers et/ou non financiers (ou extra-financiers) (ex : réputation, juridiques...). Certains impacts non financiers à court terme peuvent d'ailleurs générer des impacts financiers à moyen-long terme (ex : image dégradée de la société). En effet, il est parfois difficile de quantifier les impacts financiers de certains événements à moyen-long terme.



Il y a aussi les notions de risques physiques et de risques de transition :

Risques physiques

Il s'agit d'impacts financiers résultant des effets des perturbations environnementales, qui augmentent l'intensité et la fréquence des événements météorologiques extrêmes, comme les inondations ou les cyclones, et/ou qui modifient progressivement les conditions climatiques (augmentation de températures moyennes, élévation du niveau des océans...)

Risques de transition

Ces risques ont des impacts financiers qui résultent d'un non-alignement avec la Transition Énergétique et Écologique. Ces risques sont principalement de trois natures : risque de marché et de comportements lié à l'évolution des préférences des clients et des autres parties prenantes pour des activités de la TEE ; risque réglementaire, risque de coût lié à l'évolution des prix des ressources énergétiques et naturelles.

Intégration des critères ESG (Environnement Social Gouvernance)

Il s'agit d'un investissement intégrant au moins l'un des trois aspects suivants : Environnement (E), Social (S), Gouvernance (G).

ISR (Investissement Socialement Responsable)

Il s'agit d'un investissement intégrant de manière jointe les trois aspects E, S, G et circonscrit à un véhicule d'investissement (le fonds est complètement ISR ou non). L'ISR est donc plus restrictif que l'ESG et est inclus dedans (un produit ISR est nécessairement ESG). Il y a aussi le label ISR.

Produit solidaire

Un produit solidaire est un placement dont tout ou partie de l'argent est investi dans des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale. Pour le canton solidaire (ou pour un fonds solidaire), 5 à 10% des fonds servent à financer des entreprises solidaires ou des projets d'économie solidaire comme par exemple : aide à l'insertion, habitat social, microcrédit, etc. Un fonds solidaire peut lui aussi être un produit ISR s'il intègre les 3 piliers ESG.

Produit de partage

Un produit de partage permet à l'investisseur de céder tout ou partie (25% minimum) du rendement financier de son placement à des œuvres caritatives, des associations ou des ONG. Un fonds de partage peut être également un produit ISR s'il intègre dans ses choix de gestion les trois critères ESG de l'ISR.

RSE

La Responsabilité Sociale des Entreprises correspond à la prise en compte par les entreprises des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs activités.

TCFD

La Task force on Climate-related Financial Disclosures est mise en place par le Conseil de stabilité financière du G20 pour pousser les entreprises à être transparents sur leurs risques financiers. Le groupe de travail élabore des informations sur les risques financiers liés au climat, que les sociétés pourront utiliser pour informer les investisseurs, les prêteurs, les assureurs et les autres parties prenantes. Le groupe de travail examine les risques physiques, de responsabilité et de transition liés au changement climatique, ainsi que ce qui constitue une information financière efficace dans tous les secteurs. Les travaux et les recommandations du groupe de travail aident les entreprises à comprendre ce que les marchés financiers veulent de l'information afin de mesurer les risques liés au changement climatique et d'y faire face, et encouragera les entreprises à aligner leurs informations sur les besoins des investisseurs.

TEE

La Transition Énergétique et Écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social pour répondre aux grands enjeux environnementaux. La transition énergétique est une composante de la transition écologique.

Article 173 LTECV

Il définit les obligations d'information des investisseurs institutionnels, concernant leur prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, dans les opérations d'investissement. (Novethic)

Article 29 LEC

Il encadre le reporting extra-financier des acteurs de marché. Il définit les informations à publier sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. (Ecologie.gouv)

Asset Management

Il s'agit d'une activité financière qui a pour objectif de créer, gérer, faire fructifier et maximiser les bénéfices de produits ou placements financiers confiés par des entreprises ou des investisseurs particuliers. (absparis)

Biodiversité

A été obtenu par la contraction des mots biologie et diversité. Elle désigne la diversité des organismes vivants (faune, flore, bactéries, etc.) et des écosystèmes présents sur Terre. (Novethic)

BREEAM

Système de validation et de certification pour un environnement bâti durable, pour atteindre les objectifs ESG, de santé et de zéro émission nette. (bregroup)

CDB

La Convention Internationale sur la Biodiversité ou Convention sur la Diversité Biologique rassemble, sous l'égide des Nations-Unies, 194 pays qui participent aux négociations internationales sur la préservation de la biodiversité. Les pays signataires se sont engagés à conserver l'équilibre écologique de la planète tout en conservant une croissance du développement économique. (Novethic)

Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)

Vise à favoriser la transition vers une économie mondiale durable, tenant compte de la justice sociale et de la protection de l'environnement. Elle remplacera bientôt la directive sur le reporting extra-financier des entreprises (NFRD), afin de renforcer les objectifs de l'Union Européenne en matière de transparence des entreprises. (Novethic)

Déclaration de Glasgow

La Déclaration de Glasgow est un catalyseur pour répondre au besoin d'accélérer de toute urgence l'action climatique dans le tourisme et obtenir des engagements solides à l'appui des objectifs mondiaux visant à réduire les émissions de moitié au cours de cette décennie et atteindre zéro émission nette le plus tôt possible avant 2050. (UNWTO)

Empreinte carbone

L'empreinte carbone est un indicateur qui permet de mesurer l'impact d'une action ou d'une activité sur l'environnement. Pour le faire, on se base sur la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise lors de cette action ou activité, qu'il s'agisse d'une personne, d'une organisation, d'une entreprise, d'un État ou encore d'un objet ou d'un procédé. (Leshorizons)

Érosion de la biodiversité

L'érosion de la Biodiversité se traduit notamment par l'augmentation du taux d'extinction d'espèces, par le déclin des populations de certaines d'espèces, par la dégradation des habitats naturels. Elle résulte principalement de la destruction et de la fragmentation des milieux naturels, de leur pollution, de la surexploitation d'espèces sauvages, de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, mais également du Changement climatique. (Notre-environnement.gouv)

Exclusion normative

Dans le cadre d'un investissement responsable, l'investisseur peut être amené à exclure certains types d'investissement de leurs portefeuilles pour cause de non-respect de certains principes éthiques ou moraux, mais aussi de normes internationales. (Novethic)

Exclusion sectorielle

Dans le cas de l'exclusion sectorielle, il est question d'exclure des entreprises tirant une part de leur chiffre d'affaires, considérée comme significative, d'activités jugées néfastes pour la société. Il s'agit généralement d'exclusions éthiques, les secteurs les plus concernés étant l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie ou d'exclusions pour raisons environnementales dans le cas des OGM, du nucléaire ou de l'exploitation des énergies fossiles. (Novethic)

HQE

La certification HQE traduit un équilibre entre respect de l'environnement (énergie, carbone, eau, déchets, biodiversité...), qualité de vie et performance économique par une approche globale et multi-thème/multicritère. Quel que soit le territoire, HQE est aussi une feuille de route stratégique, gage de maîtrise des coûts et des délais lors de la construction, de contrôle des charges et des risques lors de l'exploitation et de différenciation lors de la location ou de la vente. (HQEGBC)

LEED

La certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) est une certification environnementale d'origine nord-américaine visant à promouvoir la haute qualité environnementale des bâtiments. Développée par le US Green Building Council, elle vise à mesurer et réduire l'impact environnemental des bâtiments tout au long de leur cycle de vie. Conçue pour répondre à la pluralité des projets de construction et leurs spécificités, elle concerne différentes typologies d'actifs. (Greenaffair)

Net Zero Asset-Owner Alliance (NZAOA)

Elle rassemble 33 investisseurs institutionnels qui s'engagent à avoir des portefeuilles d'investissement « zéro émissions » d'ici 2050 et à agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en dialoguant avec les entreprises et les institutions publiques. La NZAOA vient de publier son « Inaugural 2025 Target Setting Protocol » qui fournit des lignes directrices à ses membres sur la façon de préparer et de présenter leurs objectifs pour 2021-2025, ainsi que sur les rapports annuels liés aux objectifs. (Reclaimfinance)

Net Zero Insurance Alliance (NZIA)

La Net-Zero Insurance Alliance (NZIA), convoquée par les Nations Unies, est un groupe de 30 assureurs et réassureurs de premier plan représentant environ 15% du volume mondial des primes à l'échelle mondiale. Les membres se sont engagés à faire passer leurs portefeuilles de souscription d'assurance et de réassurance à zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, ce qui correspond à une augmentation maximale de la température de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100, afin de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. (UNEPFI)

Obligation verte

Une obligation verte est un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition, plus particulièrement les investissements en infrastructures. Elle se distingue d'une obligation classique par un reporting détaillé sur les investissements qu'elles financent et le caractère vert des projets financés. (Ecologie.gouv)

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)

Il s'agit d'intermédiaires financiers qui donnent, à leurs souscripteurs, la possibilité d'investir sur des marchés financiers auxquels ils n'auraient que difficilement accès autrement (marchés financiers et monétaires étrangers, actions non cotées, ...). L'activité principale des OPCVM consiste à collecter des fonds en émettant des titres financiers auprès de divers agents (particuliers, sociétés, etc.) en vue d'acquérir des actifs financiers. (Insee)

Pacte Mondial

Il offre à ses adhérents un cadre d'engagement volontaire construit sur la base de Dix principes, issus des textes fondamentaux des Nations Unies, à respecter en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. (Pactemondial)

Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Les six Principes pour l'investissement responsable offrent un menu d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans la pratique de l'investissement. (UNPRI)

Private Equity

Le Private Equity, littéralement capitaux propres privés ou non cotés, consiste à acheter des actions d'entreprises non cotées en Bourse. Cet investissement se réalise directement ou via des sociétés ou des fonds. Les titres n'étant pas cotés sur les marchés financiers, on dit souvent que le Private Equity permet d'investir dans l'économie dite réelle. (CPFB)

Scope 1

Le scope 1 couvre toutes les émissions directes résultant des activités d'une entreprise, qu'elles soient liées à la combustion ou aux processus. En d'autres termes, il s'agit des émissions rejetées directement dans l'atmosphère par une installation appartenant à l'entreprise ou exploitée par elle. (Wearegreen)

Scope 2

Le champ d'application 2 couvre toutes les émissions indirectes liées à l'électricité consommée par une entreprise. Autrement dit, il s'agit des émissions rejetées indirectement dans l'atmosphère à la suite de la production d'électricité utilisée par une installation appartenant à l'entreprise ou exploitée par elle. (Wearegreen)

Scope 3

Le champ d'application 3 couvre toutes les autres émissions indirectes. En d'autres termes, il s'agit des émissions rejetées indirectement dans l'atmosphère à la suite d'activités ou à l'achat produits/services qui ne sont pas détenus ni contrôlés par l'entreprise. (Wearegreen)

Taskeforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)

Il s'agit d'un groupe de travail qui propose de fournir un cadre aux institutions financières et aux entreprises pour identifier et rendre compte de l'ensemble des risques liés à la nature, dont la biodiversité.

Taxonomie

La proposition de taxonomie européenne des activités durables est un dispositif qui se veut central dans le plan d'action pour la finance durable. Son objectif premier est de créer un langage communautaire puis international pour catégoriser les activités économiques en fonction de leurs externalités environnementales. (Novethic)

Transition énergétique

La transition énergétique (ou transition écologique) désigne le passage d'un système énergétique qui repose essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (que sont le pétrole, le charbon et le gaz), vers un bouquet énergétique donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. (Novethic)

Unité de compte

L'unité de compte est le nom donné aux différents supports d'investissement utilisés dans un contrat d'assurance-vie « multisupport ». Contrairement au fonds en euros qui en constitue l'autre volet, le capital n'est pas libellé en euros mais en parts dont la valeur fluctue en fonction des marchés boursiers. (Capital)

LES DIFFÉRENTES APPROCHES ESG

Méthodes d'exclusions

Deux types d'exclusions existent :

Les exclusions normatives (« conduct based »)

Il s'agit d'exclure des entreprises pour se conformer à des traités internationaux (ex : conventions de l'OIT sur les pires formes du travail).

Dans certains cas, il peut être difficile de définir la liste des entreprises exclues : à partir de quel pourcentage de ses activités considère-t-on que l'entreprise est impliquée ? Il est parfois difficile d'avoir l'information sur les activités de la société (ex : armements, marchés d'Etat). D'où l'émergence de sociétés de notation extra-financières spécialisées dans certains domaines (ex : Ethix pour les armements controversés).

Les exclusions sectorielles (« product based »)

Il s'agit d'exclure toutes les entreprises participant à une activité donnée : jeu, tabac, alcool, charbon...

La sélection ESG

Il ne s'agit pas cette fois-ci d'exclure un secteur ou une activité dans sa quasi-totalité, mais d'exclure les émetteurs ayant les moins bonnes pratiques selon des périmètres définis ex-ante.

Best-in-Class

On définit en amont un certain nombre de secteurs économiques (en général il s'agit des secteurs définis par les fournisseurs d'indices actions comme MSCI) et dans chaque secteur sont rejetés environ le même pourcentage d'émetteurs (ceux ayant les moins bonnes notes ESG).

Best-in-Universe

On ne définit pas en amont des catégories. On prend tout l'univers d'investissement et l'on exclut, sur la base d'un certain nombre de critères communs, les émetteurs ayant la moins bonne note ESG.

Best-effort

On ne retient que les émetteurs ayant montré les meilleurs dynamiques de progrès sur la base de critères RSE (en général combiné à un best-in-class puisque le progrès est relatif selon les secteurs).

Thématiques ESG

La thématique ESG consiste à investir dans des activités ayant des impacts extra-financiers positifs comme par exemple les énergies renouvelables

Naturellement, les entreprises ou les projets sélectionnés

doivent également avoir une note ESG suffisante (notion de filtre à nouveau). En effet, on pourrait produire des panneaux solaires dans de piètres conditions environnementales (non maîtrise des déchets) et sociales (travail dans des conditions inacceptables).

Engagement

Lorsqu'un investisseur dispose d'une part significative du capital d'une société, et a fortiori lorsqu'il dispose d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, il peut influencer la direction générale de l'émetteur afin de faire évoluer de manière positive les pratiques RSE de la société. L'investisseur recommande des actions, propose des pistes mais ne remplace pas la direction générale pour la mise en œuvre des recommandations (il faut éviter le micro-management). L'investisseur doit naturellement souvent s'entendre avec les autres actionnaires pour les préconisations. Il peut agir via une politique de vote et la mise en œuvre de votes lors de résolutions en assemblées générales.

La réputation de l'investisseur est d'autant plus en jeu qu'il dispose d'un contrôle fort sur la société.

Notons que l'exclusion répétée d'un émetteur par plusieurs grands investisseurs (et surtout si cette exclusion est rendue publique par eux) peut le conduire à réfléchir et à modifier ses pratiques RSE. Néanmoins, certains émetteurs ne veulent même pas donner la moindre information sur leurs pratiques RSE (sauf celles qui sont d'ordre légal). L'exclusion n'a donc aucun effet sur leurs pratiques. L'exclusion protège l'investisseur contre des risques extra-financiers, financiers et de réputation mais n'améliore pas la situation de l'émetteur.





ANNEXE 2

PRODUITS ARTICLES 8 ET 9

▶▶ Produits article 8 – Caisse Crédit Agricole

AF-EM MKT EQ ESG IMPROVERS A3 EUR
AMUNDI ACTIONS FONCIER
AMUNDI ACTIONS FONCIER - P (D)
AMUNDI ACTIONS FONCIER - PERI
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE
AMUNDI HORIZON LONG TERME
AMUNDI HORIZON LONG TERME - PERI (C)
AMUNDI OBLIG MONDE
AMUNDI OBLIG MONDE - RESPONSABLE - P (C)
AMUNDI OBLIG MONDE - RESPONSABLE - PERI
AMUNDI OBLIG MONDE-RESPONSABLE
AMUNDI SMALL CAP EURO
AMUNDI SMALL CAP EURO - P (C)
AMUNDI SMALL CAP EURO - PERI (C)
AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND SRI - PERI
AMUNDI VIE ISR
AMUNDI VIE ISR - P (C)
AMUNDI VIE ISR - PERI
AXA AEDIFICANDI AC
AXA WORLD FUNDS - US HIGH YIELD BONDS A CAPITALISATION EUR (HEDGED)
AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PC
AMUNDI - KBI AQUA ISR C
AMUNDI ACTIONS EMERGENTS PC
AMUNDI ACTIONS EURO PC
AMUNDI ACTIONS FONCIER PC
AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI C
AMUNDI ACTIONS OR PC
AMUNDI ACTIONS RESSOURCES NATURELLES PC
AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS PC
AMUNDI ACTIONS USA ISR PC
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE PC
AMUNDI CRÉDIT EURO PC
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI P C
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI E C
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI P C
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PC
AMUNDI FUNDS - ABSOLUTE RETURN MULTI-STRATEGY A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - ASIA EQUITY FOCUS A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS BLENDED BOND A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS EQUITY ESG IMPROVERS A3 EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS EQUITY FOCUS A EUR (C)

AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS HARD CURRENCY BOND A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EQUITY JAPAN TARGET A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EUROLAND EQUITY A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EUROLAND EQUITY SMALL CAP A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EUROPEAN EQUITY CONSERVATIVE A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EUROPEAN EQUITY VALUE A EUR C
AMUNDI FUNDS - GLOBAL AGGREGATE BOND A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - GLOBAL ECOLOGY ESG A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - INCOME OPPORTUNITIES A2 USD (C)
AMUNDI FUNDS - SBI FM INDIA EQUITY A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - STRATEGIC INCOME A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - US EQUITY FUNDAMENTAL GROWTH A EUR C
AMUNDI FUNDS - US EQUITY RESEARCH VALUE A EUR HGD (C)
AMUNDI HARMONIE
AMUNDI HARMONIE C
AMUNDI HORIZON LONG TERME PERI C
AMUNDI OBLIG MONDE PERI C
AMUNDI OBLIG MONDE RESPONSABLE P
AMUNDI PATRIMOINE C
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI PC
AMUNDI REVENUS ANNUELS C/D
AMUNDI SMALL CAP EURO PERI C
AMUNDI STRATÉGIES ACTIONS EURO C
AMUNDI STRATÉGIES ACTIONS EUROPE C
AMUNDI STRATÉGIES ACTIONS FRANCE C
AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND SRI PERI C
AMUNDI VALEURS DURABLES P C/D
AMUNDI VIE ISR P C
AMUNDI VIE ISR PERI C
BFT AUREUS ISR PC
BFT EURO FUTUR ISR PC
BFT FRANCE EMPLOI ISR PC
BFT FRANCE FUTUR ISR PC
BFT SÉLECTION RENDEMENT 2026 IC
CG NOUVELLE ASIE C
CPR AMBITION FRANCE P
CPR CROISSANCE DÉFENSIVE P
CPR CROISSANCE RÉACTIVE P
CPR EURO HIGH DIVIDEND P
CPR GLOBAL SILVER AGE P
CPR INVEST - FOOD FOR GENERATIONS A EUR ACC
CPR INVEST - GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES CLASS A EUR ACC
CPR INVEST - GLOBAL LIFESTYLES A EUR ACC
CPR INVEST - SOCIAL IMPACT A EUR ACC
CPR INVEST CLIMATE ACTION A EUR ACC
CPR INVEST EDUCATION CLASS A EUR ACC
CPR INVEST FUTURE CITIES A EUR ACC
CPR SILVER AGE P
CAPITOP TRÉSO DIVERSIFIÉE C
CENTIFOLIA C

COMGEST MONDE C
COMGEST RENAISSANCE EUROPE C
DIS_LU2551097079_AMUNDI_FUNDS_EMERGING_MARKETS_EQUITY_ESG_IMPROVERS_A3
EUROSE C
FIDELITY EUROPE A
FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A-ACC-EUR
FIDELITY FUNDS - GLOBAL MULTI ASSET INCOME FUND A-ACC-EUR
FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A-ACC-EUR
FIRST EAGLE AMUNDI INCOME BUILDER FUND CLASS AHE-C SHARES
HYMNOS ISR P C/D
INDOSUEZ EURO PATRIMOINE PD
INDOSUEZ OBJECTIF TERRE C
M&G (LUX) DYNAMIC ALLOCATION FUND EUR A ACC
MAGELLAN C
MOST DIVERSIFIED PORTFOLIO SICAV- TOBAM ANTI-BENCHMARK ALL COUNTRIES WORLD EQUITY FUND B
MOST DIVERSIFIED PORTFOLIO SICAV- TOBAM ANTI-BENCHMARK US EQUITY FUND B
ODDO BHF AVENIR EUROPE CR-EUR
ODDO BHF GÉNÉRATION CR-EUR
OPCIMMO PREM OPCIMMO
PICTET-JAPANESE EQUITY OPPORTUNITIES P EUR
PICTET-SECURITY P EUR
SOLIDARITÉ AMUNDI P
SYCOMORE PARTNERS P
SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE R

▶▶ Produits article 9 – Caisse Crédit Agricole

AXA WORLD FUNDS - ACT HUMAN CAPITAL A CAPITALISATION EUR
AMUNDI CRÉDIT GREEN BONDS PC
AMUNDI FDS MONTPENSIER M CLIMATE SOLUTIONS A2 EUR
AMUNDI FUNDS - MONTPENSIER GREAT EUROPEAN MODELS SRI A2 EUR (C)
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS P C
AMUNDI SOCIAL BONDS P C
BEST BUSINESS MODELS SRI RC
MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY FUND R/A (EUR)
PICTET - CLEAN ENERGY TRANSITION P EUR

▶▶ Produits article 8 – Caisse LCL

AF-EM MKT EQ ESG IMPROVERS A3 EUR
AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT
AMUNDI ACTIONS FONCIER
AMUNDI ACTIONS FONCIER - P (D)
AMUNDI ACTIONS FONCIER - PERI
AMUNDI AMBITION NET ZERO CARBONE
AMUNDI HORIZON LONG TERME
AMUNDI HORIZON LONG TERME - PERI (C)
AMUNDI OBLIG MONDE

AMUNDI OBLIG MONDE - RESPONSABLE - P (C)
AMUNDI OBLIG MONDE - RESPONSABLE - PERI
AMUNDI OBLIG MONDE-RESPONSABLE
AMUNDI SMALL CAP EURO
AMUNDI SMALL CAP EURO - P (C)
AMUNDI SMALL CAP EURO - PERI (C)
AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND SRI - PERI
AMUNDI VIE ISR
AMUNDI VIE ISR - P (C)
AMUNDI VIE ISR - PERI
AXA EUROPE SMALL CAP AC
AXA IM FIXED INCOME INVESTMENT STRATEGIES - US CORPORATE INTERMEDIATE BONDS F CAPITALISATION EUR HDG
AXA IM FIXED INCOME INVESTMENT STRATEGIES - US SHORT DURATION HIGH YIELD F CAPITALISATION EUR (HDG)
AXA WORLD FUNDS - DEFENSIVE OPTIMAL INCOME A CAPITALISATION EUR
AXA WORLD FUNDS - GLOBAL OPTIMAL INCOME E CAPITALISATION EUR
AXA WORLD FUNDS - US HIGH YIELD BONDS A CAPITALISATION EUR (HEDGED)
AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT CARTICLE 8
AMUNDI - KBI AQUA ISR C
AMUNDI ACTIONS ASIE PC
AMUNDI ACTIONS EURO ISR P C
AMUNDI ACTIONS EURO PC
AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P C/D
AMUNDI ACTIONS FONCIER P D
AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI C
AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR PD
AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS PC
AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR PC
AMUNDI ESG IMPROVERS EURO PC
AMUNDI EQUILIBRE ACTIONS EURO RESPONSABLE PC
AMUNDI EQUITY EURO CONSERVATIVE P C
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI E C
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI LCL PE C
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI P C
AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT PC
AMUNDI FUNDS - ABSOLUTE RETURN CREDIT A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - ABSOLUTE RETURN MULTI-STRATEGY A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - ASIA EQUITY FOCUS A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - CHINA EQUITY A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS BLENDED BOND A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS CORPORATE BOND A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS CORPORATE BOND A EUR HDG (C)
AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS EQUITY ESG IMPROVERS A3 EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS EQUITY FOCUS A EUR HDG (C)
AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS HARD CURRENCY BOND A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EURO AGGREGATE BOND A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EURO CORPORATE ESG BOND A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EURO HIGH YIELD BOND A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EURO HIGH YIELD SHORT TERM BOND A EUR (C)

AMUNDI FUNDS - EUROLAND EQUITY A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EUROLAND EQUITY SMALL CAP A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EUROPEAN EQUITY CONSERVATIVE A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EUROPEAN EQUITY ESG IMPROVERS A EUR ACC
AMUNDI FUNDS - EUROLAND EQUITY A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EUROLAND EQUITY SMALL CAP A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EUROPEAN EQUITY CONSERVATIVE A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - EUROPEAN EQUITY ESG IMPROVERS A EUR ACC
AMUNDI FUNDS - EUROPEAN EQUITY VALUE A EUR C
AMUNDI FUNDS - GLOBAL AGGREGATE BOND A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - GLOBAL AGGREGATE BOND A EUR HGD (C)
AMUNDI FUNDS - GLOBAL CORPORATE BOND A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - GLOBAL ECOLOGY ESG A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - GLOBAL EQUITY A EUR H (C)
AMUNDI FUNDS - GLOBAL EQUITY INCOME ESG A2 EUR MTI (D)
AMUNDI FUNDS - GLOBAL HIGH YIELD BOND A EUR HGD (C)
AMUNDI FUNDS - MONTPENSIER GLOBAL CONVERTIBLE BOND A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - MULTI-ASSET SUSTAINABLE FUTURE - A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - MULTI-STRATEGY GROWTH A EUR C
AMUNDI FUNDS - POLEN CAPITAL GLOBAL GROWTH A2 EUR (C)
AMUNDI FUNDS - PROTECT 90 A2 EUR (C)
AMUNDI FUNDS - SBI FM INDIA EQUITY A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - STRATEGIC INCOME A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - STRATEGIC INCOME A EUR HGD (C)
AMUNDI FUNDS - US EQUITY FUNDAMENTAL GROWTH A EUR C
AMUNDI FUNDS - US EQUITY FUNDAMENTAL GROWTH A EUR H C
AMUNDI FUNDS - US EQUITY RESEARCH E2 EUR HGD (C)
AMUNDI FUNDS - US EQUITY RESEARCH VALUE A EUR (C)
AMUNDI FUNDS - US EQUITY RESEARCH VALUE A EUR HGD (C)
AMUNDI FUNDS NET ZERO AMBITION TOP EUROPEAN PLAYERS A EUR (C)
AMUNDI HARMONIE
AMUNDI HARMONIE C
AMUNDI OBLIG MONDE PERI C
AMUNDI PATRIMOINE C
AMUNDI RENDEMENT PLUS ISR P C
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI PC
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI PC
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS P C
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE
AMUNDI REVENUS ANNUELS C/D
AMUNDI S.F. - DIVERSIFIED SHORT-TERM BOND A EUR ND
AMUNDI SMALL CAP EURO PERI C
AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND SRI P C
AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND SRI PERI C
AMUNDI VALEURS DURABLES P C/D
AMUNDI VIE ISR PERI C
BFT CRÉDIT OPPORTUNITÉS ISR P C
BFT FRANCE EMPLOI ISR PC
BFT FRANCE FUTUR ISR PC
BFT RENDEMENT 2027 P C

BFT SÉLECTION RENDEMENT 2027 RÉDUCTION CARBONE PC
CG NOUVELLE ASIE C
CPR ACTIONS EURO RESTRUCTURATIONS P
CPR CASH I
CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P
CPR CROISSANCE DÉFENSIVE P
CPR CROISSANCE RÉACTIVE P
CPR EURO HIGH DIVIDEND P
CPR GLOBAL SILVER AGE P
CPR INVEST - CLIMATE BONDS EURO - A EUR - ACC
CPR INVEST - EUROPEAN STRATEGIC AUTONOMY - A EUR - ACC
CPR INVEST - FOOD FOR GENERATIONS A EUR ACC
CPR INVEST - GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES CLASS A EUR ACC
CPR INVEST - GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES CLASS A1 EUR ACC
CPR INVEST - GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES CLASS ALCL EUR ACC
CPR INVEST - GLOBAL LIFESTYLES A EUR ACC
CPR INVEST - HYDROGEN - A LCL EUR
CPR INVEST - SOCIAL IMPACT A EUR ACC
CPR INVEST CLIMATE ACTION A EUR ACC
CPR INVEST EDUCATION CLASS A EUR ACC
CPR INVEST HYDROGEN A LCL EUR ACC
CPR JAPAN ESG H-P EUR
CPR JAPAN ESG P
CPR MIDDLE-CAP FRANCE P
CPR OBLIG 12 MOIS P
CPR SILVER AGE P
CANDRIAM EQUITIES L'EUROPE INNOVATION CLASS C EUR CAP
CARMIGNAC INVESTISSEMENT A EUR ACC
CENTIFOLIA C
COMGEST MONDE C
COMGEST RENAISSANCE EUROPE C
DIS_LU2551097079_AMUNDI_FUNDS_EMERGING_MARKETS_EQUITY_ESG_IMPROVERS_A3
DNCA INVEST ALPHA BONDS A EUR
DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE S3 C/D
ECHIQUEUR ARTY SRI A
EDR SICAV - TRICOLORE CONVICTIONS A EUR
EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - BOND ALLOCATION A EUR ACC
EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EUROPE SYNERGY A EUR
EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - US VALUE A EUR
EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - US VALUE A-EUR (HE) ACCUMULATING
ELEVA UCITS FUND - FONDS ELEVA EUROLAND SELECTION A2 (EUR) ACC
EUROSE C
FIDELITY EUROPE A
FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A-DIST
FIDELITY FUNDS - GLOBAL MULTI ASSET INCOME FUND A-ACC-EUR (HEDGED)
FIDELITY FUNDS - GLOBAL TECHNOLOGY FUND A-ACC-EUR
FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A-DIST-EUR
FIRST EAGLE AMUNDI SUSTAINABLE VALUE FUND AHE-C
GOLDMAN SACHS GLOBAL SMALL CAP CORE EQUITY PORTFOLIO OTHER CURRENCY ACC EUR SNAP
HYMNOS ISR P C/D

JPMORGAN FUNDS - GLOBAL FOCUS FUND A (ACC) - EUR
KBI FUNDS ICAV - KBI GLOBAL SUSTAINABLE INFRASTRUCTURE FUND CLASS I EUR A
LCL ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE C
LCL ACTIONS EMERGENTS C
LCL ACTIONS EURO C
LCL ACTIONS EURO FUTUR C
LCL ACTIONS FRANCE D
LCL ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT C
LCL ACTIONS OR MONDE C
LCL ACTIONS PACIFIQUE C
LCL ACTIONS RESSOURCES NATURELLES C
LCL ACTIONS USA ISR (EURO) C
LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO P
LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS MONDE P
LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATÉGIES P
LCL FUTURE CITIES P
LCL INVESTISSEMENT DYNAMIQUE ISR C/D
LCL INVESTISSEMENT EQUILIBRE C/D
LCL INVESTISSEMENT PRUDENT ISR P C/D
LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C
LCL OBLIGATIONS CRÉDIT EURO C
LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES PC
LCL OBLIGATIONS EURO DURABLES PD
LCL OBLIGATIONS MONDE RESPONSABLE C
LCL OBLIGATIONS REVENU TRIM 4 C/D
LAZARD EQUITY SRI RC EUR
M&G (LUX) DYNAMIC ALLOCATION FUND EUR B ACC
M&G (LUX) OPTIMAL INCOME FUND EUR A ACC
MAGELLAN C
NORDEA 1 - EMERGING STARS EQUITY FUND BP EUR
ODDO BHF AVENIR CR-EUR
ODDO BHF AVENIR EUROPE CR-EUR
ODDO BHF GLOBAL TARGET 2028 CR-EUR
OFI INVEST PRECIOUS METALS R
OPCIMMO LCL OPCIMMO
PICTET-CHINA EQUITIES P USD
PICTET-JAPANESE EQUITY SELECTION PJPY
PICTET-SECURITY P EUR
POLAR CAPITAL FUNDS PLC - POLAR CAPITAL HEALTHCARE OPPORTUNITIES FUND R EUR ACC
SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITY A ACCUMULATION EUR
SOLIDARITÉ CCFD TERRE SOLIDAIRE
SOLIDARITÉ HABITAT ET HUMANISME
SYCOMORE PARTNERS P
SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE R

 Produits article 9 – Caisse LCL

AXA WORLD FUNDS - ACT HUMAN CAPITAL A CAPITALISATION EUR
AMUNDI CRÉDIT GREEN BONDS PC
AMUNDI FUNDS - MONTPENSIER GREAT EUROPEAN MODELS SRI A2 EUR (C)
AMUNDI ULTRA SHORT TERM IMPACT GREEN BOND PC
CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS C EUR ACC
DNCA INVEST BEYOND SEMPEROSA A
FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE EUROZONE EQUITY FUND A-INC-EUR
GUINNESS SUSTAINABLE ENERGY C EUR ACCUMULATION
M CLIMATE SOLUTIONS R
M&G (LUX) POSITIVE IMPACT FUND EUR A ACC
M&G (LUX) SUSTAINABLE ALLOCATION FUND EUR A ACC
MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE BOND FUND R/A (EUR)
NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - THEMATIC SAFETY FUND R/A EUR
PICTET - CLEAN ENERGY TRANSITION P EUR
PICTET-WATER P EUR
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY@WORK RC EUR